RAPPORT FINANCIER ANNUEL
AU 31 DECEMBRE 2019

CHIFFRES CLES CONSOLIDES..... 2

FAITS MARQUANTS..... 3

RAPPORT D'ACTIVITE..... 6

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES..... 19

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES..... 124

Chiffres clés consolidés

En 2019, les chiffres clés du groupe Casino ont été les suivants :

En millions d'euros, post IFRS 16	**2018 retraité**	**2019**	Variation totale	Variation TCC[1]
Chiffre d'affaires consolidé HT	**34 329**	**34 645**	+0,9%	+4,2%[1]
Marge commerciale	**8 963**	**8 764**	-2,2%	
EBITDA[2]	**2 669**	**2 640**	-1,1%	+0,6%[3]
Dotations aux amortissements nettes	**(1 305)**	**(1 348)**	-3,3%	
Résultat opérationnel courant (ROC)	**1 364**	**1 292**	-5,3%	-3,1%[3]
Autres produits et charges opérationnels	**(402)**	**(719)**	-78,9%	
Résultat financier, dont :				
Coût de l'endettement financier net	***(320)***	***(356)***	*-11,5%*	
Autres produits et charges financiers	***(356)***	***(394)***	*-10,5%*	
Résultat avant impôts	**286**	**(176)**	n.s.	
Produit (Charge) d'impôt	**(188)**	**(137)**	+27,1%	
Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises	**60**	**46**	-24,2%	
Résultat net des activités poursuivies	**159**	**(268)**	n.s.	
Dont part du Groupe	***(60)***	***(384)***	n.s.	
Dont intérêts minoritaires	***218***	***116***	*-46,9%*	
Résultat net des activités abandonnées	**(32)**	**(1 054)**	n.s.	
Dont part du Groupe	***(57)***	***(1 048)***	n.s.	
Dont intérêts minoritaires	***25***	***(6)***	n.s.	
Résultat net de l'ensemble consolidé	**127**	**(1 322)**	n.s.	
Dont part du Groupe	***(117)***	***(1 432)***	n.s.	
Dont intérêts minoritaires	***244***	***110***	*-55,0%*	
Résultat net normalisé, Part du Groupe[4]	**327**	**212**	-35,4%	-34,9%

[1] *A taux de change constant. Le chiffre d'affaires est présenté en variation organique hors essence et calendaire*
[2] *EBITDA = ROC + dotations aux amortissements*
[3] *A périmètre comparable, taux de change constants et hors hyperinflation*
[4] *Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels, (ii) des effets des éléments financiers non récurrents ainsi que (iii) des produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements et (iv) de l'application des règles IFRIC 23 (cf p16)*

Note : Les éléments sont présentés en vision post IFRS 16. Leader Price est classifiée en activité abandonnée conformément à la norme IFRS 5.

Faits marquants

Plans de cessions d'actifs en France

Le Groupe a lancé un programme de cessions d'actifs en France de 4,5 milliards d'euros au total. Il est composé d'un premier plan lancé en juin 2018 de 1,5 milliards d'euros porté à 2,5 milliards d'euros le 14 mars 2019 et d'un second de 2 milliards d'euros initié en août 2019 dans le cadre de son plan stratégique. Le Groupe entend ainsi accentuer son développement sur les axes prioritaires dont les formats, catégories et géographies porteurs mais également les nouveaux métiers à forte croissance ainsi que la génération de cash-flow et le désendettement en matière financière.

Au cours de l'année 2019, le Groupe a cédé 1 milliard d'euros d'actifs, après 1,1 milliard d'euros en 2018.

Le 21 janvier 2019, le Groupe a annoncé la cession de 26 murs d'hypermarchés et de supermarchés valorisés 501 millions d'euros, dont 392 millions d'euros ont été perçus le 11 mars 2019 à l'issue de la finalisation de la transaction.

Le 14 février 2019, le Groupe a cédé sa filiale spécialisée en restauration collective à Compass Group. L'opération a été finalisée le 1er juillet 2019.

Le 22 avril 2019, le Groupe a annoncé la cession de murs de magasins à des sociétés affiliées à Apollo Global Management. Le 16 octobre 2019, le Groupe a finalisé la cession des murs de 31 hypermarchés et supermarchés à des sociétés affiliées à Apollo Global Management valorisés 465 millions d'euros, et a perçu 327 millions d'euros.

Le 22 juillet 2019, le Groupe a annoncé un accord avec GBH pour la cession de sa filiale de distribution dans l'Océan Indien Vindémia pour une valeur d'entreprise de 219 millions d'euros. Les activités de Vindémia se poursuivront et se développeront au sein de la branche grande distribution de GBH.

Le 19 septembre 2019, le Groupe a confirmé être entré en discussions avec Aldi France concernant l'acquisition de Leader Price.

Le total des cessions d'actifs signées à date est de 2,8 milliards d'euros depuis juin 2018 (dont 1,8 milliards d'euros encaissés à fin 2019), suite à l'annonce en mars 2020 de la signature avec Aldi d'un accord concernant la cession de Leader Price (cf Evènements récents p17). Cet accord avec Aldi complète le plan de fermetures et cessions de magasins déficitaires dit Plan Rocade, initié fin 2018, et accélère le repositionnement stratégique du Groupe en France.

Plan de cessions et fermetures de magasins déficitaires en France appelé plan Rocade

Afin de se concentrer sur les formats (premium, proximité et e-commerce), catégories et géographies porteurs, le Groupe a initié fin 2018 un plan de cessions et fermetures de magasins déficitaires appelé plan Rocade. Le Groupe a ainsi cédé 17 hypermarchés et 14 supermarchés intégrés, et fermé 4 supermarchés intégrés. Hors Leader Price, l'impact sur le chiffre d'affaires est de -500 millions d'euros en année pleine compensé en partie par le ralliement de franchisés avec un volume d'affaires de près de 300 millions d'euros. Le gain sur le résultat opérationnel courant est de +50 millions d'euros en année pleine (+18 millions d'euros sur 2019).

Plan de sauvegarde des sociétés mères du Groupe

Le 23 mai 2019, la société Casino a été informée par son actionnaire de référence Rallye, de l'ouverture de procédures de sauvegarde concernant respectivement Rallye et ses filiales Cobivia et HMB, ainsi que les sociétés Foncière Euris, Finatis et Euris. Ces procédures ne concernent pas le Groupe Casino, ni ses activités, ni ses collaborateurs, ni la poursuite de son plan stratégique en cours d'exécution.

Le 9 décembre 2019, les sociétés Rallye (y compris les filiales HMB, Alpétrol et Cobivia), Foncière Euris, Finatis et Euris (les « Sociétés ») ont annoncé avoir finalisé leurs projets de plans de sauvegarde, élaborés avec le concours des administrateurs judiciaires. Des propositions d'apurement du passif ont par la suite été circulées par les mandataires judiciaires aux créanciers des sociétés, en vue de recueillir leur acceptation ou leur refus sur ces propositions. Les sociétés Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris ont

annoncé le 2 mars 2020 que le Tribunal de commerce de Paris a arrêté le 28 février 2020 leurs plans de sauvegarde.

Réorganisation de la structure du Groupe en Amérique Latine

Au cours de l'année, le groupe a réorganisé ses activités en Amérique Latine.

Le 26 juin 2019, le conseil d'Administration de GPA, filiale du Groupe au Brésil, a approuvé la formation d'un comité ad-hoc afin d'examiner un projet de simplification de la structure du Groupe en Amérique Latine.

Ce projet incluait les étapes suivantes (i) une offre publique en numéraire lancée par GPA sur 100% d'Exito, à laquelle Casino apporte la totalité de sa participation (55,3%) ; (ii) une acquisition par Casino des titres détenus par Exito dans Segisor (qui détient elle-même 99,9% des droits de vote et 37,3% des droits économiques de GPA), (iii) une migration des actions de GPA au Novo Mercado segment B3, avec la conversion des actions préférentielles (PN) en actions ordinaires (ON) selon une parité de 1:1.

Le 24 juillet 2019, le conseil d'administration de Casino a approuvé la décision d'apporter sa participation dans Exito à l'offre publique d'achat de GPA et l'achat de la participation d'Exito dans GPA au travers de Segisor pour un prix déterminé à partir d'une valeur de 109 BRL par action GPA.

Egalement, le conseil d'administration de GPA a lancé ce même jour, par l'intermédiaire d'une filiale détenue à 100%, une offre publique d'achat en numéraire visant la totalité du capital d'Exito pour un prix de 18 000 COP par action.

Le 12 septembre 2019, le conseil d'administration d'Exito et l'assemblée générale de ses actionnaires ont approuvé la cession à Casino de toutes les actions détenues par Exito dans Segisor ouvrant la voie à : (i) l'acquisition par Casino des actions détenues par Exito dans Segisor ; et (ii) au lancement par GPA d'une offre publique d'achat exclusivement en numéraire sur Exito.

Le 2 mars 2020, GPA est coté au Novo Mercado, lui donnant accès à une base étendue d'investisseurs internationaux.

Casino détient désormais 41,2% du capital de GPA, laquelle est elle-même l'actionnaire de contrôle d'Éxito (96,6% du capital) et de ses filiales en Uruguay et en Argentine.

Renforcement de la structure financière du Groupe

Le 22 octobre 2019, le Groupe a annoncé un projet de renforcement de sa liquidité et de sa structure financière, comprenant 2 volets : (i) la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée de maturité octobre 2023 d'un montant d'environ 2,0 milliards d'euros ; (ii) la levée de nouveaux financements pour un montant cible de 1,5 milliards d'euros, via la souscription d'un prêt à terme (« Term Loan B ») et d'une obligation high yield sécurisée, tous deux de maturité janvier 2024, permettant de refinancer une partie de la dette existante, avec notamment le rachat d'une partie des obligations de maturité 2020, 2021 et 2022.

i. Le 7 novembre 2019, le Groupe a annoncé le succès de son volet de financement avec la syndication d'un prêt à terme (« Term Loan B ») de 1 000 millions d'euros ; et le placement d'une obligation high yield sécurisée de 800 millions d'euros, tous deux de maturité janvier 2024. La marge du prêt à terme est de Euribor + 5,5%[1] et le coupon de l'obligation est de 5,875%.

ii. Le 13 novembre 2019, Casino a annoncé le succès de l'offre de rachat obligataire. Un montant nominal total d'environ 784 millions d'euros a été apporté et en prenant en compte les prix de rachat et les intérêts courus, le montant total décaissé par Casino est de 806 millions d'euros. Au terme de ces opérations, la maturité moyenne de la dette obligataire et de ses prêts à terme de Casino a augmenté de 3,3[2] à 3,8 années.

iii. Le 19 novembre 2019, le Groupe a annoncé la signature d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 2 milliards d'euros et de maturité octobre 2023. La mise en place de cette ligne permet au Groupe

[1] *Si l'Euribor est négatif, il sera réputé égal à zéro*
[2] *Dette obligataire et prêt à terme*

d'améliorer sa liquidité avec une maturité moyenne des lignes de crédit en France qui augmente de 1,6 à 3,6 années.

Le 21 novembre 2019, le Groupe a annoncé avoir finalisé son plan de refinancement.

- **Extension du partenariat avec Amazon signé en 2018**

Fort de la réussite du partenariat commercial lancé en septembre 2018 entre Monoprix et Amazon mettant à disposition des membres Amazon Prime résidant à Paris, des produits sélectionnés par Monoprix, le Groupe a annoncé le 23 avril 2019, le renforcement de son partenariat. Celui-ci s'articule autour des 3 initiatives : (i) l'installation de casiers par Amazon dans 1 000 magasins du groupe Casino ; (ii) la mise à disposition de produits de marques Casino sur Amazon. Le 28 août 2019, l'offre a aussi été enrichie avec celle de Naturalia et (iii) l'extension géographique au-delà de la région parisienne. Le 21 novembre 2019, le service a été déployé à Nice et 11 communes des Alpes Maritimes.

- **Autres faits marquants**

Le 6 mars 2019, l'alliance internationale d'Auchan Retail, du Groupe Casino, de METRO et de DIA, dédiée à la vente de services aux fournisseurs opérant à l'international, Horizon International Services, a été officiellement lancée. Celle-ci couvre les 47 pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Sud, dans lesquels ces entreprises opèrent.

Le 5 septembre 2019, le Groupe a annoncé que Vesa Equity Investment, véhicule d'investissement détenu par Daniel Křetínský, actionnaire de contrôle (53%) et Patrik Tkáč (47%) détenait 5 020 139 actions du Groupe Casino, Guichard-Perrachon, soit 4,63% du capital au 3 septembre 2019.

Rapport d'activité

Les commentaires du Rapport Financier annuel sont réalisés en comparaison à l'exercice 2018 sur les résultats des activités poursuivies. Les états consolidés 2018 et 2019 sont présentés post IFRS 16. La norme exige pour la plupart des locations la reconnaissance d'un actif (droit d'utilisation du bien loué) et d'un passif financier (loyers futurs actualisés), remplaçant la charge de loyer par une charge d'amortissement liée au droit d'utilisation et une charge d'intérêt financier liée à la dette de location. Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition « rétrospective complète » qui conduit à retraiter les comptes 2018 permettant leurs comparabilités aux comptes 2019.

Via Varejo dont la cession a été finalisée le 14 juin 2019, est présentée en activité abandonnée en 2018 et du 1er janvier au 30 juin 2019 conformément à la norme IFRS 5. Compte tenu de la décision prise en 2019 de céder Leader Price, cette activité est présentée en activité abandonnée en 2019 conformément à la norme IFRS 5. Les comptes 2018 ont été retraités permettant leurs comparabilités aux comptes 2019.

Les chiffres organiques sont présentés à périmètre constant, taux de change constants, hors essence et hors calendaire. Les chiffres comparables sont hors essence et hors calendaire.

Principales variations du périmètre de consolidation

- Diverses opérations de cessions et prises de contrôle en 2018 et 2019 au sein de Franprix Leader Price
- Opérations de cessions et fermetures de magasins déficitaires au cours de l'année 2018 et 2019
- Finalisation de la cession de Via Varejo le 14 juin 2019
- Reclassement de l'activité Leader Price en activité abandonnée au T4 2019

Effets de change :

Les effets de change ont été négatifs en 2019 avec une dépréciation moyenne du BRL contre l'EUR de -2,4%, par rapport à 2018.

Activités poursuivies (En millions d'euros, post IFRS 16)	**2018 retraité**	**2019**	**Var. totale**	**Var. TCC[1]**
Chiffre d'affaires	34 329	**34 645**	**+0,9%**	**+4,2%[1]**
EBITDA	2 669	**2 640**	**-1,1%**	**+0,6%**
ROC	1 364	**1 292**	**-5,3%**	**-3,1%**
Résultat Net normalisé, Part du Groupe	327	**212**	**-35,4%**	**-34,9%**

[1] *A taux de change constant. La variation du chiffre d'affaires est présentée en organique*

PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ACTIVITE DU GROUPE CASINO EN 2019

EN FRANCE

- **Accélération du repositionnement stratégique sur les formats porteurs** avec la cession de Leader Price, portant le montant des cessions signées dans le cadre du plan de cession à 2,8 milliards d'euros ;
- **Volume d'affaires en croissance comparable de + 1,9 %** ;
- **24% de l'activité réalisée en E-commerce au T4 2019** vs 18% en 2018 ;
- **Progression de + 0,5 pt de la marge du ROC de distribution** qui s'établit à **3,8 %**, avec un ROC en croissance de **+ 12 % à 622 millions d'euros**[1] ;
- **Réduction de la dette financière nette à 2,3 milliards d'euros** sous l'effet du plan de cession, avec un cash-flow libre récurrent (hors plans de cession et Rocade) de 367 millions d'euros[2] (**576 millions d'euros hors éléments exceptionnels**) ;
- **Étape importante dans la modernisation** du métier de distributeur avec le développement accéléré des **outils d'encaissement automatique** (self-scan par smartphone, caisses automatiques, magasins autonomes) et le développement de la **livraison à domicile** (entrepôt Ocado mis en service en version test le 18 mars 2020).

EN AMERIQUE LATINE

- **Simplification de la structure du Groupe en Amérique latine** avec le regroupement des activités sous la filiale GPA ;
- **Confirmation de l'excellente dynamique d'Assaí** avec un chiffre d'affaires en croissance de + 22 %[3] et une hausse de la marge de + 20 bp[3] ;
- **Succès des nouveaux formats d'Éxito** et amélioration de la marge de + 20 bp[3] ;
- **Transformation digitale et forte croissance du E-commerce** de près de + 40 %[3] ;

Dans le contexte de la crise du Covid-19, le groupe Casino est concentré sur sa mission essentielle, consistant à sécuriser l'approvisionnement alimentaire des populations.

- La priorité est la mise en place des **mesures nécessaires pour la santé des collaborateurs et des clients** dans l'ensemble des lieux de travail et d'accueil du public : distribution de masques et de gels hydro alcooliques aux salariés en magasins, installation de plexiglas de protection en caisse, respect des distances entre les clients, encouragement à l'utilisation des outils d'encaissement automatique (jusqu'à 50 % des flux en hypermarchés France).
- Le Groupe fait face à une **demande inédite par son ampleur à l'instar des autres distributeurs**[4], tant en magasins qu'en solutions de Drive ou de livraison à domicile. En France les **formats de proximité** et E-commerce sont particulièrement **sollicités** dans les grandes villes. Avec son réseau de 7 200 magasins et son enseigne Cdiscount, le Groupe est prêt à remplir la mission qui lui incombe ;
- Une **cellule de crise** est en place, en relation permanente avec les fournisseurs et les pouvoirs publics, permettant d'assurer la **continuité des chaînes d'approvisionnement** et **sécuriser les opérations en magasins** et dans les sites de préparation des commandes E-commerce ;

---

[1] *Donnée post-IFRS16. En vision pré-IFRS 16, le ROC France de la distribution est en hausse de +5 %, soit une amélioration de la rentabilité de +0,2 pt*
[2] *Cash-flow libres hors plan de cession et plan Rocade, avant dividendes versés aux actionnaires de la société mère et aux porteurs de TSSDI, avant frais financiers, et y compris loyers (remboursement des passifs de loyers et intérêts au titre des contrats de location). 380 millions d'euros en vision pré-IFRS16*
[3] *Donnée publiée par la filiale*
[4] *Source : Nielsen*

- Des **initiatives à destination des populations les plus fragiles** ont été lancées (horaires réservés aux plus de 65 ans et au personnel soignant, paniers prêts à être livrés, commandes par téléphone, extension de l'offre alimentaire sur Cdiscount)

FRANCE RETAIL

En millions d'euros, post IFRS 16	**2018 retraité**	**2019**
Chiffre d'affaires HT	**16 786**	**16 322**
EBITDA	**1 413**	**1 467**
Marge d'EBITDA	*8,4%*	*9,0%*
Résultat opérationnel courant	**618**	**676**
Marge opérationnelle courante	*3,7%*	*4,1%*

Le chiffre d'affaires France Retail s'élève à 16 322 millions d'euros en 2019 contre 16 786 millions d'euros en 2018. Les ventes sont en croissance de +0,3% en comparable hors essence et calendaire. Y compris Cdiscount, le volume d'affaires est en progression de +1,9% en comparable sur l'année.

Par format, on notera les points suivants sur l'année :

- Chez **Monoprix**, le **bio** représente une quote-part de chiffre d'affaires de 14% en 2019. Le **e-commerce** est particulièrement dynamique, porté par le succès du partenariat avec **Amazon Prime Now** étendu cette année à de nouvelles villes et aux produits Naturalia. L'enseigne accélère le déploiement de ses magasins autonomes qui permettent l'ouverture de magasins en horaires élargis. Le format dédié au bio **Naturalia** poursuit son expansion.

- **Franprix** continue de déployer ses **magasins autonomes**, de développer son offre non-alimentaire notamment au travers d'un partenariat avec **Hema**, de renforcer le **bio** et la **restauration**, dynamisant ainsi le **trafic clients**. Franprix a gagné 50 prix en 2019, récompensant tant son innovation continue dans tous les domaines (concept, produits, initiatives en ressources humaines) que ses partenariats.

- Les **Supermarchés Casino** présentent un chiffre d'affaires du **bio** en croissance à deux chiffres sur l'année. L'enseigne poursuit le développement de ses **magasins autonomes** et des solutions digitales en magasins dont **Casino Max** qui enregistre un franc succès. Le e-commerce continue de se développer.

- La **Proximité** poursuit l'optimisation de son modèle avec un parc davantage opéré en **franchise**. L'enseigne renforce sa marque propre et le **bio** en croissance à deux chiffres sur l'année, tout en déployant ses **magasins autonomes**.

- Les **Hypermarchés Géant** affichent une tendance annuelle positive, portée par le **bio**, le **e-commerce**, le déploiement des corners spécialisés dits « **shop-in-shop** » et les initiatives digitales comme **Casino Max**. L'enseigne poursuit le déploiement des **magasins autonomes**. 13 ralliements de magasins opérés par la famille Quattrucci ont été réalisés cette année.

En France, la **marge d'EBITDA** s'améliore de +57 bp à 9,0% du chiffre d'affaires.
Le ROC France Retail s'établit à 676 millions d'euros, en hausse de +9,4% au total par rapport à 2018. Le ROC de la distribution est en hausse de +11,6% à 622 millions d'euros. La marge du ROC de la distribution est de 3,8%. Pré IFRS 16, le ROC de la distribution s'élève à 517 millions d'euros, soit une croissance de +4,9% au total. Les effets du plan Rocade et des plans d'économies de coûts font plus que compenser la hausse des loyers de +68 millions d'euros liée aux cessions de murs de magasins.

NOUVELLES ACTIVITES

GREENYELLOW

GreenYellow accélère le développement de son activité photovoltaïque avec le **triplement de son pipeline à 451 MWc** à fin 2019. GreenYellow enregistre un **EBITDA** de **76 millions d'euros** cette année.

GreenYellow réalise une **expansion géographique soutenue** avec des projets réalisés en Asie, en Amérique Latine, en Afrique et dans la zone Océan Indien.

GreenYellow continue de **diversifier son portefeuille de clients** auprès des pouvoirs publics (métropole de St Etienne), des aéroports (Colombie, Mauritanie, Réunion) et des industriels (dont Schneider Electrics et STMicroElectronics). Parallèlement, GreenYellow poursuit sa **dynamique d'innovation** avec notamment une centrale solaire flottante en Thaïlande et le développement de système hybride[1] en Afrique.

La filiale énergie du Groupe réalise des **partenariats stratégiques** majeurs. La co-entreprise **Reservoir Sun** lancée avec Engie en octobre 2018 se positionne comme l'acteur référent de l'autoconsommation solaire en France avec 100 MWc sécurisés en un an. GreenYellow signe également un nouveau partenariat avec Allego dont le projet est de déployer le plus grand réseau de plateformes de recharge ultra rapide en France pour véhicules électriques.

DATA ET DATA CENTERS

Le **chiffre d'affaires cumulé Data et Data center s'établit à 67 millions d'euros** sur l'année, en croissance de +51% par rapport à 2018.

Dans les **Data**, les deux entités du groupe Casino, **3W.relevanC et Maxit, se rapprochent pour former relevanC**, un acteur incontournable du marketing digital. relevanC a pour vocation de fournir aux marques et aux distributeurs des solutions de recrutement et de fidélisation des clients, fondées sur le ciblage et la mesure au travers de deux pôles :

- relevanC advertising (anciennement 3w.relevanC) : solutions media et marketing, enrichies grâce à la data transactionnelle, les insights & la mesure qui permettent de répondre à toutes les problématiques marketing multicanales auprès de cibles d'acheteurs, et ;
- relevanC retail tech (anciennement Maxit) : développement de solutions technologiques permettant à tout distributeur d'optimiser la performance de ses actions marketing en utilisant ses données pour personnaliser la relation avec le client.

Le Groupe a créé un nouvel acteur d'envergure sur les **Data center**, **ScaleMax**. ScaleMax diversifie son portefeuille de clients externes (BNP Paribas, Natixis, McGuff, etc.). 20 000 cœurs ont été déployés en un an sur le premier entrepôt.

[1] *Hybridation : solaire avec système de stockage par batteries*

E-COMMERCE (CDISCOUNT)

En millions d'euros, post IFRS 16	**2018 retraité**	**2019**
GMV (volume d'affaires) publié par Cnova	**3 646**	**3 899**
EBITDA	39	69
Dont Groupe Cdiscount	*41*	*68*
Dont Holdings	*(2)*	*1*

Le volume d'affaires (« GMV ») du E-commerce s'établit à 3,9 milliards d'euros[1], en croissance de +9,1%[1] en organique en 2019. La quote-part de la marketplace représente 38,1 % du GMV, en croissance de + 3,7 pts. Cdiscount enregistre une contribution de + 3,4 pts des services B2C à la croissance du GMV.

Le **mobile** représente 49,5% du GMV, soit une hausse de +5,5 points[1]. En termes de **visiteurs uniques mensuels**, Cdiscount confirme sa place de numéro 2 sur l'année en France avec environ 20 millions de visiteurs uniques mensuels[1].

La **plateforme internationale** poursuit son expansion avec une progression du volume d'affaires de +85% sur un an, au T4 2019[1].

La marge d'**EBITDA** du **E-commerce (Cdiscount)** s'améliore de +153 bp à 3,5% du chiffre d'affaires, soit un EBITDA de 69 millions d'euros, en progression de +30 millions d'euros, soutenue notamment par la marketplace et la forte croissance des revenus de monétisation tant dans les services B2B que B2C.

[1] *Donnée publiée par la filiale.*

LATAM RETAIL

En millions d'euros, post IFRS 16	**2018 retraité**	**2019**
Chiffre d'affaires HT	**15 577**	**16 358**
EBITDA	**1 217**	**1 104**
Marge d'EBITDA	*7,8%*	*6,8%*
Résultat opérationnel courant	**758**	**612**
Marge opérationnelle courante	*4,9%*	*3,7%*

Le chiffre d'affaires du segment Latam Retail s'établit à 16 358 millions d'euros en 2019, en croissance organique de +9,7% et de +4,0% en comparable hors essence et calendaire.

Cette année, **GPA** se concentre sur son cœur d'activité et la simplification de sa structure. Les ventes de **GPA** sont en hausse de +11,0% en organique et de +3,2% en comparable.

- **Assai** (Cash & Carry) enregistre une croissance des ventes de +21,9%[1], portée par l'excellente performance des 22 magasins ouverts sur l'année et des précédentes expansions, ainsi que par la bonne performance comparable. La surface de ventes augmente de +20%[(1)]. Assai réaffirme son modèle d'activité et représente désormais plus de **51% des ventes de GPA**. Sur les cinq dernières années, son chiffre d'affaires a été multiplié par trois, avec une part de marché atteignant 28,5%[1] soit +750 bps sur la période.

- Chez **Multivarejo**, **l'optimisation du portefeuille de magasins** se poursuit. 92 magasins **Extra Super** ont été convertis cette année, soit 70% du portefeuille, portant le parc de magasins **Mercado Extra** à 100 magasins et celui de **Compre Bem** à 28 magasins. 20 magasins **Pao de Açucar** ont été rénovés cette année, totalisant ainsi 46 magasins de nouvelle génération qui représentent 40%[1] des ventes de l'enseigne. Sur le format **Proximité**, 10 nouveaux magasins Minuto Pao de Açucar ont été ouverts et les ventes s'inscrivent en hausse depuis 7 trimestres consécutifs. Au sein des **Extra Hiper**, une nouvelle segmentation du portefeuille de magasins s'établit, distinguant les magasins à forte performance et les magasins sujets à l'optimisation du portefeuille, pouvant engendrer des conversions de magasins au format Assai et de potentielles cessions.

GPA continue d'avancer en ligne avec sa **stratégie omnicanale**. La croissance annuelle du **E-commerce alimentaire** est en hausse de +40%[1], portée par l'expansion de la livraison express et du click & collect. **James Delivery** est désormais opérationnel dans 19 villes.

Le chiffre d'affaires de **Grupo Exito** s'inscrit en hausse de +6,2% en organique et de +6,0% en comparable, porté par le succès des formats Exito Wow, Carulla Fresh Market et Surtimayorista. Le **E-commerce** en Colombie accélère sa croissance, à +37%[1].

Le ROC des activités en Amérique latine hors crédits fiscaux et effets changes s'élève à 612 millions d'euros et est quasi stable. Chez GPA, la marge de ROC de Multivarejo est impactée par les investissements promotionnels et la marge de ROC d'Assai hors crédits fiscaux augmente d'environ +0,2 point. Chez Grupo Exito, la marge de ROC s'améliore d'environ +0,2 point tirée par le succès des nouveaux cocnepts et l'E-commerce. Le **ROC des activités en Amérique Latine y compris crédits fiscaux et effets changes** est en baisse de -19,3% en raison de l'absence de crédits fiscaux en 2019 et d'un effet change de près de -4%.

[1] *Chiffre publié par la filiale*

Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2019.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr

Les méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes consolidés ont ete appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires HT consolidé** de 2019 s'élève à 34 645 millions d'euros, contre 34 329 millions d'euros en 2019, soit une hausse de +0,9% au total, de +4,2% en organique et de +2,2% en comparable.
L'impact des variations de périmètre sur le chiffre d'affaires est négatif à -0,8%. L'impact du change et de l'hyperinflation est négatif à -1,9%.
L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité de chacun des 3 segments du Groupe.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Le **résultat opérationnel courant** en 2019 s'élève à 1 292 millions d'euros, contre 1 364 millions d'euros en 2018, soit une variation de -5,3% au total et de -3,1% à TCC.
L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité de chacun des 3 segments du Groupe.

Les **autres produits et charges opérationnels** font apparaître une charge nette de -719 millions d'euros contre -402 millions d'euros en 2018. Ils sont en baisse sur les segments Latam Retail et E-commerce combinés.

En France, les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de -619 millions d'euros. La hausse des charges exceptionnelles est principalement non-cash (-200 millions d'euros) et liée au plan de cession. Les charges cash liées au plan Rocade (-95 millions d'euros) sont autofinancées par les cessions des magasins déficitaires Les charges de restructuration hors plan Rocade sont en forte diminution (-50 % vs 2018 et -75 % vs 2016).

La charge nette de -292 millions d'euros en 2018 en France concernait principalement les coûts de restructuration liés notamment à l'achèvement des grands plans de transformation du parc.

Résultat financier et Résultat avant impôt

Le **Résultat financier** de la période fait apparaître une charge nette de -750 millions d'euros (contre une charge nette de -676 millions d'euros en 2018) qui est composée :

- **Du coût de l'endettement financier net** de -356 millions d'euros (contre -320 millions d'euros en 2018).
- **Des autres produits et charges financiers** pour une charge nette de -394 millions d'euros (contre -356 millions d'euros en 2018).

Le **Résultat financier normalisé** de la période est de -716 millions d'euros (-448 millions d'euros hors charges sur passifs de loyers) contre -629 millions d'euros en 2018 (-411 millions d'euros hors charges sur passifs de loyers). En France, le résultat financier hors charges d'intérêts sur passifs de loyers est stable. Le résultat financier E-commerce est stable par rapport à 2018. En Amérique Latine, les charges financières sont en hausse en ligne avec le financement de GPA dans le cadre de l'OPA sur Exito.

Le **Résultat avant impôt** s'élève à -176 millions d'euros en 2019, contre 286 millions d'euros en 2018.

Résultat Net Part du Groupe

L'**impôt sur les bénéfices** s'établit à -137 millions d'euros contre -188 millions d'euros en 2018.

La **quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises** est de 46 millions d'euros contre 60 millions d'euros en 2018.

La **part des intérêts minoritaires dans le résultat net des activités poursuivies** s'établit à 116 millions d'euros contre 218 millions d'euros en 2018. Après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents, les intérêts minoritaires normalisés s'élèvent à 157 millions d'euros en 2019 contre 267 millions d'euros en 2018.

Le **Résultat Net des activités poursuivies, Part du Groupe** s'établit à -384 millions d'euros contre -60 millions d'euros en 2018 en raison notamment d'une hausse des charges exceptionnelles non cash liées au plan de cession.

Le **Résultat Net des activités abandonnées, Part du Groupe** s'établit à -1 048 millions d'euros contre -57 millions d'euros en 2018 en raison principalement de dépréciations d'écarts d'acquisitions.

Le **Résultat Net de l'ensemble consolidé, Part du Groupe** s'établit à -1 432 millions d'euros contre -117 millions d'euros en 2018.

Le Résultat net normalisé des activités poursuivies Part du Groupe s'élève à 212 millions d'euros contre 327 millions d'euros en 2018, essentiellement dû à une baisse du résultat opérationnel courant au Brésil en lien avec l'absence de crédits fiscaux et à une évolution de la charge d'impôt en France liée à de moindres activations de déficits fiscaux qu'en 2018 (notamment Cdiscount) et à la transformation du CICE en exonération de charges sociales imposables.

Le **Bénéfice Net par action** normalisé dilué est de 1,62€ contre 2,57€ en 2018.

Situation financière

La **Dette financière nette du groupe Casino** au 31 décembre 2019 est de **4,1 milliards d'euros** contre 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2018. L'augmentation de la dette financière nette du Groupe est liée à l'effet net de la réorganisation des activités en Amérique latine (rachat de la part d'Exito dans GPA, OPA de GPA sur Exito), tandis que la **dette financière nette France[1] s'inscrit en baisse à 2,3 milliards d'euros (contre 2,7 milliards d'euros à fin 2018)** et la dette E-commerce est quasi stable.

[1] *Périmètre holding du Groupe Casino, incluant notamment les activités françaises et les holdings détenues à 100%*

Tableau de financement des activités poursuivies du Groupe (en M€, post IFRS 16)	2018 retraité	2019
EBITDA	**2 669**	**2 640**
Eléments exceptionnels	*(257)*	*(401)*
Autres éléments (frais de siège, dividendes des sociétés mises en équivalence)	*2*	*(67)*
Capacité d'autofinancement	**2 414**	**2 172**
Variation du BFR	(117)	92
Impôts	(236)	(259)
Flux générés par l'activité	**2 061**	**2 004**
Investissements (capex bruts)	(1 188)	(1 107)
Cessions d'actifs (dont plan de cession)	1 230	890
Capex nets	43	(218)
Cash-flow libre [(1)]	**2 104**	**1 786**

[(1)] *Avant dividendes versés aux actionnaires de la société mère et aux porteurs de TSSDI, avant frais financiers*

Le cash-flow libre des activités poursuivies du Groupe avant dividendes et frais financiers s'élève à 1 786 millions d'euros cette année. La variation de besoin en fond de roulement est de 92 millions d'euros contre -117 millions d'euros en 2018.

Les **capitaux propres Part du Groupe** s'élèvent à 4 767 millions d'euros, contre 6 501 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, Casino en France[1] dispose de 4,0 milliards d'euros de **liquidités**, se composant d'une **position de trésorerie brute** de **1,7 milliard d'euros** et de **lignes de crédit disponibles** de **2,3 milliards d'euros**. Le Groupe dispose par ailleurs de 193 millions d'euros sur un compte séquestre qui était dédié au remboursement de l'obligation échue début mars 2020.

[1] *Périmètre holding du Groupe Casino, incluant notamment les activités françaises et les holdings détenues à 100%*

Perspectives

Le Groupe Casino est **pleinement mobilisé** pour sécuriser l'approvisionnement des populations tout en assurant la sécurité de ses collaborateurs et de ses clients.

Les **atouts du Groupe (proximité, E-commerce, outils d'encaissement automatique)** sont mis au **service des clients** pour répondre à leurs besoins dans les meilleures conditions de sécurité.

Le Groupe poursuivra **l'adaptation accélérée de ses modes de fonctionnement et le développement de nouvelles offres répondant au contexte actuel inédit.**

A ce jour, **l'impact de la pandémie du Covid-19 sur l'activité du Groupe** est la suivante :

- Une forte augmentation de la demande des clients en produits alimentaires depuis le 13 mars 2020, qui se traduit par un surcroît de chiffre d'affaires sur cette période cohérent avec les données de marché[1] avec une dynamique plus marquée sur les formats de proximité et urbains, les Drives et la livraison à domicile ;
- Un surcroît d'activité substantiel chez Cdiscount, concernant à la fois la nouvelle offre alimentaire déployée pour répondre à la demande des clients et des produits non-alimentaires du quotidien.

Dans ce contexte très volatile, aucun élément matériel connu à ce jour n'est de nature à remettre en cause les objectifs précédemment formulés par le Groupe. Néanmoins, compte tenu de l'incertitude concernant l'impact macro-économique et social du Covid-19 à horizon d'un an[2], et par prudence, le Groupe n'est plus en mesure de formuler des objectifs chiffrés sur 2020-2021.

Le Groupe reste mobilisé sur l'ensemble des priorités déjà communiquées au marché, tant en terme de plans d'économies sur les coûts, de maîtrise des investissements et des stocks, que de développement sur ses priorités (magasins de proximité et premium, e-commerce, nouvelles activités) ainsi que sur son plan de cession.

Dans le contexte de la pandémie du Covid-19, le groupe Casino est plus que jamais concentré sur sa mission essentielle, la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire des populations, dans le respect des mesures nécessaires pour la santé des collaborateurs et des clients dans l'ensemble des lieux de travail et d'accueil du public.

[1] Source : Nielsen
[2] Cf. notamment le report au mois de juin des prochaines prévisions macro-économiques de l'INSEE et la Banque de France

Evènements récents

Information par Rallye, actionnaire de référence du groupe Casino, de l'arrêté des plans de sauvegarde de Rallye et ses filiales

La société Casino, Guichard-Perrachon a été informée par son actionnaire de référence, Rallye, que le Tribunal de commerce de Paris a arrêté le 28 février les plans de sauvegarde de Rallye et ses filiales Cobivia, HMB et Alpétrol, ainsi que de leurs maisons-mères les sociétés Foncière Euris, Finatis et Euris. Le groupe Casino prend bonne note des décisions du Tribunal, qui emportent pour ces sociétés des engagements financiers à partir de 2023.

Le groupe Casino a signé un accord avec Aldi France en vue de la cession de magasins et d'entrepôts Leader Price en France métropolitaine, pour 735 millions d'euros

Le 20 mars 2020, le groupe Casino a annoncé la signature avec Aldi France d'une promesse unilatérale d'achat en vue de la cession de 3 entrepôts et de 567 magasins du périmètre Leader Price en France métropolitaine, pour une valeur d'entreprise de 735 millions d'euros (incluant un complément de prix de 35 millions d'euros, versé en cas de respect d'indicateurs opérationnels durant une période de transition). Avec cet accord, les magasins Leader Price transférés se développeront sous l'enseigne Aldi. Le Groupe Casino restera propriétaire de la marque Leader Price pour continuer à l'exploiter selon certaines conditions convenues avec Aldi, en France et à l'International. Cet accord avec Aldi complète le plan de fermetures et cessions de magasins déficitaires dit Plan Rocade, initié fin 2018, et accélère le repositionnement stratégique du Groupe en France.

Annexe : Indicateurs alternatifs de performance

Les définitions des principaux indicateurs non-gaap sont disponibles sur le site du groupe Casino (https://www.groupe-casino.fr/fr/investisseurs/information-reglementee-amf-documents-amf/), notamment le résultat net normalisé qui est repris ci-dessous.

Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies corrigé (i) des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie « principes comptables » de l'annexe annuelle aux comptes consolidés, (ii) des effets des éléments financiers non récurrents ainsi que (iii) des produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements et (iv) de l'application des règles IFRIC 23.

Les éléments financiers non récurrents regroupent les variations de juste valeur des dérivés actions (par exemple les instruments de Total Return Swap et Forward portant sur les titres GPA) et les effets d'actualisation monétaire de passifs fiscaux brésiliens.

Cet agrégat permet de mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités.

en millions d'euros, post IFRS 16	2018 retraité	Eléments de normalisation	2018 normalisé	2019	Eléments de normalisation	2019 normalisé
Résultat opérationnel courant	**1 364**	**0**	**1 364**	**1 292**	**0**	**1 292**
Autres charges et produits opérationnels	**(402)**	402	0	(719)	719	**0**
Résultat opérationnel	**962**	**402**	**1 364**	**574**	**719**	**1 292**
Coût de l'endettement financier net	(320)	0	(320)	(356)	0	(356)
Autres produits et charges financiers[1]	(356)	47	(310)	(394)	34	(360)
Charge d'impôt[2]	(188)	(13)	(201)	(137)	(116)	(253)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises	60	0	60	46	0	46
Résultat net des activités poursuivies	**159**	**436**	**595**	**(268)**	**637**	**369**
dont intérêts minoritaires[3]	218	49	267	116	41	157
dont part du Groupe	**(60)**	**387**	**327**	**(384)**	**596**	**212**

[1] Sont retraités des autres produits et charges financiers, principalement les effets d'actualisation monétaire des passifs fiscaux, ainsi que les variations de juste valeur des Total Return Swaps et des Forwards
[2] Sont retraités de la charge d'impôt, les effets d'impôt correspondants aux éléments retraités ci-dessus
[3] Sont retraités des intérêts ne donnant pas le contrôle les montants associés aux éléments retraités ci-dessus

CASINO, GUICHARD-PERRACHON

COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE…….....21

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE……..22

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE……....23

ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES…….24

ÉTATS DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES……..25

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES……...27

ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité [i]
ACTIVITES POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires, hors taxes	5 / 6.1	**34 645**	34 329
Autres revenus	6.1	**665**	533
Revenus totaux	**6.1**	**35 310**	**34 862**
Coût d'achat complet des marchandises vendues	6.2	**(26 547)**	(25 899)
Marge des activités courantes	**5.1**	**8 764**	**8 963**
Coûts des ventes	6.3	**(6 100)**	(6 244)
Frais généraux et administratifs	6.3	**(1 371)**	(1 355)
Résultat opérationnel courant	**5.1**	**1 292**	**1 364**
Exprimé en % du CA HT		***3,7%***	*4,0%*
Autres produits opérationnels	6.5	**61**	350
Autres charges opérationnelles	6.5	**(779)**	(751)
Résultat opérationnel		**574**	**962**
Exprimé en % du CA HT		***1,7%***	*2,8%*
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	11.3.1	**39**	37
Coût de l'endettement financier brut	11.3.1	**(396)**	(356)
Coût de l'endettement financier net	**11.3.1**	**(356)**	**(320)**
Autres produits financiers	11.3.2	**265**	122
Autres charges financières	11.3.2	**(659)**	(478)
Résultat avant impôt		**(176)**	**286**
Exprimé en % du CA HT		***-0,5%***	*0,8%*
Produit (Charge) d'impôt	9.1	**(137)**	(188)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	3.3.3	**46**	60
Résultat net des activités poursuivies		**(268)**	**159**
Exprimé en % du CA HT		***-0,8%***	*0,5%*
dont, part du Groupe		**(384)**	(60)
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle		**116**	218
ACTIVITES ABANDONNEES			
Résultat net des activités abandonnées	**3.5.2**	**(1 054)**	**(32)**
dont, part du Groupe	3.5.2	**(1 048)**	(57)
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle	3.5.2	**(6)**	25
ENSEMBLE CONSOLIDE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(1 322)**	**127**
dont, part du Groupe		**(1 432)**	(117)
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle	12.8	**110**	244

Résultat net par action

en euros	Notes	2019	2018 retraité [i]
Des activités poursuivies, part du Groupe	**12.10.2**		
▪ de base		**(3,90)**	(1,00)
▪ dilué		**(3,90)**	(1,00)
De l'ensemble consolidé, part du Groupe	**12.10.2**		
▪ de base		**(13,61)**	(1,52)
▪ dilué		**(13,61)**	(1,52)

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à des changements de méthode (essentiellement liés à la norme IFRS 16 « contrats de location ») ainsi que le classement de Leader Price en activité abandonnée (note 1.3)

État du résultat global consolidé

en millions d'euros	2019	2018 retraité [i]
Résultat net de l'ensemble consolidé	**(1 322)**	**127**
Eléments recyclables ultérieurement en résultat	**(128)**	**(775)**
Couvertures de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture [ii]	***(27)***	19
Écarts de conversion [iii]	**(110)**	(779)
Instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI	***6***	2
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises dans les éléments recyclables	**(4)**	(10)
Effets d'impôt	***6***	(6)
Eléments non recyclables en résultat	**(14)**	**(13)**
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI	**(1)**	(2)
Écarts actuariels	**(18)**	(15)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises dans les éléments non recyclables	**(1)**	(2)
Effets d'impôt	**6**	6
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice, nets d'impôt	**(142)**	**(788)**
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice, net d'impôt	**(1 464)**	**(661)**
Dont part du Groupe	***(1 526)***	*(449)*
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	***61***	*(211)*

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à des changements de méthode (essentiellement liés à la norme IFRS 16 « contrats de location ») (note 1.3)

(ii) La variation de la réserve de coût de couverture relative aux exercices 2019 et 2018 n'est pas significative

(iii) La variation négative de l'exercice 2019 de 110 millions d'euros résulte principalement de la dépréciation des monnaies brésilienne, argentine et uruguayenne pour respectivement 70, 57 et 54 millions d'euros partiellement compensée par l'appréciation de la monnaie colombienne pour 68 millions d'euros. En 2018, la variation négative de 779 millions d'euros résultait principalement de la dépréciation des monnaies brésilienne et colombienne pour respectivement 678 et 43 millions d'euros

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 12.7.2.

État de la situation financière consolidée

ACTIFS en millions d'euros	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018 retraité [i]	1er janvier 2018 retraité [i]
Goodwill	10.1	**7 489**	8 682	9 092
Immobilisations incorporelles	10.2	**2 296**	2 265	2 266
Immobilisations corporelles	10.3	**5 113**	5 843	7 325
Immeubles de placement	10.4	**493**	497	494
Actifs au titre de droits d'utilisation	7.1.1	**4 837**	4 592	4 491
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	3.3.3	**341**	500	563
Autres actifs non courants	6.9	**1 183**	1 151	1 091
Actifs d'impôts différés	9.2.1	**772**	667	619
Actifs non courants		**22 524**	**24 197**	**25 942**
Stocks	6.6	**3 775**	3 834	3 806
Créances clients	6.7	**836**	905	888
Autres actifs courants	6.8	**1 536**	1 383	1 231
Créances d'impôts courants		**111**	165	138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.1	**3 572**	3 730	3 391
Actifs détenus en vue de la vente	3.5.1	**2 491**	8 433	7 549
Actifs courants		**12 320**	**18 450**	**17 003**
TOTAL ACTIFS		**34 844**	**42 647**	**42 945**

PASSIFS en millions d'euros	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018 retraité [i]	1er janvier 2018 retraité [i]
Capital social	12.2	**166**	168	170
Primes, titres auto-détenus, autres réserves et résultats		**4 602**	6 333	7 227
Capitaux propres part du Groupe		**4 767**	**6 501**	**7 397**
Intérêts ne donnant pas le contrôle	**12.8**	**3 523**	**5 208**	**5 373**
Capitaux propres	**12**	**8 291**	**11 709**	**12 770**
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	8.2	**357**	366	358
Autres provisions non courantes	13.1	**458**	481	514
Dettes financières brutes non courantes	11.2	**8 100**	6 782	7 202
Passifs de loyers non courants	7.1.1	**3 937**	3 560	3 485
Dettes non courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	3.4.1	**61**	63	28
Autres dettes non courantes	6.10	**181**	464	478
Passifs d'impôts différés	9.2.2	**566**	667	740
Passifs non courants		**13 661**	**12 384**	**12 806**
Provisions pour retraites et engagements assimilés courantes	8.2	**11**	11	11
Autres provisions courantes	13.1	**153**	160	167
Dettes fournisseurs		**6 580**	6 668	6 644
Dettes financières brutes courantes	11.2	**1 549**	2 199	1 475
Passifs de loyers courants	7.1.1	**740**	677	665
Dettes courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	3.4.1	**105**	126	143
Dettes d'impôts exigibles		**48**	124	88
Autres dettes courantes	6.10	**2 839**	2 613	2 483
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	3.5.1	**867**	5 977	5 693
Passifs courants		**12 892**	**18 554**	**17 369**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**34 844**	**42 647**	**42 945**

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à des changements de méthode (essentiellement liés à la norme IFRS 16 « contrats de location ») (note 1.3)

État des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité [i]
Résultat avant impôt des activités poursuivies		**(176)**	**286**
Résultat avant impôt des activités abandonnées	3.5.2	**(979)**	27
Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé		**(1 156)**	**314**
Dotations aux amortissements	6.4	**1 348**	1 305
Dotations aux provisions et dépréciation	4.1	**241**	266
Pertes / (gains) liés aux variations de juste valeur	11.3.2	**40**	45
Charges / (produits) calculés liés aux stocks options et assimilés	8.3.1	**13**	21
Autres charges / (produits) calculés		**(58)**	61
Résultats sur cessions d'actifs	4.4	**9**	(232)
Pertes / (profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec prise / perte de contrôle		**11**	(12)
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises	3.3.1 / 3.3.2	**43**	55
Coût de l'endettement financier net	11.3.1	**356**	320
Intérêts financiers nets au titre des contrats de location	11.3.2	**268**	218
Coût de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	11.3.2	**77**	81
Résultats de cession des activités abandonnées	3.5.2	**121**	(17)
Retraitements liés aux activités abandonnées		**856**	316
Capacité d'Autofinancement (CAF)		**2 169**	**2 740**
Impôts versés		**(259)**	(236)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	4.2	**92**	(117)
Impôts versés et variation du BFR liés aux activités abandonnées		**(882)**	214
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		**1 120**	**2 601**
Dont activités poursuivies		***2 004***	***2 061***
Décaissements liés aux acquisitions :			
▪ d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	4.3	**(1 107)**	(1 188)
▪ d'actifs financiers	4.11	**(440)**	(48)
Encaissements liés aux cessions :			
▪ d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	4.4	**890**	1 230
▪ d'actifs financiers		**68**	26
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle	4.5	**218**	(66)
Incidence des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises	4.6	**(39)**	170
Variation des prêts et avances consentis		**(42)**	(21)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées		**422**	(203)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**(32)**	**(99)**
Dont activités poursuivies		***(453)***	***104***
Dividendes versés :			
▪ aux actionnaires de la société mère	12.9	**(169)**	(338)
▪ aux intérêts ne donnant pas le contrôle	4.7	**(83)**	(104)
▪ aux porteurs de TSSDI	12.9	**(46)**	(48)
Augmentation et diminution de capital de la société mère		**-**	-
Transactions entre le Groupe et les intérêts ne donnant pas le contrôle	4.8	**(971)**	231
Cessions / (acquisitions) de titres auto-détenus	12.4	**(40)**	(103)
Augmentation emprunts et dettes financières	4.9	**4 542**	1 543
Diminution emprunts et dettes financières	4.9	**(3 694)**	(1 330)
Remboursement des passifs de loyer		**(701)**	(614)
Intérêts financiers nets versés	4.10	**(617)**	(629)
Autres remboursements		**(12)**	(3)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées		**(297)**	(400)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		**(2 088)**	**(1 796)**
Dont activités poursuivies		***(1 792)***	***(1 396)***
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités poursuivies		**(3)**	(232)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités abandonnées		**19**	(96)
Variation de trésorerie	**4.9**	**(984)**	**377**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets d'ouverture		**4 514**	**4 137**
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités poursuivies	11.1	3 592	3 236
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente		922	901
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets de clôture		**3 530**	**4 514**
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités poursuivies	11.1	3 471	3 592
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente		59	922

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à des changements de méthode (essentiellement liés à la norme IFRS 16 « contrats de location ») ainsi que le classement de Leader Price en activité abandonnée (note 1.3)

État de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros (avant affectation du résultat)	Capital	Réserves liées au capital [i]	Titres auto-détenus	TSSDI	Réserves et résultats consolidés	Autres réserves [ii]	Capitaux propres Part du Groupe [iii]	Intérêts ne donnant pas le contrôle [iv]	Capitaux propres Totaux
Au 1er janvier 2018 publié	**170**	**3 992**	**(5)**	**1 350**	**4 177**	**(2 114)**	**7 570**	**5 493**	**13 063**
Incidences IFRS 16 (note 1.3)	-	-	-	-	(163)	-	(163)	(120)	(282)
Autres (note 1.3)	-	-	-	-	(10)	-	(10)	-	(10)
Au 1er janvier 2018 retraité (*)	**170**	**3 992**	**(5)**	**1 350**	**4 004**	**(2 114)**	**7 397**	**5 373**	**12 770**
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice retraité (*)	-	-	-	-	-	(333)	(333)	(455)	(788)
Résultat de l'exercice retraité (*)	-	-	-	-	(117)	-	(117)	244	127
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice retraité (*)	**-**	**-**	**-**	**-**	**(117)**	**(333)**	**(449)**	**(211)**	**(661)**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	(2)	(53)	(28)	-	(17)	-	(100)	-	(100)
Dividendes versés / à verser aux porteurs d'actions [vi]	-	-	-	-	(338)	-	(338)	(103)	(441)
Dividendes versés / à verser aux porteurs de TSSDI [vi]	-	-	-	-	(48)	-	(48)	-	(48)
Paiements en actions	-	-	-	-	8	-	8	11	19
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	-	-	(35)	(35)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales [vii]	-	-	-	-	32	-	32	174	206
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Au 31 décembre 2018 retraité (*)	**168**	**3 939**	**(33)**	**1 350**	**3 524**	**(2 446)**	**6 501**	**5 208**	**11 709**
Incidences IFRIC 23 (note 1.3)	**-**	**-**	**-**	**-**	**(7)**	**-**	**(7)**	**-**	**(7)**
Au 1er janvier 2019	**168**	**3 939**	**(33)**	**1 350**	**3 516**	**(2 446)**	**6 494**	**5 208**	**11 702**
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	-	-	-	-	**-**	**(94)**	**(94)**	**(48)**	**(142)**
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	**(1 432)**	**-**	**(1 432)**	**110**	**(1 322)**
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice	**-**	**-**	**-**	**-**	**(1 432)**	**(94)**	**(1 526)**	**61**	**(1 464)**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**-**
Opérations sur titres auto-détenus [v]	**(2)**	**(38)**	**5**	**-**	**(5)**	-	**(40)**	**-**	**(40)**
Dividendes versés / à verser aux porteurs d'actions [vi]	-	-	-	**-**	**(169)**	-	**(169)**	**(92)**	**(261)**
Dividendes versés / à verser aux porteurs de TSSDI [vi]	-	-	-	**-**	**(37)**	-	**(37)**	**-**	**(37)**
Paiements en actions	-	-	-	**-**	**6**	-	**6**	**16**	**22**
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales [vii]	-	-	-	**-**	**-**	-	**-**	**(725)**	**(725)**
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales [viii]	-	-	-	**-**	**21**	-	**21**	**(980)**	**(959)**
Autres mouvements	-	-	-	**-**	**19**	-	**19**	**35**	**54**
Au 31 décembre 2019	**166**	**3 901**	**(28)**	**1 350**	**1 918**	**(2 540)**	**4 767**	**3 524**	**8 291**

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à des changements de méthode (essentiellement liés à la norme IFRS 16 « contrats de location ») (note 1.3)
(i) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales
(ii) Voir note 12.6
(iii) Attribuable aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon
(iv) Voir note 12.8
(v) Voir note 12.4 pour les opérations sur titres auto-détenus
(vi) Voir note 12.9 pour les dividendes versés et à verser aux porteurs d'actions et TSSDI. Les dividendes de l'exercice versés et à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle concernent principalement GPA, Éxito et Franprix – Leader Price à hauteur respectivement de 44, 24 et 19 millions d'euros (2018 : GPA, Franprix – Leader Price et Éxito pour respectivement 46, 24 et 19 millions d'euros)
(vii) L'incidence négative de -725 millions d'euros correspond essentiellement à la perte de contrôle de Via Varejo (note 2)
(viii) L'incidence négative de -959 millions d'euros correspond essentiellement à l'opération de simplification de la structure du Groupe en Amérique Latine à hauteur de -931 millions d'euros décrite en note 2. En 2018, l'incidence positive de 206 millions d'euros correspondait essentiellement à a) l'entrée de Tikehau Capital et Bpifrance au capital de GreenYellow pour 142 millions d'euros et (b) une contribution complémentaire de 85 millions d'euros versée par l'investisseur Fondo Inmobiliario Colombia dans la foncière Viva Malls créée par Éxito en 2016

COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE DETAILLE DES NOTES ANNEXES

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX -------- 27

1.1 REFERENTIEL 27
1.2 BASES DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES 28
1.3 CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE 29

NOTE 2 FAITS MARQUANTS ---------- 35

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION ---------- 38

3.1 OPERATIONS DE PERIMETRE REALISEES EN 2019 40
3.2 OPERATIONS DE PERIMETRE REALISEES EN 2018 41
3.3 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES 42
3.4 ENGAGEMENTS LIES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION 45
3.5 ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES 47

NOTE 4 COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ---------- 49

4.1 RECONCILIATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS 49
4.2 RECONCILIATION DE LA VARIATION DU BFR AVEC LES POSTES DU BILAN 50
4.3 RECONCILIATION DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS 50
4.4 RECONCILIATION DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS 50
4.5 INCIDENCE SUR LA TRESORERIE DES VARIATIONS DE PERIMETRE AVEC CHANGEMENT DE CONTROLE 51
4.6 INCIDENCES DES VARIATIONS DE PERIMETRE EN LIEN AVEC DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET DES COENTREPRISES 51
4.7 RECONCILIATION DES DIVIDENDES VERSES AUX INTERETS NE DONNANT PAS LE CONTROLE 51
4.8 INCIDENCE SUR LA TRESORERIE DES TRANSACTIONS AVEC LES INTERETS NE DONNANT PAS LE CONTROLE 51
4.9 RECONCILIATION ENTRE LA VARIATION DE TRESORERIE ET LA VARIATION DE DETTE FINANCIERE NETTE 52
4.10 RECONCILIATION DES INTERETS FINANCIERS NETS VERSES 52
4.11 DECAISSEMENTS LIES AUX ACQUISITIONS D'ACTIFS FINANCIERS 52

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE ---------- 53

5.1 INDICATEURS CLES PAR SECTEUR OPERATIONNEL 54
5.2 INDICATEURS CLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE 54

NOTE 6 DONNEES LIEES A L'ACTIVITE ---------- 55

6.1 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES 55
6.2 COUT D'ACHAT COMPLET DES MARCHANDISES VENDUES 57
6.3 NATURE DE CHARGES PAR FONCTION 58
6.4 AMORTISSEMENTS 58
6.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS 59
6.6 STOCKS 61
6.7 CREANCES CLIENTS 61
6.8 AUTRES ACTIFS COURANTS 62
6.9 AUTRES ACTIFS NON COURANTS 63
6.10 AUTRES DETTES 63
6.11 ENGAGEMENTS HORS BILAN 64

NOTE 7 CONTRATS DE LOCATION ---------- 65

7.1 PRENEUR 67
7.2 BAILLEUR 68

NOTE 8 CHARGES DE PERSONNEL ---------- 69

8.1 FRAIS DE PERSONNEL 69
8.2 PROVISION POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES 69
8.3 PAIEMENT EN ACTIONS 72
8.4 REMUNERATIONS BRUTES ALLOUEES AUX MEMBRES DU COMITE EXECUTIF GROUPE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 74
8.5 EFFECTIF MOYEN DU GROUPE 75

NOTE 9 IMPOTS ---------- 75

9.1 CHARGE D'IMPOT 76
9.2 IMPOTS DIFFERES 77

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT ---------- 78

10.1 GOODWILL 78
10.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 79
10.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 81
10.4 IMMEUBLES DE PLACEMENT 83
10.5 DEPRECIATION DES ACTIFS NON COURANTS (INCORPORELS, CORPORELS, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET GOODWILL) 84

NOTE 11 STRUCTURE FINANCIERE ET COUTS FINANCIERS ---------- 86

11.1 TRESORERIE NETTE 88
11.2 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES 89
11.3 RESULTAT FINANCIER 93
11.4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 95
11.5 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS 98

NOTE 12 CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION ---------- 108

12.1 GESTION DU CAPITAL 109
12.2 ELEMENTS SUR CAPITAL SOCIAL 109
12.3 TITRES DONNANT ACCES A DES NOUVELLES ACTIONS 109
12.4 ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE 109
12.5 TSSDI 109
12.6 COMPOSITION DES AUTRES RESERVES 110
12.7 AUTRES INFORMATIONS SUR LES RESERVES CONSOLIDEES 110
12.8 INTERETS NE DONNANT PAS LE CONTROLE SIGNIFICATIFS..112
12.9 DIVIDENDES 113
12.10 RESULTAT NET PAR ACTION 114

NOTE 13 AUTRES PROVISIONS ---------- 115

13.1 DECOMPOSITION ET VARIATIONS 115
13.2 DETAIL DES PROVISIONS POUR LITIGES DE GPA 115
13.3 PASSIFS ET ACTIFS EVENTUELS 116

NOTE 14 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ---------- 118

NOTE 15 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 118

NOTE 16 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ---------- 119

NOTE 17 PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES ------- 120

NOTE 18 NORMES ET INTERPRETATIONS PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR ---------- 123

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Casino, Guichard-Perrachon est une société anonyme de droit français, cotée sur Euronext Paris, compartiment A. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Casino ». Le siège social de la Société est situé 1, Cours Antoine Guichard, 42008 Saint-Etienne.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises.

En date du 25 mars 2020, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour l'exercice 2019.

Note 1 Principes comptables généraux

1.1 Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2019.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2019

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 – Contrats de location
- Interprétation IFRIC 23 – Comptabilisation des positions fiscales incertaines en matière d'impôt sur les sociétés

Les incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 et de l'interprétation IFRIC 23 sont détaillées dans la note 1.3.

Les textes suivants n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe :

- *Amendements à IFRS 9 – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative :*

Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils élargissent le périmètre des actifs financiers comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et clarifient le respect du critère « SPPI » (paiement seulement du principal et des intérêts) de certains instruments de dette contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement raisonnablement inférieur à la somme du capital et des intérêts restants dus.

- *Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime*

Ces amendements sont d'application prospective. Ils s'appliquent aux cas de modification, réduction et liquidation de régimes à prestations définies. Ils viennent clarifier le fait que le coût des services rendus et le coût financier, pour la portion restante de l'exercice après la modification, réduction ou liquidation, doivent être évalués sur la base des hypothèses actuarielles utilisées pour la réévaluation du passif au titre des prestations définies.

- *Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises*
  Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils viennent préciser qu'IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises et qui sont considérés comme faisant partie de l'investissement net.

- *Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015-2017*

  Les principales normes concernées sont :
- IAS 12 *Impôts sur le résultat* : ces amendements précisent que les conséquences fiscales des distributions de dividendes doivent être comptabilisées lorsque le passif de distribution est comptabilisé, et présentées en résultat, en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, selon la présentation initiale des transactions qui sont à l'origine des profits distribuables. Ces amendements sont d'application rétrospective limitée à la première période comparative présentée.
- IAS 23 *Coûts d'emprunt* : les amendements précisent qu'un emprunt spécifique est requalifié d'emprunt « général » lorsque l'actif est prêt pour son utilisation ou sa vente. Ces amendements sont d'application prospective.

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et appliqués par anticipation par le Groupe

- *Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux de référence*
  La première phase du projet, axée sur la continuité présumée de l'efficacité de la couverture et d'application obligatoire au 1er janvier 2020, a été adoptée par anticipation au 1er janvier 2019.
  Ces amendements, conçus pour permettre aux entités de fournir des informations financières utiles pendant la période d'incertitude liée à la réforme de l'IBOR, modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. De plus, ces amendements obligent les entités à fournir aux investisseurs des informations supplémentaires sur leurs relations de couverture qui sont directement affectées par ces incertitudes. L'adoption de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

1.2 Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

1.2.1 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :
- des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3 ;
- des instruments financiers dérivés et actifs financiers évalués à la juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

1.2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :
- le classement et l'évaluation de l'actif net de Leader Price ainsi que d'actifs du segment France selon IFRS 5 (note 3.5) ;
- les évaluations des actifs non courants et goodwill (note 10.5) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (note 9) ;
- la reconnaissance, la présentation et l'évaluation de la valeur recouvrable des crédits d'impôt ou de taxes (principalement ICMS, PIS et COFINS au Brésil) (notes 5.1, 6.9 et 13) ;
- les modalités d'application de la norme IFRS 16 dont notamment la détermination des taux d'actualisation et de la durée de location à retenir pour l'évaluation du passif de loyer de contrats disposant d'options de renouvellement ou de résiliation (note 1.3) ;
- ainsi que les provisions pour risques (note 13), notamment fiscaux et sociaux au Brésil.

1.3 Changements de méthodes comptables et retraitement de l'information comparative

1.3.1 Impacts sur les états financiers consolidés

Les tableaux ci-dessous présentent les incidences sur le compte de résultat consolidé, l'état de la situation financière consolidée et l'état des flux de trésorerie consolidés précédemment publiés, résultant principalement de l'application rétrospective de la norme IFRS 16 – Contrats de location (note 1.3.2) et du classement de Leader Price en activité abandonnée conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 (les activités abandonnées enregistrant le classement de Leader Price et de Via Varejo sur les deux exercices présentés).

Deux autres incidences présentées dans la colonne « autres » résultent essentiellement :

- de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de la prise de contrôle de Sarenza réalisée en 2018 conduisant essentiellement à la reconnaissance de la marque Sarenza ;
- du changement de méthode de présentation des coûts d'obtention de contrats.
  Le Groupe a revu en 2019 la présentation des coûts d'obtention de contrat au sein de l'état de la situation financière. Ces coûts qui étaient présentés dans la rubrique « autres actifs » courants et non courants sont désormais présentés dans la rubrique « autres immobilisations incorporelles ». Le Groupe estime que ce changement de méthode volontaire renforce la pertinence de l'information financière publiée car il permet de refléter le mode de gestion managérial de cet investissement lié à la gestion de la franchise, similaire à l'acquisition d'une immobilisation incorporelle (relation clientèle). Au niveau du compte de résultat, ces coûts sont désormais présentés sur la durée du contrat en charge d'amortissement dans les coûts des ventes versus une charge dans le coût d'achat complet des marchandises vendues ; au titre de l'exercice 2018 la charge d'amortissement s'élevait à 39 millions d'euros (y compris la part relative à l'activité abandonnée de Leader Price). S'agissant d'un changement de méthode, la nouvelle présentation a été appliquée de manière rétrospective qui a conduit à retraiter l'année 2018, comme si cette présentation avait toujours été appliquée.

Enfin, l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts » sur le résultat n'a pas conduit à des modifications significatives dans les évaluations des incertitudes fiscales prises dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Le Groupe a également effectué un reclassement non significatif de présentation bilanciel entre « provision pour risques et charges » et « dettes d'impôts exigibles » et/ou « d'impôts différés » Cette interprétation a été appliquée selon la méthode rétrospective simplifiée c'est-à-dire sans retraitement de l'information comparative (note 9).

Impacts sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018

en millions d'euros	31 décembre 2018 publié (i)	Retraitements IFRS 16	Activité abandonnée Leader Price	Autres (ii)	31 décembre 2018 retraité
Chiffre d'affaires, hors taxes	36 604	-	(2 275)	-	34 329
Autres revenus	532	-	(8)	9	533
Revenus totaux	**37 136**	**-**	**(2 283)**	**9**	**34 862**
Coût d'achat complet des marchandises vendues	(27 831)	25	1 867	39	(25 899)
Coûts des ventes	(6 679)	149	335	(50)	(6 244)
Frais généraux et administratifs	(1 416)	4	65	(7)	(1 355)
Résultat opérationnel courant	**1 209**	**179**	**(16)**	**(8)**	**1 364**
Résultat opérationnel	**834**	**121**	**20**	**(13)**	**962**
Coût de l'endettement financier net	(327)	7	1	-	(320)
Autres produits et charges financiers	(138)	(220)	1	-	(356)
Résultat avant impôt	**369**	**(93)**	**23**	**(13)**	**286**
Produit (charge) d'impôt	(204)	18	(5)	4	(188)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	17	-	43	-	60
Résultat net des activités poursuivies	**182**	**(75)**	**60**	**(9)**	**159**
Dont part du Groupe	*(45)*	*(59)*	*53*	*(9)*	*(60)*
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle	*227*	*(16)*	*8*	*-*	*218*
Résultat net des activités abandonnées	**(21)**	**49**	**(60)**	**-**	**(32)**
Dont part du Groupe	*(9)*	*5*	*(53)*	*-*	*(57)*
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle	*(11)*	*44*	*(8)*	*-*	*25*
Résultat net de l'ensemble consolidé	**161**	**(25)**	**-**	**(9)**	**127**
Dont part du Groupe	*(54)*	*(54)*	*-*	*(9)*	*(117)*
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle	*215*	*28*	*-*	*-*	*244*

(i) Via Varejo est classé en activité abandonnée en 2018
(ii) Essentiellement le changement de méthode de présentation des coûts d'obtention de contrat

Impacts sur les principaux agrégats de l'état des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2018

en millions d'euros	31 décembre 2018 publié	Retraitements IFRS 16	Activité abandonnée Leader Price	Autres	31 décembre 2018 retraité
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	**1 492**	**1 040**	**-**	**69**	**2 601**
Dont résultat avant impôt de l'ensemble consolidé	*323*	*3*	*-*	*(13)*	***314***
Dont autres éléments de la CAF	*1 336*	*1 047*	*-*	*44*	***2 427***
Dont variation du BFR et impôts versés	*(433)*	*(9)*	*52*	*37*	***(353)***
Dont impôts versés et variation du BFR liés aux activités abandonnées	*266*	*-*	*(52)*	*-*	***214***
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**(30)**	**-**	**-**	**(69)**	**(99)**
Dont flux nets de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations	*57*	*-*	*55*	*(69)*	*43*
Dont incidences de variations de périmètre avec changement de contrôle	*(95)*	*-*	*29*	*-*	*(66)*
Dont flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	*(119)*	*-*	*(84)*	*-*	*(203)*
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**(756)**	**(1 041)**	**-**	**-**	**(1 796)**
Dont remboursement des passifs de loyer	*-*	*(659)*	*44*	*-*	*(614)*
Dont intérêts financiers nets versés	*(424)*	*(209)*	*4*		*(629)*
Dont flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	*(167)*	*(184)*	*(48)*	*-*	*(400)*
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	(328)	-	-	-	(328)
Variation de la trésorerie nette	**377**	**-**	**-**	**-**	**377**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets d'ouverture	4 137	-	-	-	4 137
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets de clôture	4 514	-	-	-	4 514

Impacts sur les principaux agrégats de l'état de la situation financière consolidée au 1er janvier 2018

en millions d'euros	1er janvier 2018 publié	Retraitements IFRS 16	Autres (i)	1er janvier 2018 retraité
Goodwill	9 092	-	-	**9 092**
Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	10 732	(776)	128	**10 085**
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	4 491	-	**4 491**
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	563	-	-	**563**
Autres actifs non courants	1 199	(10)	(98)	**1 091**
Actifs d'impôts différés	523	91	5	**619**
Actifs non courants	**22 110**	**3 796**	**36**	**25 942**
Stocks	3 815	(1)	(8)	**3 806**
Créances clients	888	-	-	**888**
Autres actifs courants	1 282	(18)	(33)	**1 231**
Créances d'impôts courants	138	-	-	**138**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 391	-	-	**3 391**
Actifs détenus en vue de la vente	6 551	998	-	**7 549**
Actifs courants	**16 064**	**979**	**(40)**	**17 003**
Total actifs	**38 174**	**4 776**	**(5)**	**42 945**
Capitaux propres part du Groupe	7 570	(163)	(10)	**7 397**
Intérêts ne donnant pas le contrôle	5 493	(120)	-	**5 373**
Capitaux propres	**13 063**	**(282)**	**(10)**	**12 770**
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	358	-	-	**358**
Autres provisions non courantes	514	-	-	**514**
Dettes financières brutes non courantes	7 249	(47)	-	**7 202**
Passifs de loyers non courants	-	3 485	-	**3 485**
Dettes non courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	28	-	-	**28**
Autres dettes non courantes	486	(8)	-	**478**
Passifs d'impôts différés	725	16	-	**740**
Passifs non courants	**9 360**	**3 446**	**-**	**12 806**
Provisions pour retraites et engagements assimilés courantes	11	-	-	**11**
Autres provisions courantes	162	-	5	**167**
Dettes fournisseurs	6 664	(20)	-	**6 644**
Dettes financières brutes courantes	1 493	(17)	-	**1 475**
Passifs de loyers courants	-	665	-	**665**
Dettes courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	143	-	-	**143**
Dettes d'impôts exigibles	88	-	-	**88**
Autres dettes courantes	2 513	(30)	-	**2 483**
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	4 678	1 015	-	**5 693**
Passifs courants	**15 751**	**1 612**	**5**	**17 369**
Total capitaux propres et passifs	**38 174**	**4 776**	**(5)**	**42 945**

(i) Essentiellement le changement de méthode de présentation des coûts d'obtention de contrat

Impacts sur les principaux agrégats de l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018 et 1er janvier 2019

en millions d'euros	31 décembre 2018 publié	IFRS 16	Autres (i)	31 décembre 2018 retraité	IFRIC 23	1er janvier 2019 retraité
Goodwill	8 690	-	(8)	**8 682**	-	**8 682**
Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	9 281	(835)	158	**8 605**	-	**8 605**
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	4 592	-	**4 592**	-	**4 592**
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	500	-	-	**500**	-	**500**
Autres actifs non courants	1 275	(13)	(111)	**1 151**	-	**1 151**
Actifs d'impôts différés	553	105	9	**667**	(7)	**659**
Actifs non courants	**20 299**	**3 849**	**49**	**24 197**	**(7)**	**24 189**
Stocks	3 843	(1)	(9)	**3 834**	-	**3 834**
Créances clients	905	-	-	**905**	-	**905**
Autres actifs courants	1 437	(12)	(41)	**1 383**	-	**1 383**
Créances d'impôts courants	165	-	-	**165**	-	**165**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 730	-	-	**3 730**	-	**3 730**
Actifs détenus en vue de la vente	7 061	1 372	-	**8 433**	-	**8 433**
Actifs courants	**17 141**	**1 359**	**(50)**	**18 450**	**-**	**18 450**
Total actifs	**37 440**	**5 208**	**(1)**	**42 647**	**(7)**	**42 639**
Capitaux propres part du Groupe	6 731	(211)	(19)	**6 501**	(7)	**6 494**
Intérêts ne donnant pas le contrôle	5 288	(80)	-	**5 208**	-	**5 208**
Capitaux propres	**12 019**	**(291)**	**(19)**	**11 709**	**(7)**	**11 702**
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	366	-	-	**366**	-	**366**
Autres provisions non courantes	483	(2)	-	**481**	(6)	**475**
Dettes financières brutes non courantes	6 817	(35)	-	**6 782**	-	**6 782**
Passifs de loyers non courants	-	3 560	-	**3 560**	-	**3 560**
Dettes non courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	63	-	-	**63**	-	**63**
Autres dettes non courantes	472	(13)	4	**464**	6	**469**
Passifs d'impôts différés	636	28	3	**667**	-	**667**
Passifs non courants	**8 837**	**3 539**	**7**	**12 384**	**-**	**12 384**
Provisions pour retraites et engagements assimilés courantes	11	-	-	**11**	-	**11**
Autres provisions courantes	154	(3)	10	**160**	(3)	**157**
Dettes fournisseurs	6 688	(20)	-	**6 668**	-	**6 668**
Dettes financières brutes courantes	2 211	(12)	-	**2 199**	-	**2 199**
Passifs de loyers courants	-	677	-	**677**	-	**677**
Dettes courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	126	-	-	**126**	-	**126**
Dettes d'impôts exigibles	124	-	-	**124**	3	**127**
Autres dettes courantes	2 643	(31)	1	**2 613**	-	**2 613**
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	4 628	1 349	-	**5 977**	-	**5 977**
Passifs courants	**16 584**	**1 959**	10	**18 554**	**-**	**18 554**
Total capitaux propres et passifs	**37 440**	**5 208**	**(1)**	**42 647**	**(7)**	**42 639**

(i) Essentiellement le changement de méthode de présentation des coûts d'obtention de contrat et de l'allocation du prix d'acquisition de Sarenza

1.3.2 Impacts liés à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17 et les interprétations y afférentes à partir du 1er janvier 2019. Elle supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les locataires ; elle exige pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance d'un actif (le droit d'utilisation du bien loué à amortir sur la durée du bail estimée) et un passif financier représentatif des loyers futurs actualisés pour pratiquement tous les contrats de location. Au sein du compte de résultat consolidé, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement liée au droit d'utilisation présentée en « Coût d'achat complet des marchandises vendues » ou en « Coûts des ventes » et une charge d'intérêt financier liée à la dette de location présentée en « Autres charges financières ». Auparavant, le Groupe comptabilisait principalement les charges de location simple sur une base linéaire sur la durée du contrat de location et ne comptabilisait des actifs et des passifs que dans la mesure où il existait un décalage entre les paiements de location réels et la charge comptabilisée.

Par rapport à IAS 17, l'application de la norme IFRS 16 entraine un impact positif sur l'EBITDA (défini en note 5.1) et dans une moindre mesure le résultat opérationnel courant ; à l'inverse, le résultat financier est négativement impacté. Le résultat net de l'ensemble consolidé peut être diminué différemment au cours des périodes compte tenu d'une courbe de charges généralement plus élevée en début de bail c'est-à-dire une charge dégressive, contrairement à une charge linéaire reconnue sous la norme précédente (IAS 17). Enfin, les flux de trésorerie générés par l'activité d'exploitation sont plus élevés dans la mesure où les paiements relatifs à la composante principale du passif de loyers ainsi que les intérêts associés sont présentés dans les activités liées aux opérations de financement.
Le Groupe présente les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs de loyers sur une ligne spécifique de l'état de la situation financière consolidée. Les passifs de loyers ne sont pas inclus dans la dette financière nette du Groupe dont la définition reste inchangée. En conséquence, la dette financière nette retraitée de l'application d'IFRS 16 se trouve positivement impactée du fait du retraitement des dettes de location-financement qui sous le référentiel IAS 17 faisaient partie des « emprunts et dettes financières ».

Le Groupe applique cette norme au 1er janvier 2019 de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée conformément à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » et présentation des comptes comparatifs retraités.

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats suivants :
- Contrats de location de biens de courte durée (12 mois),
- Contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur c'est-à-dire dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 000 euros.

Les loyers non inclus dans l'évaluation initiale du passif (par exemple, les loyers variables) sont présentés en charges opérationnelles, ainsi que les charges relatives aux contrats de location à court terme et de faible valeur.

Les montants des actifs et des dettes de location-financement classés antérieurement sous le référentiel IAS 17 en immobilisations corporelles et en dettes financières ont été reclassés respectivement en actifs au titre de droits d'utilisation et en passifs de loyers à l'exception de ceux liés à des contrats portant sur des biens de faible valeur.

Les droits au bail précédemment présentés en actifs incorporels ont été reclassés dans le compte « actifs au titre de droits d'utilisation » ; cette composante de droits d'utilisation liés aux droits aux baux n'est généralement pas amortie et fait l'objet d'un test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice révélant une possible perte.

Les opérations de cession-bail antérieures au 1er janvier 2019 n'ont pas fait l'objet de retraitement conformément à IFRS 16.

Un effet net d'impôt différé a été constaté sur l'écart entre droits d'utilisation et passifs de loyer, entrant dans le champ de la norme IFRS 16, comme c'était le cas antérieurement pour les locations-financement.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et le passif de loyer est déterminé par zone géographique (pays) et en fonction de la duration des contrats de location. Il est déterminé, pour chaque bien, selon sa duration et en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat.

La durée d'un contrat de location correspond à la période non résiliable, augmentée (ou réduite) des périodes couvertes par une option de renouvellement (ou de résiliation) lorsque cette dernière est raisonnablement certaine d'être exercée. Concernant les contrats immobiliers, le caractère raisonnablement certain de l'exercice des options de renouvellement (ou de résiliation) a été déterminé principalement en fonction des caractéristiques liées aux différents actifs (formats des magasins, entrepôts et bâtiments administratifs) ainsi que le pays concerné par ces contrats. Pour les baux commerciaux français de type 3-6-9, la législation octroie au preneur, à l'issue du bail, un droit à renouvellement de celui-ci ou un droit à une indemnité d'éviction. Pour les situations où le bailleur serait amené à verser au preneur une indemnité autre que négligeable en cas de refus de renouvellement du bail, la question de l'existence ou non d'une option de renouvellement pour le preneur s'est posée. Dans ce cadre, le Groupe a appliqué la position exprimée par l'ANC dans son relevé de conclusions, publié le 16 février 2018. Ainsi, la période exécutoire est de 9 ans et au-delà, pour les baux en tacite reconduction, la durée IFRS 16 retenue correspond au préavis (généralement 6 mois).

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié sa décision sur une demande de clarification concernant les sujets suivants :
- la détermination de la période exécutoire d'un contrat de location renouvelable par tacite reconduction, ou d'un contrat à durée indéterminée, pouvant être dénoncé par l'une des parties avec respect d'un certain préavis. En particulier, la question a été posée sur la notion de pénalités sur laquelle est basée la définition de la période exécutoire.
- le lien entre la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué, et la durée IFRS 16 d'un contrat de location.

L'IFRS IC a :
- conclu qu'une approche économique (plutôt que strictement juridique) doit être retenue pour déterminer la période exécutoire d'un contrat de location ;
- apporté des clarifications relatives au lien entre la durée IFRS 16 d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué.

A la lumière de la décision finale de l'IFRS IC, le Groupe a démarré l'analyse complémentaire de ses contrats de location afin d'identifier les contrats de location dont le traitement retenu initialement dans le cadre de l'application d'IFRS 16 pourrait être affecté. Compte tenu de la grande volumétrie des contrats de location et de la publication tardive de cette décision, Casino n'a pas appliqué cette décision lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2019, les incidences potentielles de celle-ci étant en cours d'analyse.

Nos analyses portent en particulier sur les contrats de location :

- en tacite reconduction ou résiliables à tout moment;
- d'actifs sous-jacents (magasins, entrepôts) comprenant des agencements et installations indissociables, dont la valeur nette comptable résiduelle à la fin de la durée IFRS 16 pourrait constituer une pénalité (au sens de la décision IFRS IC) significative pour le Groupe. Ces cas-là pourraient aboutir à l'allongement de la durée IFRS 16 des contrats de location et/ou à la réestimation de la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables de ces biens loués.

A l'issue de ces analyses prévues d'être finalisées pour les comptes semestriels 2020 et de certaines discussions de place, le Groupe pourra conclure si cette décision de l'IFRS IC modifie ou non de manière significative son mode d'application actuel de la norme IFRS 16 et/ou conduire à la réestimation de la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables de ces biens loués. Ces analyses pourraient en particulier remettre en cause l'appréciation des durées IFRS 16 des baux 3-6-9 en France (plusieurs milliers de contrats concernés), qui sont actuellement déterminées conformément à la position exprimée par l'ANC en février 2018.
A noter que la filiale GPA a publié ses états financiers 2019 incluant l'application de cette décision de l'IFRS IC. Du fait du principe d'homogénéité des méthodes comptables utilisées pour établir les comptes consolidés et dans l'attente des conclusions des analyses pour le Groupe dans son ensemble qui sont en cours, l'incidence n'a pas été reprise dans les comptes du Groupe ; cette incidence se limite essentiellement à une augmentation du passif de loyer et du droit d'utilisation de respectivement 188 et 170 millions d'euros au 31 décembre 2019.

En synthèse, les agrégats du compte de résultat et de l'état de la situation financière consolidés sont impactés au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 par la mise en application de la norme IFRS 16 comme suit :

	31 décembre 2019				**31 décembre 2018**			
en millions d'euros	**Total**	**France Retail**	**Latam Retail**	**Ecommerce**	**Total**	**France Retail**	**Latam Retail**	**Ecommerce**
EBITDA	+916	+590	+302	+25	+818	+513	+285	+19
Résultat opérationnel courant	+221	+104	+116	+2	+179	+64	+114	+1
Autres produits et charges financiers	-270	-108	-156	-6	-220	-60	-156	-4
Actifs au titre de droits d'utilisation	+4 837	+2 866	+1 804	+167	+4 592	+2 776	+1 659	+157
Passifs de loyer	+4 676	+2 807	+1 680	+189	+4 238	+2 575	+1 490	+173

Note 2 Faits marquants

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

Plan de cession d'actifs non stratégiques

Le 11 juin 2018, le Groupe a annoncé le lancement d'un plan de cession d'actifs non stratégiques pour poursuivre la transformation de son modèle vers les formats et géographies porteurs et accélérer son désendettement en France. Ce plan d'une enveloppe initiale de 1,5 milliard d'euros a été porté successivement en mars et août 2019 à 4,5 milliards d'euros.
Au 31 décembre 2019, les opérations réalisées au titre de ce plan s'élèvent à 2 100 millions d'euros dont 1 105 millions d'euros réalisés en 2018 (la cession de 15% de Mercialys sous la forme d'un equity swap pour un montant de 213 millions d'euros, l'entrée de Tikehau Capital et Bpifrance au capital de GreenYellow pour un montant de 150 millions d'euros et la cession-bail d'actifs immobiliers de Monoprix pour un montant de 742 millions d'euros). Les principales opérations réalisées sur l'exercice 2019 portent sur :

- La cession-bail le 8 mars 2019 des murs de 13 Géant Casino, 3 Hyper Casino et 10 Supermarchés Casino à des fonds gérés par Fortress pour un produit de cession s'établissant à 392 millions d'euros ; une composante variable a été reconnue à ce titre dans les comptes à hauteur de 33 millions d'euros. L'opération comporte une composante variable additionnelle positive pouvant aller jusqu'à 120 millions d'euros basée essentiellement sur le rendement futur des actifs cédés. Casino conserve l'exploitation de ces magasins au travers de contrats de location pour un loyer annuel de 32 millions d'euros.
- La cession-bail le 15 octobre 2019 à des fonds gérés par des sociétés affiliées à Apollo Global Management de 31 murs de magasins valorisés 465 millions d'euros (12 Géant Casino et 19 magasins à enseigne Monoprix et Casino Supermarchés). Le produit de cession s'est établi à 327 millions d'euros pour le transfert de 30 actifs avec une composante variable positive pouvant aller jusqu'à 120 millions d'euros. Casino conserve l'exploitation de ces 31 magasins au travers de contrats de location pour un loyer annuel de 27 millions d'euros.

Ces deux opérations de cession-bail ont généré une moins-value nette avant impôt de 25 millions d'euros, présentée en « autres charges opérationnelles », après prise en compte de l'incidence de la norme IFRS 16.

Casino a cédé fin juin 2019 la société R2C, filiale de Casino spécialisée en restauration collective. Cette opération n'a pas d'incidence significative sur les comptes.

Le 22 juillet 2019, le Groupe a annoncé la signature d'un accord en vue de la vente de Vindémia pour une valeur d'entreprise de 219 millions d'euros.

Le 20 mars 2020, Casino a annoncé la signature avec Aldi de la cession de son activité Leader Price en France pour une valeur d'entreprise de 735 millions d'euros (incluant un complément de prix de 35 millions d'euros) (voir ci-dessous et
note 15).

Projet de cession de l'activité Leader Price

En application de la norme IFRS 5 – "Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées" (notes 3.5.1 et 3.5.2) :

- les actifs et passifs détenus en vue de la vente ont été reclassés au bilan sur une ligne distincte et représentent ainsi respectivement 1 362 et 706 millions d'euros, soit un actif net de 656 millions d'euros au 31 décembre 2019, comprenant la reconnaissance d'une perte de valeur de 704 millions d'euros permettant de ramener la valeur comptable du groupe détenu en vue de la vente à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente estimée dans le contexte de l'opération en cours avec Aldi ;
- les résultats nets après impôt et des flux de trésorerie au titre du 31 décembre 2019 et 2018 de Leader Price sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat "Résultat net des activités abandonnées".

Procédures de sauvegarde concernant nos actionnaires de référence Rallye et les sociétés Foncière Euris, Finatis et Euris

Le 23 mai 2019, notre actionnaire de référence Rallye et ses maisons-mères ont annoncé avoir chacune demandé et obtenu l'ouverture de procédures de sauvegarde pour une durée de six mois, prolongeable de 6 à 12 mois par décision du tribunal de commerce saisi. Ces procédures ont été ouvertes après constat par le Tribunal des difficultés financières des holdings. Elles ont pour effet un gel du passif financier de ces sociétés.

Chacune de ces procédures ne concerne que l'entité sur laquelle elle a été ouverte et ne s'applique ni à Casino, Guichard-Perrachon ni à ses filiales. Le groupe Casino continue donc à opérer dans le cadre du déroulement normal de ses activités et reste concentré sur l'exécution du plan stratégique annoncé au marché depuis juin 2018, à savoir un plan de cession d'actifs non stratégiques pour 4,5 milliards d'euros, une forte réduction de la dette du Groupe en France et l'atteinte des objectifs opérationnels communiqués au marché.

L'ouverture de la procédure de sauvegarde de Rallye a eu notamment deux impacts au niveau de Casino, Guichard Perrachon :

- L'abaissement de la notation du groupe par S&P et Moody's : le 28 mai 2019, S&P a abaissé la notation du Groupe à B et l'a placé sous Surveillance Négative (auparavant BB perspective négative). Le 31 mai 2019, Moody's a abaissé la notation du Groupe à B1, perspective négative (auparavant Ba3 perspective négative) ;
- La réduction de l'encours de titres négociables à court terme (« NEU CP »).

Le 25 novembre 2019, les sociétés Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris ont annoncé l'extension de leur période de sauvegarde de 6 mois avec pour objectif d'obtenir une homologation des plans par le Tribunal au plus tard à la fin du premier trimestre 2020.

Le 2 mars 2020, la société Casino, Guichard-Perrachon a été informée par son actionnaire de référence, Rallye, que le Tribunal de commerce de Paris a arrêté le 28 février les plans de sauvegarde de Rallye et ses filiales Cobivia, HMB et Alpétrol, ainsi que de leurs maisons-mères les sociétés Foncière Euris, Finatis et Euris (note 15).

Opération de refinancement et emploi du financement

Le 22 octobre 2019, le Groupe a annoncé une opération de renforcement de sa liquidité et de sa structure financière, qui a été finalisée le 21 novembre 2019. Ce plan de refinancement a comporté deux volets :

- La levée de financements sécurisés pour 1,8 milliard d'euros via un prêt à terme (« Term Loan B ») pour 1,0 milliard d'euros à Euribor (taux plancher à 0) + 5,5% et une dette obligataire High Yield de 800 millions d'euros à 5,875% tous deux à échéance janvier 2024 ;
- L'extension de 2,0 milliards d'euros des lignes de crédit confirmées en France en une nouvelle ligne de crédit confirmée (« RCF ») à échéance octobre 2023 qui pourrait être ramenée à octobre 2022 si la souche obligataire à échéance janvier 2023 n'a pas été refinancée à cette date. Le taux d'intérêts applicable varie en fonction du ratio Emprunts et dettes financières / EBITDA (note 11.5.4). Cette ligne porte sur le périmètre France Retail et E-Commerce et est soumise à des « maintenance covenants » testés trimestriellement à partir du 31 mars 2020 (note 11.5.4).

La mise à disposition du Term Loan B et l'émission obligataire High Yield sécurisée ont permis au Groupe de financer le rachat d'obligations de maturité 2020, 2021 et 2022 pour un montant décaissé de 806 millions d'euros, de rembourser les lignes de crédit tirées pour 630 millions d'euros, de partiellement rembourser 50% de la dette de Segisor soit 198 millions d'euros et de payer les honoraires et commissions liés à la transaction. Le reliquat a été placé sur un compte séquestre (note 6.8.1) exclusivement destiné au remboursement de la dette financière et a ainsi participé au remboursement le 9 mars 2020 de l'échéance obligataire pour un montant de 271 millions d'euros (y compris intérêts).

Le 22 octobre 2019, Standard & Poor's a pris la décision de maintenir la notation de Casino et des obligations issues du programme EMTN à B et de remplacer la Surveillance Négative par une perspective négative, de maintenir la notation des titres subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) à CCC et de noter les obligations sécurisées (High Yield) et le Term Loan B à B+ perspective négative.

Le 23 octobre 2019, Moody's a pris la décision d'abaisser la notation financière de Casino, Guichard-Perrachon de B1 perspective négative à B2 perspective négative, d'abaisser la notation des obligations issues du programme EMTN de B1 perspective négative à B3 perspective négative et d'abaisser la notation des titres subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) de B3 à Caa1, perspective négative.

Plan de cession et de fermeture de magasins déficitaires

Le Groupe poursuit le plan de cession et de fermeture de magasins déficitaires annoncé en 2018. Sur l'année 2019, des promesses en vue de la cession ont été signées portant sur 31 magasins intégrés (dont 17 hypermarchés) pour des produits de cession de 281 millions d'euros ; au 31 décembre 2019, le Groupe a finalisé la cession de 28 magasins (dont 15 hypermarchés) et perçu 165 millions d'euros.
Parallèlement, depuis 2018, 36 magasins déficitaires intégrés ont été fermés.
L'ensemble de ces magasins a représenté en 2018 un chiffre d'affaires HT de l'ordre de 483 millions d'euros pour une perte de Résultat Opérationnel Courant de 39 millions d'euros. Le gain ROC année pleine sur ces magasins en intégrant les coûts de structure associés sera donc de l'ordre de 50 millions d'euros.
L'ensemble de ces opérations de rationalisation a conduit à la comptabilisation de 151 millions d'euros de charges en « Autres charges opérationnelles » au 31 décembre 2019 (note 6.5).

Simplification de la structure du groupe Casino en Amérique Latine

Au cours du second semestre 2019, le Groupe a achevé son projet de simplification de structure en Amérique Latine. Cette opération a inclus les étapes suivantes :

- une offre publique en numéraire lancée par GPA sur 100% d'Exito, à laquelle Casino a apporté la totalité de sa participation (55%),
- une acquisition par Casino des titres détenus par Exito dans Segisor (qui détenait elle-même 99,9% des droits de vote et 37% des droits économiques de GPA),
- une migration des actions de GPA au Novo Mercado segment B3, avec la conversion des actions préférentielles

(PN) en actions ordinaires (ON) selon une parité de 1:1, permettant de mettre fin à l'existence de deux classes d'actions et de donner accès à GPA à une base étendue d'investisseurs internationaux. Cette migration s'est achevée début mars 2020.

Cette opération a été considérée comme une réorganisation interne et elle est traitée globalement comme une transaction entre intérêts ne donnant pas le contrôle. L'incidence dans les comptes du Groupe se résume ainsi :

- les variations de pourcentage d'intérêts dans les différentes filiales (GPA, Exito, Libertad et Disco/Devoto) sont comptabilisées en capitaux propres à hauteur de -931 millions d'euros dont -25 millions d'euros au titre des frais (voir Etat de variation des capitaux propres) ;
- les frais de l'opération sont comptabilisés en « autres charges opérationnelles » pour un montant de -36 millions d'euros (note 6.5) et en capitaux propres pour la partie directement liée au rachat des minoritaires d'Exito à travers l'offre publique réalisée par GPA pour -25 millions d'euros nets d'impôt ;
- en termes de flux de trésorerie, l'opération conduit au décaissement de 917 millions d'euros liés à l'acquisition des minoritaires d'Exito à hauteur de 41% (note 4.8); l'opération a également permis de rembourser la dette Segisor pour 198 millions d'euros (note 11.2.2). Au niveau de GPA, l'opération s'est accompagnée d'un endettement de la filiale tandis qu'Exito s'est désendetté (note 11.2.2 renvois (i) et (ii)).

Au terme de cette opération, Casino détient 41% du capital et des droits de vote de GPA qui détient elle-même 97% du capital d'Exito, cette dernière restant actionnaire majoritaire des filiales en Argentine (essentiellement Libertad à 100%) et en Uruguay (essentiellement Disco et Devoto à hauteur respectivement de 62,5% et 100% en droits économiques). GPA est coté depuis le 2 mars 2020 au Novo Mercado lui donnant accès à une base étendue d'investisseurs internationaux.

Cession de Via Varejo

GPA a finalisé le 14 juin 2019 le processus de cession de la totalité de sa participation dans sa filiale Via Varejo débuté le 23 novembre 2016 par le biais d'une vente en bloc sur le marché au prix de 4,90 réais par action totalisant un prix de cession de 2,3 milliards de réais (517 millions d'euros). En prenant en compte la réalisation des deux total return swap (TRS) sur le semestre, le montant total encaissé au titre de la cession de la participation de Via Varejo s'élève à 2,7 milliards de réais (615 millions d'euros). Ces opérations ont conduit à la reconnaissance d'une plus-value nette d'impôt de 21 millions de réais (soit 6 millions d'euros), présentée sur la ligne « activités abandonnées » (note 3.5.2). L'incidence de la cession sur les intérêts ne donnant pas le contrôle s'élève à -742 millions d'euros (renvoi (vii) de l'état de variation des capitaux propres consolidés).
La contribution de Via Varejo au résultat des activités abandonnées a été estimée sur la base des informations disponibles en date de cession par GPA de la totalité de sa participation dans Via Varejo le 14 juin 2019. Depuis cette date, Via Varejo a annoncé l'ouverture d'une enquête relative à des allégations de fraude pouvant résulter sur une correction des états financiers de Via Varejo pour la période antérieure à la date de cession. A ce jour, le Groupe ne dispose d'aucune information qui conduirait à une correction significative sur les comptes consolidés.

Note 3 Périmètre de consolidation

Principes comptables

Périmètre et méthodes de consolidation

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation figurant en note 17.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.
Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

Droits de vote potentiels

Le contrôle doit être apprécié en tenant compte des droits de vote potentiels mais seulement s'ils sont substantifs c'est-à-dire que l'entité a la capacité pratique d'exercer ses droits au regard du prix, de la date et des modalités d'exercice.
Une entité peut posséder des bons de souscription d'actions, des options d'achat d'actions, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération dans le cadre de son appréciation du contrôle d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou à l'issue d'un événement futur.

Coentreprises

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.
Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associees

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Methode de la mise en equivalence

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et, le cas échéant, dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation. L'éventuelle perte de valeur et le résultat de cession portant sur les titres mis en équivalence sont comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels ».
Les résultats sur les opérations d'acquisitions ou de cessions internes avec les entreprises associées mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du Groupe dans ces sociétés. En l'absence de précision dans les normes IFRS dans le cas où l'élimination excède la valeur nette comptable des titres mis en équivalence, le Groupe plafonne l'élimination de résultat interne et le complément de l'élimination est suivi extra-comptablement pour être imputé sur les bénéfices des exercices suivants de l'entité mise en équivalence. Par ailleurs, le Groupe suit une approche transparente afin de mettre en équivalence les entreprises associées et considère, le cas échéant, le pourcentage final que détient le Groupe dans la détermination de la quote-part de résultat à éliminer.
En l'absence de norme ou d'interprétation applicable à la dilution du Groupe dans une filiale d'une société mise en équivalence, l'incidence d'une dilution est comptabilisée en quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises.

Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles »,

sauf ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.
Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.
Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »).
Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'allouer une nouvelle valeur aux actifs et passifs acquis correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne conduit pas à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transfert interne de titres consolidés

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le traitement comptable d'un transfert interne de titres consolidés entraînant une variation de pourcentage d'intérêts, le Groupe applique le principe suivant :

- les titres transférés sont maintenus à leur valeur historique et le résultat de cession est éliminé en totalité chez l'entité acquérant les titres ;
- les intérêts ne donnant pas le contrôle sont ajustés pour refléter la variation de leur part dans les capitaux propres en contrepartie des réserves consolidées sans que le résultat ni les capitaux propres ne soient affectés.

Les coûts et frais liés aux opérations de transfert interne de titres et de manière plus large aux réorganisations internes sont présentés en « autres charges opérationnelles ».

Conversion de monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la maison-mère du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés, figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reclassé en résultat. Dans la mesure où le Groupe applique la méthode de consolidation par palier, la sortie d'une activité à l'étranger à l'intérieur d'un palier ne déclenche pas le recyclage des écarts de conversion en résultat, celui-ci intervenant lors de la sortie du palier.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.
Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont

comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

En application de la norme IAS 29, les postes du bilan et du compte de résultat des filiales dans des économies hyperinflationnistes sont (i) réévalués pour tenir compte des changements du pouvoir d'achat des monnaies locales et en utilisant des indices d'inflation officiels ayant cours à la clôture, et (ii) convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture. Au sein du groupe Casino, l'Argentine est considérée comme un pays hyperinflationniste depuis 2018.

3.1 Opérations de périmètre réalisées en 2019

3.1.1 TRS Mercialys

Le 26 juillet 2018, dans le cadre du plan de cession d'actifs annoncé, le Groupe a réduit sa participation dans Mercialys en termes de droit de vote de 40,3% à 25,3% via la cession d'un bloc de 15% de ses actions à une banque, au travers d'un contrat de total return swap (TRS). Dans le cadre de cette opération, le Groupe a encaissé immédiatement un montant de 213 millions d'euros avant frais (209 millions d'euros nets de frais).

Au 31 décembre 2018, cet instrument n'étant pas déconsolidant au sens de la norme IFRS 9 tant que la banque n'a pas vendu les titres sur le marché, la cession des titres à travers ce contrat n'avait pas été reconnue dans les comptes et avait conduit à l'enregistrement d'une dette financière au titre des actions non encore cédées sur le marché pour un montant de 198 millions d'euros (au prix de cession à la banque) ; la cession des actions et les plus ou moins-values associées sont reconnues lors de la cession des actions sur le marché par la banque. L'incidence sur le compte de résultat du Groupe de la cession de 1% par l'établissement financier n'était pas matérielle.

Au 31 décembre 2019, 64,6% des actions du TRS ont été écoulées. A ce titre, le Groupe a reconnu une moins-value de cession des titres de 20 millions d'euros en « Autres charges opérationnelles ». La dette financière s'établit désormais à 102 millions d'euros.

Les comptes consolidés intègrent Mercialys selon la méthode de mise en équivalence avec un pourcentage d'intérêts de 30,6% au 31 décembre 2019 (39,2% au 31 décembre 2018), dont 5,3% correspondant aux titres non cédés à cette date par l'établissement financier.

Par ailleurs, les titres faisant l'objet du TRS continuent d'être classés en « Actifs détenus en vue de la vente » pour la quote-part non cédée en application d'IFRS 5 à leur valeur comptable pour un montant de 46 millions d'euros au 31 décembre 2019 (114 millions d'euros au 31 décembre 2018).

3.2 Opérations de périmètre réalisées en 2018

3.2.1 Prise de contrôle de Sarenza

Le 30 avril 2018, Monoprix a pris le contrôle de Sarenza, un des leaders de la vente de chaussures sur Internet. Le montant décaissé pour acquérir les 100% de participation dans la société s'est élevé à 22 millions d'euros (note 4.5).
Le bilan d'acquisition de Sarenza a été intégré pour sa valeur nette comptable et un goodwill de 16 millions d'euros a été constaté pour la différence avec la contrepartie transférée et a été alloué à l'UGT Monoprix.
La contribution des activités de Sarenza au chiffre d'affaires du Groupe pour la période du 30 avril 2018 au 31 décembre 2018 s'élève à 97 millions d'euros. Si cette prise de contrôle avait été réalisée dès le 1er janvier 2018, la contribution additionnelle au chiffre d'affaires consolidé du Groupe aurait été de 43 millions d'euros. La contribution au résultat avant impôt consolidé du Groupe n'est pas significative.

3.2.2 Opérations de périmètre dans le sous-groupe Franprix – Leader Price

Le 28 février 2018, Franprix - Leader Price a cédé à un masterfranchisé le contrôle d'un ensemble de 105 magasins Franprix et Leader Price pour un montant total de 33 millions d'euros (note 4.5) générant une perte de 15 millions d'euros reconnue en « autres charges opérationnelles ». Si ces cessions avaient été réalisées dès le 1er janvier 2018, les incidences sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant et le résultat net consolidés du Groupe auraient été non significatives.

Ce même masterfranchisé a pris une participation minoritaire de 40% dans un ensemble de magasins Franprix et Leader Price. Cette opération a été traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires. Franprix – Leader Price a consenti un engagement de rachat au masterfranchisé portant sur sa participation de 40% et bénéficie également d'une promesse de vente ; à la date de l'opération, une dette de 17 millions d'euros a été comptabilisée. Cette transaction n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres.

Par ailleurs, Franprix – Leader Price a pris le contrôle de 126 magasins au cours de l'exercice pour un prix d'acquisition cumulé de 79 millions d'euros. Ces transactions ont généré un goodwill de 76 millions d'euros.
Si ces acquisitions avaient été réalisées dès le 1er janvier 2018, les incidences sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant et le résultat net consolidés du Groupe auraient été non significatives.

3.2.3 Cessions sans perte de contrôle d'un ensemble de supermarchés Casino

Au cours du 1er semestre 2018, Distribution Casino France a cédé une participation de 40% dans 5 supermarchés Casino à un masterfranchisé. Cette cession sans perte de contrôle s'est traduite comptablement comme une transaction entre actionnaires. Distribution Casino France a consenti un engagement de rachat au masterfranchisé portant sur sa participation de 40% comptabilisé à hauteur de 19 millions d'euros à la date de l'opération et bénéficie également d'une promesse de vente.
Cette transaction n'a pas eu d'incidence significative sur les capitaux propres.

3.3 Participations dans les entreprises associées et les coentreprises

3.3.1 Entreprises associées et coentreprises significatives

Le tableau ci-dessous présente les comptes résumés à 100% des quatre principales entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le cadre des activités poursuivies. Ces informations sont établies en conformité avec les normes IFRS, telles que publiées par les entreprises associées et coentreprises, et retraitées le cas échéant des ajustements effectués par le Groupe tels que des ajustements de réévaluation de juste valeur à la date de prise ou perte de contrôle, des ajustements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe et des éliminations d'opérations d'acquisitions ou de cessions intragroupes à hauteur du pourcentage de détention dans les sociétés mises en équivalence :

en millions d'euros	2019				2018			
	Mercialys	**Tuya [ii]**	**Banque du Groupe Casino**	**FIC [iii]**	**Mercialys [i]**	**Tuya [ii]**	**Banque du Groupe Casino**	**FIC [iii]**
Pays	**France**	**Colombie**	**France**	**Brésil**	France	Colombie	France	Brésil
Activité	**Foncière**	**Bancaire**	**Bancaire**	**Bancaire**	Foncière	Bancaire	Bancaire	Bancaire
Nature de la relation	**Entreprise associée**	**Coentreprise**	**Coentreprise**	**Entreprise associée**	Entreprise associée	Coentreprise	Coentreprise	Entreprise associée
% d'intérêts et de droits de vote [iv]	**31% [i]**	**50%**	**50 %**	**36 %**	39% [i]	50%	50 %	50 %
Revenus totaux	**252**	**321**	**195**	**273**	258	314	164	225
Résultat net des activités poursuivies	**104**	**(3)**	**11**	**60**	85	24	7	50
Autres éléments du résultat global		**-**	**-**	**-**	-	**-**	-	-
Résultat global total	**104**	**(3)**	**11**	**60**	**85**	**24**	**7**	**50**
Actifs non courants	**2 855**	**22**	**33**	**11**	2 869	23	24	13
Actifs courants [v]	**130**	**878**	**1 411**	**1 569**	468	747	1 193	1 339
Passifs non courants	**(1 280)**	**(473)**	**(35)**	**(4)**	(1 236)	(329)	(34)	(2)
Passifs courants	**(315)**	**(314)**	**(1 241)**	**(1 370)**	(746)	(332)	(1 051)	(1 188)
dont passifs liés à l'activité de crédit	***-***	***(675)***	***(1 236)***	***(470)***	-	*(544)*	*(1 051)*	*(453)*
Actif net	**1 389**	**113**	**168**	**206**	**1 355**	**109**	**132**	**162**
Dividendes reçus de l'entreprise associée ou coentreprise	**34**	**-**	**-**	**6**	**43**	**6 [vi]**	-	**6 [vii]**

(i) Au 31 décembre 2019, le Groupe détient 25% du capital de Mercialys lui permettant d'avoir une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières du groupe Mercialys (note 3.1.1). Cette analyse s'appuie sur (a) l'absence de majorité sur les décisions stratégiques au sein du Conseil d'administration de la société qui est composé d'une majorité d'indépendants, (b) des règles de gouvernance qui prévoient que les représentants de Casino au sein de Mercialys ne participent pas aux décisions portant sur des opérations réalisées avec le Groupe, (c) des accords contractuels opérationnels conclus entre le Groupe et la société à des conditions de marché et (d) l'analyse des droits effectifs exprimés lors des dernières Assemblées générales de Mercialys (Casino et ses parties liées n'ont pas le contrôle de l'Assemblée générale). Le pourcentage d'intérêt s'élève à 31% et 39% respectivement au 31 décembre 2019 et 2018

(ii) Tuya est un partenariat bancaire entre Exito et Bancolombia destiné à gérer des services bancaires proposés aux clients des magasins en Colombie, notamment la souscription de cartes bancaires en magasin. Ce partenariat a évolué en octobre 2016 avec l'entrée d'Éxito au capital de Tuya à hauteur de 50%

(iii) La société FIC a pour objet de financer les achats des clients de GPA et résulte d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco") et GPA. Elle est comptabilisée par mise en équivalence, GPA estimant exercer une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières

(iv) Le pourcentage d'intérêt mentionné correspond à celui détenu au niveau de Casino à l'exception des sociétés mises en équivalence Tuya et FIC qui correspond respectivement à celui au niveau du sous-groupe Éxito et GPA. Suite à la cession de Via Varejo, GPA détient désormais 36% de FIC en termes de droits de vote et de pourcentage d'intérêts (contre 50 % et 42 % respectivement en droit vote et pourcentage d'intérêts en 2018)

(v) Concernant les entités Banque du Groupe Casino, Tuya et FIC, les actifs courants concernent principalement leur activité de crédit

(vi) Distribution de dividendes à hauteur de 20 milliards de pesos colombiens (soit 6 millions d'euros) par émission d'actions au profit des co-partenaires

(vii) En 2018, 2 millions d'euros de dividendes ont également été perçus par Via Varejo et ne sont pas présentés dans ce montant qui reflète uniquement la participation détenue directement par GPA

3.3.2 Autres entreprises associées et coentreprises

Les informations financières agrégées relatives aux autres entreprises associées et coentreprises ne sont pas significatives. Le montant des dividendes reçus de ces entreprises associées et coentreprises s'élève à 3 millions d'euros en 2019 (2018 : 5 millions d'euros).

3.3.3 Variation des participations dans les entreprises associées et coentreprises

en millions d'euros	
Solde au 1er janvier 2018 retraité	**563**
Perte de valeur	-
Quote-part de résultat de l'exercice [(i)]	17
Distribution	(55)
Autres mouvements	(26)
Solde au 31 décembre 2018 retraité	**500**
Perte de valeur	-
Quote-part de résultat de l'exercice [(i)]	(18)
Distribution	(43)
Autres mouvements	(99)
Solde au 31 décembre 2019	**341**

(i) Dont -63 et -43 millions d'euros de quote-part de résultat des activités abandonnées de Leader Price respectivement en 2019 et 2018 (note 2)

3.3.4 Pertes de valeur relatives à la valorisation des entreprises associées et des coentreprises

À l'exception de Mercialys, les entreprises associées et coentreprises n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements. Les tests de perte de valeur effectués au 31 décembre 2019 n'ont conduit à aucune perte de valeur tout comme au 31 décembre 2018.

Concernant Mercialys, la juste valeur de cette participation à la clôture s'élève à 346 millions d'euros pour 30,6% de détention, déterminée sur la base du cours de bourse du 31 décembre 2019 (2018 : 432 millions d'euros pour 39,2%) ; celle-ci ne fait pas ressortir de perte de valeur. L'actif net réévalué triple net (ANR) EPRA de Mercialys ressort au 31 décembre 2019 à 1 837 millions d'euros à 100%, soit 562 millions d'euros pour la quote-part détenue par le Groupe.

3.3.5 Quote-part des passifs éventuels dans les entreprises associées et les coentreprises

Au 31 décembre 2019 et 2018, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées et les coentreprises.

3.3.6 Transactions avec les parties liées (entreprises associées et coentreprises)

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) ou un contrôle conjoint (coentreprises) et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

en millions d'euros	2019		2018 retraité	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Prêts	**35**	**11**	28	11
dont dépréciation	*(42)*	-	*(44)*	-
Créances	**190**	**44**	139	48
dont dépréciation	-	-	-	-
Dettes	**15**	**283**	30	549
Charges	**10** [(i)]	**1 520** [(ii)]	13 [(i)]	2 323 [(ii)]
Produits	**760** [(iii)]	**51**	1 051 [(iii)]	38

(i) Compte tenu de l'application de la norme IFRS 16, les montants ci-dessus n'incluent pas les montants de loyers liés aux 63 baux signés avec Mercialys, ces loyers s'élevant à 49 millions d'euros en 2019 (2018 : 70 baux pour 53 millions d'euros). Au 31 décembre 2019, le passif de loyers envers Mercialys portant sur des actifs immobiliers s'élève à 169 millions d'euros dont 41 millions d'euros à moins d'un an

(ii) Dont 1 234 millions d'euros d'achats de carburant auprès de Distridyn et 235 millions d'euros d'achats de marchandises auprès de CD Supply Innovation en 2019 (2018 : respectivement 1 164 et 1 127 millions d'euros)

(iii) Les produits de 760 millions d'euros en 2019 et 1 051 millions d'euros en 2018 incluent à hauteur de 593 et 899 millions d'euros respectivement les ventes de marchandises de Franprix - Leader Price et Distribution Casino France envers des masterfranchisés mis en équivalence. Ils incluent également les produits liés aux opérations immobilières avec Mercialys présentés en « Autres revenus » pour 95 millions d'euros (2018 : 33 millions d'euros)

Transactions avec Mercialys

Dans le cadre de ses relations avec Mercialys, Casino a conclu différents accords :

- Casino est locataire dans certains centres commerciaux. Les montants des loyers sont mentionnés ci-dessus.
- Convention d'*asset management* : le Groupe effectue la gestion locative de la quasi-totalité des sites de Mercialys. Le produit comptabilisé par le Groupe au titre de cette prestation s'élève à 6 millions d'euros en 2019 tout comme en 2018.
- Convention de partenariat : cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration de Casino du 19 juin 2012. Un avenant à cette convention a été signé le 12 novembre 2014. Le principe fondamental de la Convention de partenariat, selon lequel Casino développe et mène un pipeline de projets que Mercialys acquiert pour nourrir sa croissance, a été préservé. La Convention initiale portait sur un pipeline de projets offrant une visibilité suffisante. La nouvelle convention permet à Mercialys de proposer de nouveaux projets qui seront étudiés par Casino puis suivis dans le cadre de comités de suivi.
  Casino n'engagera les travaux qu'une fois la commande réitérée par Mercialys, réitération qui interviendra après obtention définitive des autorisations et précommercialisation des projets au minimum à un seuil de 60% (en % des loyers prévisionnels – baux signés).
  Les prix d'acquisition des projets développés par Casino, uniquement déterminés dans le cadre de la convention initiale sur la base d'un taux de capitalisation des loyers défini selon une matrice - mise à jour semestriellement en fonction de l'évolution des taux d'expertise du patrimoine de Mercialys - et des loyers prévisionnels du projet, peuvent également être déterminés sur un prix de vente prévisionnel calculé sur la base du TRI prévisionnel (de 8 à 10%).
  Le principe du partage à 50/50 de l'*upside/downside* est maintenu pour tenir compte des conditions effectives auxquelles les actifs seront commercialisés. Ainsi, s'il existe un différentiel positif ou négatif ('*upside*' / '*downside*') entre les loyers effectifs résultant de la commercialisation et des loyers prévus à l'origine, le prix sera ajusté, à la hausse ou à la baisse, de 50% de la différence ainsi constatée. Dans le cadre du processus d'acquisition anticipée évoqué précédemment, une clause de rendez-vous entre les parties est prévue dans les contrats.
  En contrepartie de cette exclusivité, Mercialys s'est engagée à ne pas investir dans des opérations susceptibles d'avoir un impact concurrentiel significatif dans la zone de chalandise d'un site à enseigne alimentaire du Groupe Casino. Fin janvier 2017, les parties ont étendu de 3 ans la convention de Partenariat, jusqu'à fin 2020.
- Convention de prestations de services : le Groupe fournit des prestations représentatives de fonctions supports à Mercialys en matière de gestion administrative, de comptabilité-finance, d'informatique et immobilière. Le produit comptabilisé par le Groupe au titre de cette prestation s'élève à 2 millions d'euros en 2019 (2018 : 2 millions d'euros).
- Convention de prestations de conseils : Mercialys met à disposition de Casino une équipe de spécialistes de valorisation de patrimoines immobiliers. Pas d'impact significatif au titre de cette convention en 2019 et 2018.
  Les parties ont décidé de mettre un terme à cette convention le 31 décembre 2018. Une nouvelle convention à durée déterminée, avec une première période de six mois, commençant à courir du 1er janvier au 30 juin 2019 a été conclue, ayant pour objet des prestations d'asset management délivrées par les équipes de Mercialys au titre des projets gérés pour le compte de Casino. Cette Convention sera automatiquement et tacitement reconduite pour une nouvelle période de six mois, étant précisé que la durée totale de cette convention ne pourra pas excéder 48 mois.
- Convention de mandat de vente : Casino est mandaté par Mercialys dans le cadre de recherche d'acquéreurs d'actifs immobiliers.
- Convention de compte courant : Mercialys avait conclu le 8 septembre 2005 avec Casino une Convention de compte courant et de gestion de trésorerie. Par ce biais, Mercialys et Casino avaient mis en place un compte courant d'actionnaires qui enregistrait tous versements, retraits ou avances des sommes pouvant être effectués réciproquement entre les deux sociétés. Suite à la réduction de la participation de Casino dans le capital de Mercialys en 2012, les deux parties ont décidé de résilier la Convention de compte courant et de gestion de trésorerie existante et de conclure une convention de compte courant. Cette convention a permis à Mercialys de conserver un compte courant avec Casino lui donnant la possibilité de bénéficier d'avances de trésorerie de la part de Casino dans la limite de 50 millions d'euros.
  La durée de la Convention a été étendue à plusieurs reprises et est arrivée à échéance le 31 décembre 2019. En décembre 2019, un avenant à cette convention a été conclu portant le seuil de l'avance à 35 millions d'euros. Ce nouvel avenant arrivera à échéance au 31 décembre 2021.
- L'Assemblée Générale du 25 avril 2019 a approuvé une convention réglementée conclue entre Mercialys et Casino, Guichard-Perrachon, au travers de laquelle ce dernier s'est engagé à prendre en charge des frais spécifiques engagés par Mercialys dans le cadre du processus de cession par Casino, Guichard-Perrachon de tout ou partie de sa participation dans le capital de Mercialys.

3.3.7 Engagements à l'égard des coentreprises

Le Groupe a octroyé à des coentreprises des cautions et garanties (présentées également en note 6.11.1) dont le montant s'élève à 68 millions d'euros au 31 décembre 2019 correspondant intégralement à son engagement envers Distridyn (2018 : 93 millions d'euros dont respectivement 68 et 25 millions d'euros envers Distridyn et CD Supply Innovation).

3.4 Engagements liés au périmètre de consolidation

3.4.1 Dettes liées aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle – « PUTs minoritaires »

Principe comptable

Le Groupe a consenti aux intérêts ne donnant pas le contrôle de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Les options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont présentés en « passifs financiers » ; les « puts à prix fixes » sont comptabilisés pour leurs valeurs actualisées et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs. Le Groupe présente le montant des « Puts minoritaires » en lecture directe au bilan consolidé.

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1er janvier 2010, puis la norme IFRS 10, appliquée dans les comptes à compter du 1er janvier 2014, précisent le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de vente, selon que les options ont été émises avant ou après le 1er janvier 2010, en conformité avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers :

- les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours : la différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en goodwill. Lors des arrêtés suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en goodwill ;
- les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires : la différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêtés suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres.

Les Puts minoritaires s'analysent comme suit au 31 décembre 2019 :

en millions d'euros	% de détention du Groupe	Engagement vis-à-vis des intérêts ne donnant pas le contrôle	Prix fixe ou variable	Dettes non courantes (iv)	Dettes courantes (iv)
Franprix (i)	58,67% à 70,00%	30,00% à 41,33%	F / V	40	-
Éxito (Disco) (ii)	62,49%	29,82%	V	-	104
Distribution Casino France (iii)	60,00%	40,00%	V	19	-
Autres				2	1
Total des engagements				**61**	**105**

(i) La valeur de ces promesses d'achat portant sur des filiales du sous-groupe Franprix est basée généralement sur le résultat net ou un multiple de chiffre d'affaires. La variation de +/- 10% de ces indicateurs n'a pas d'impact significatif. Les périodes d'exercice de ces options s'échelonnent entre 2020 et 2031

(ii) Cette option est exerçable à tout moment et jusqu'au 21 juin 2021. Le prix d'exercice est basé sur la plus avantageuse entre différentes formules de calcul et un prix minimum. Au 31 décembre 2019, le prix d'exercice correspond au prix minimum

(iii) La valeur de cette promesse d'achat, portant sur 5 supermarchés Casino, est basée sur un multiple de chiffre d'affaires. La variation de +/- 10% de l'indicateur n'a pas d'impact significatif. Cette option est exerçable entre le 1er avril et le 30 juin 2023

(iv) Au 31 décembre 2018, les « Puts minoritaires » s'élevaient à 188 millions d'euros dont 126 millions d'euros en part courante.

3.4.2 Engagements hors bilan

Principe comptable

Les promesses d'achat (put) et les promesses de vente (call) portant sur des participations (titres ne donnant pas le contrôle de la société) sont généralement comptabilisées comme des dérivés. Usuellement, les prix d'exercice de ces promesses reflètent la juste valeur des actifs sous-jacents.
La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat, mais est également bénéficiaire de promesses de vente ; dans ce cas-là, la valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

Le montant des promesses d'achat d'actions portant sur des sociétés non contrôlées s'élève à 5 millions d'euros au 31 décembre 2019 et concerne des sociétés au sein du sous-groupe Monoprix (2018 : 15 millions d'euros concernant des sociétés au sein des sous-groupes Monoprix et Franprix-Leader Price).

Le montant des promesses de vente d'actions portant sur des sociétés non contrôlées s'élève à 339 millions d'euros au 31 décembre 2019 (2018 : 348 millions d'euros) dont les principales sont les suivantes :

- Le Groupe bénéficie des promesses de vente suivantes, dans le cadre des transactions avec Mercialys :
  - une promesse de vente à la valeur la plus élevée entre la juste valeur et un TRI minimum garanti portant sur 100% des actifs ou sur 100% des titres de la société Hyperthetis Participations exerçable à compter du 31 décembre 2020 et jusqu'au 31 mars 2022 ;
  - une promesse de vente à la valeur la plus élevée entre la juste valeur et un TRI minimum garanti portant sur un actif immobilier précédemment cédé à la société Immosiris exerçable à compter du 31 mars 2021 et jusqu'au 30 septembre 2022 ;
- Dans le cadre des transactions effectuées en 2017 et 2018 avec des masterfranchisés, le Groupe bénéficie de promesses de vente valorisées sur la base d'un pourcentage d'amélioration de l'EBITDA ou d'un multiple de chiffre d'affaires et qui sont exerçables entre 2020 et 2023.

3.5 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Principe comptable

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification. Compte tenu de ces caractéristiques, la part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente est présentée en minoration de la dette financière nette (note 11).

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties.

Une activité abandonnée est soit une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte,
- ou est une activité acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée intervient au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe. Cette ligne dénommée « Résultat net des activités abandonnées » comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le cas échéant, une perte de valeur pour refléter la juste valeur diminuée des coûts de la vente et/ou les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités.

3.5.1 Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés

en millions d'euros	Notes	2019		2018 retraité	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Sous-groupe Leader Price	2 / 3.5.2	**1 362**	**706**	-	-
Sous-groupe Via Varejo	2 / 3.5.2	**-**	**-**	6 812	5 493
Autres France Retail (i)		**1 077**	**161**	1 601	484
Autres Latam Retail		**51**	**-**	20	-
Total		**2 491**	**867**	**8 433**	**5 977**
Actif net		**1 623**		2 456	
Dont part du Groupe de la filiale vendeuse	*11.2*	***1 604***		*1 686*	

(i) Au 31 décembre 2019, cette ligne est composée principalement de magasins et d'actifs immobiliers, à hauteur d'environ 507 millions d'euros (part du Groupe) en relation avec les plans de cession d'actifs et de rationalisation du parc magasins. Au 31 décembre 2018, cette ligne était composée essentiellement de magasins et d'actifs immobiliers, à hauteur de 874 millions d'euros (part du Groupe) en relation avec les plans de cession d'actifs et de rationalisation du parc magasins

3.5.2 Activités abandonnées

Le résultat des activités abandonnées est composé essentiellement de la contribution aux résultats du Groupe de Via Varejo (y compris Cnova Brésil) jusqu'à sa date de cession et du résultat de sa cession ainsi que de la contribution aux résultats de Leader Price inclus dans le secteur de reporting France Retail (note 2). Le détail du résultat des activités abandonnées est présenté ci-dessous :

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Chiffre d'affaires, hors taxes	**4 376**	8 528
Charges	**(4 681)**	(8 500)
Résultat de cession de Via Varejo le 14 juin 2019	**29**	-
Prix de cession	*615*	-
Frais relatifs aux cessions	*(39)*	-
Actif net comptable cédé	*(543)*	-
Recyclage des autres éléments du résultat global net d'impôt [(i)]	*(4)*	-
Perte résultant de la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de Leader Price [(ii)]	**(704)**	-
Résultat net avant impôt des activités abandonnées	**(979)**	**27**
Produit / (charge) d'impôt	**(16)**	(25)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	**(60)**	(34)
Résultat net des activités abandonnées [(iii)]	**(1 054)**	**(32)**
Dont part du Groupe	***(1 048)***	*(57)*
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	***(6)***	*25*

(i) Le reclassement de Via Varejo en activités abandonnées n'a eu aucune incidence dans les autres éléments du résultat global des exercices 2018 et 2017. En 2019, la cession effective de Via Varejo n'a pas déclenché de recyclage d'écart de conversion en résultat

(ii) Lors de la séparation du segment opérationnel Franprix – Leader Price en deux, au cours de l'exercice, la répartition du goodwill entre les activités Leader Price, Franprix et Geimex a été évaluée sur la base des valeurs relatives de chacune des activités (valeur d'utilité issue du test d'impairment). La juste valeur de Leader Price est estimée sur la base d'une valeur d'entreprise de 735 millions d'euros (y compris complément de prix éventuel de 35 millions d'euros versé en cas de respect d'indicateurs opérationnels durant une période de transition) auquel il convient de déduire une estimation du rachat de masters-franchisés et d'indépendants ainsi qu'une estimation de la consommation de trésorerie future du sous-groupe jusqu'à la date de cession effective

(iii) Dont Leader Price pour -1 047 millions d'euros en 2019 comprenant des effets d'opérations de périmètre réalisées et en cours sur des masterfranchisés

Le résultat par action des activités abandonnées est présenté en note 12.10.

Note 4 Complément d'information sur le tableau de flux de trésorerie

Principe comptable

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte à partir du résultat avant impôt de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie générés par l'activité : y compris impôts, frais liés aux prises de contrôle, dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises, et paiements reçus dans le cadre d'une subvention ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement : notamment prises de contrôle (hors frais liés à l'acquisition), pertes de contrôle y compris frais de transactions, acquisitions et cessions de titres de participation non consolidés et d'entreprises associées et coentreprises (y compris frais de transactions), les compléments de prix payés dans le cadre de regroupement d'entreprises à hauteur de la dette déterminée dans le délai d'affectation ainsi que les acquisitions et cessions d'immobilisations (y compris frais et paiements différés) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement : notamment émissions et remboursements d'emprunts, émissions d'instruments de capitaux propres, transactions entre actionnaires (y compris les frais de transactions et le cas échéant les paiements différés), remboursement des passifs de loyers, intérêts nets versés (flux cash liés au coût de l'endettement, aux coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées et aux intérêts financiers au titre des contrats de location), transactions relatives aux actions propres et dividendes versés. Cette catégorie inclut également les flux générés par les dettes fournisseurs requalifiées en dettes financières.

4.1 Réconciliation des dotations aux provisions

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Perte de valeur nette sur goodwill	10.1.2	**(17)**	(1)
Perte de valeur nette sur immobilisations incorporelles	10.2.2	**(8)**	(14)
Perte de valeur nette sur immobilisations corporelles	10.3.2	**(70)**	(59)
Perte de valeur nette sur immeubles de placement	10.4.2	**(4)**	(1)
Perte de valeur nette sur actifs au titre de droits d'utilisation	7.1.1	**(11)**	(35)
Perte de valeur nette sur autres actifs		**(142)**	(172)
(Dotation) / reprise de provision pour risques et charges		**5**	(11)
Total des dotations aux provisions		**(248)**	**(292)**
Part des dotations aux provisions présentée en activités abandonnées		**6**	25
Dotations aux provisions retraitées dans le tableau des flux de trésorerie		**(241)**	**(266)**

4.2 Réconciliation de la variation du BFR avec les postes du bilan

en millions d'euros	Notes	31 décembre 2018 retraité	Flux de trésorerie d'exploitation	Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées	Autres flux de trésorerie	Variations de périmètre	Variations de change	Reclass. IFRS 5	Reclass. et autres	31 décembre 2019
Stocks de marchandises	6.6	**(3 655)**	**1**	**(35)**	**-**	**(13)**	**37**	**180**	**-**	**(3 485)**
Stocks de promotion immobilière	6.6	**(179)**	**(100)**	**1**	**-**	**(2)**	**-**	**(1)**	**(9)**	**(290)**
Fournisseurs	Bilan	**6 668**	**328**	**(83)**	**-**	**33**	**(46)**	**(310)**	**(11)**	**6 580**
Créances clients et comptes rattachés	6.7	**(905)**	**(64)**	**(134)**	**-**	**62**	**11**	**221**	**(26)**	**(836)**
(Autres créances) / dettes	6.8.1 / 6.9.1 / 6.10	**542**	**(74)**	**(2)**	**(463)** [i]	**134**	**5**	**27**	**134**	**302**
TOTAL		**2 471**	**92**	**(254)**	**(463)**	**213**	**8**	**117**	**88**	**2 272**

en millions d'euros	Notes	1er janvier 2018 retraité	Flux de trésorerie d'exploitation	Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées	Autres flux de trésorerie	Variations de périmètre	Variations de change	Reclass. IFRS 5	Reclass. et autres	31 décembre 2018 retraité
Stocks de marchandises	6.6	(3 681)	(196)	-	-	(58)	177	124	(22)	(3 655)
Stocks de promotion immobilière	6.6	(126)	(45)	4	-	(2)	4	12	(26)	(179)
Fournisseurs	Bilan	6 644	374	(45)	-	47	(284)	(113)	45	6 668
Créances clients et comptes rattachés	6.7	(888)	(90)	(31)	-	10	37	40	17	(905)
(Autres créances) / dettes	6.8.1 / 6.9.1 / 6.10	639	(159)	24	(56)	57	(8)	(41)	86	542
TOTAL		**2 588**	**(117)**	**(48)**	**(56)**	**54**	**(74)**	**22**	**101**	**2 471**

[i] En 2019, ce montant reflète principalement les décaissements liés à des actifs financiers (note 4.11)

4.3 Réconciliation des acquisitions d'immobilisations

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Augmentations et acquisitions d'immobilisations incorporelles	10.2.2	**(269)**	(271)
Augmentations et acquisitions d'immobilisations corporelles	10.3.2	**(868)**	(879)
Augmentations et acquisitions d'immeubles de placement	10.4.2	**(14)**	(59)
Augmentations et acquisitions de droits au bail présentés en droits d'utilisation	7.1.1	**(8)**	(10)
Variations des dettes sur immobilisations		**21**	(46)
Capitalisation des coûts d'emprunts (IAS 23) [i]	10.3.3	**5**	11
Incidences des activités abandonnées		**26**	67
Flux de décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement		**(1 107)**	**(1 188)**

[i] Flux sans effet sur la trésorerie

4.4 Réconciliation des cessions d'immobilisations

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Sorties d'immobilisations incorporelles	10.2.2	**7**	3
Sorties d'immobilisations corporelles	10.3.2	**188**	326
Sorties d'immeubles de placement	10.4.2	**-**	1
Sorties de droits au bail présentés en droits d'utilisation	7.1.1	**8**	13
Résultats de cessions d'actifs [i]		**61**	232
Variation des créances sur immobilisations		**(32)**	(26)
Sorties des actifs classés en IFRS 5		**664**	693
Incidences des activités abandonnées		**(7)**	(12)
Flux d'encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement		**890**	**1 230**

[i] Avant retraitement IFRS 16 lié aux cessions-bails

4.5 Incidence sur la trésorerie des variations de périmètre avec changement de contrôle

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Montant payé pour les prises de contrôle	**(12)**	(62)
Disponibilités / (découverts bancaires) liés aux prises de contrôle	**6**	(18)
Montant reçu pour les pertes de contrôle	**227**	13
(Disponibilités) / découverts bancaires liés aux pertes de contrôle	**(4)**	-
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle	**218**	**(66)**

En 2019, l'incidence nette de ces opérations sur la trésorerie du Groupe résulte principalement de :
- la perte de contrôle de magasins déficitaires en lien avec le plan de rationalisation du parc pour 166 millions d'euros (note 2)
- la cession de l'activité de restauration collective ainsi que la cession de restaurants

En 2018, l'incidence nette de ces opérations sur la trésorerie du Groupe résultait principalement :
- de la prise de contrôle de la société Sarenza pour -43 millions d'euros dont -20 millions d'euros de trésorerie négative acquise et -22 millions d'euros de prix décaissé (note 3.2.1) ;
- des prises de contrôle dans le sous-groupe Franprix pour -28 millions d'euros dont -29 millions d'euros décaissés ;
- des pertes de contrôle dans le sous-groupe Franprix pour 6 millions d'euros de prix encaissé.

4.6 Incidences des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises

en millions d'euros	2019	2018
Montant payé pour l'acquisition de titres d'entreprises associées et coentreprises	**(35)**	(39)
Montant reçu pour la cession de titres d'entreprises associées et coentreprises	**(4)**	209
Incidences des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises	**(39)**	**170**

En 2018, l'incidence nette de ces opérations résulte essentiellement de la cession d'un bloc d'actions Mercialys représentant 15% du capital (note 3.1.1).

4.7 Réconciliation des dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Dividendes versés / à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle	12.8	**(92)**	(103)
Paiement au cours de l'année d'une dette de dividendes reconnue à fin d'année précédente		**9**	(2)
Effet de change		**(1)**	(2)
Incidences des activités abandonnées		**-**	2
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie		**(83)**	**(104)**

4.8 Incidence sur la trésorerie des transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
GPA - acquisition de 41,27% des titres Exito	2	**(917)**	-
Vindémia – rachat de minoritaires de la filiale à Mayotte		**(18)**	-
GreenYellow – cession sans perte de contrôle de 2018		**(12)**	149
Distribution Casino France – cession sans perte de contrôle		**-**	20
Exito - opérations avec les sociétés immobilières [(i)]		**(11)**	77
Offre publique d'achat des titres de Cnova N.V.		**-**	(3)
Autres		**(12)**	(13)
Incidence sur la trésorerie des transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle		**(971)**	**231**

(i) Voir renvoi (viii) de l'état de variation des capitaux propres consolidés pour 2018

4.9 Réconciliation entre la variation de trésorerie et la variation de dette financière nette

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Variation de trésorerie		**(984)**	377
Augmentation d'emprunts et dettes financières [(i)]		**(4 542)**	(1 543)
Diminution d'emprunts et dettes financières [(i)]		**3 694**	1 330
Variations de dettes sans effet de trésorerie [(i)]		**129**	449
Variation part du Groupe d'actifs nets détenus en vue de la vente		***(160)***	*628*
Variation d'autres actifs financiers		***274***	*48*
Dettes financières liées aux variations de périmètre		***95***	*(225)*
Variation de couverture de juste valeur		***(85)***	*(60)*
Intérêts courus		***(26)***	*25*
Autres		***31***	*32*
Incidence des variations monétaires [(i)]		**55**	158
Variation des emprunts et dettes financières des activités abandonnées		**974**	(61)
Variation de dette financière nette		**(675)**	**711**
Dette financière nette à l'ouverture [(ii)]		**3 378**	4 088
Dette financière nette à la clôture	11.2	**4 053**	3 378

(i) Ces incidences sont relatives uniquement aux activités poursuivies
(ii) Après prise en compte des incidences IFRS 16 pour -57 et -44 millions d'euros respectivement au 1er janvier 2018 et 1er janvier 2019

4.10 Réconciliation des intérêts financiers nets versés

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Coût de l'endettement financier net présenté au compte de résultat	**11.3.1**	**(356)**	**(320)**
Neutralisation de gains/pertes de changes latents		**13**	4
Neutralisation des amortissements de frais et primes d'émission/remboursement		**41**	27
Capitalisation des coûts d'emprunts	10.3.3	**(5)**	(11)
Variation des intérêts courus et des dérivés de couverture de juste valeur des dettes financières [(i)]		**23**	(35)
Intérêts financiers versés sur passifs de loyers	11.3.2	**(256)**	(214)
Coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	11.3.2	**(77)**	(81)
Intérêts financiers nets versés tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie		**(617)**	**(629)**

(i) En 2018, sont inclus notamment les impacts des dénouements de swaps de taux du périmètre France à hauteur de 59 millions d'euros

4.11 Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers

En 2019, les décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers s'élèvent à 440 millions d'euros et se composent principalement (i) du versement en compte séquestre dans le cadre de l'opération de refinancement à hauteur de 291 millions d'euros dont un solde de 193 millions d'euros au 31 décembre 2019 (note 6.8.1) et (ii) d'un montant décaissé de 109 millions d'euros lors du dénouement du forward portant sur les actions GPA (note 11.3.2).

Note 5 Information sectorielle

Principe comptable

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du groupe Casino ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les secteurs présentés (dits « secteurs de reporting ») sont les suivants :

- France Retail : secteur de reporting qui regroupe les segments opérationnels relatifs aux activités de distribution (principalement les enseignes des sous-groupes Casino, Monoprix, Franprix et Vindémia),
- Latam Retail : secteur de reporting qui regroupe les segments opérationnels relatifs aux activités de distribution alimentaire en Amérique Latine (principalement les enseignes alimentaires de GPA ainsi que les enseignes des sous-groupes Éxito, Disco - Devoto et Libertad),
- E-commerce : secteur de reporting qui regroupe les activités de Cdiscount et la holding Cnova N.V.

Au cours de l'exercice, le segment opérationnel Franprix – Leader Price a été séparé entre Franprix, Leader Price et Geimex.

Les secteurs regroupés au sein de France Retail et de Latam Retail présentent une nature des produits vendus, des actifs et moyens humains nécessaires à l'exploitation, une typologie de clientèle, des modes de distribution, une offre marketing et une performance financière long-terme similaires.

Les secteurs de reporting reflètent les activités pures de distribution ainsi que les activités accessoires liées à la distribution. En particulier, compte tenu de la stratégie duale et de l'interconnexion entre distribution et immobilier, les secteurs opérationnels comprennent la gestion des actifs immobiliers, les opérations de promotion immobilière et les activités énergétiques.

La Direction évalue la performance de ces secteurs sur la base du chiffre d'affaires ainsi que sur la base du résultat opérationnel courant (inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des « Business Units » du Groupe) et de l'EBITDA. L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction, aucune information n'est présentée par secteur opérationnel en annexe dans le cadre d'IFRS 8.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

5.1 Indicateurs clés par secteur opérationnel

en millions d'euros	France Retail	Latam Retail	E-commerce	2019
Chiffre d'affaires externe (6.1)	**16 322**	**16 358**	**1 966**	**34 645**
EBITDA	**1 467 [(i)]**	**1 104**	**69**	**2 640**
Dotations aux amortissements opérationnels courants (notes 6.3 et 6.4)	**(791)**	**(492)**	**(65)**	**(1 348)**
Résultat opérationnel courant	**676 [(i)]**	**612**	**4**	**1 292**

(i) Dont 56 millions d'euros au titre des opérations de développement immobilier réalisées en France correspondant essentiellement en 2019 à la déneutralisation des marges sur opérations de promotion immobilière entre Casino et Mercialys faisant suite à la dilution de Casino dans Mercialys (note 3.3.3)

en millions d'euros	France Retail	Latam Retail	E-commerce	2018 retraité
Chiffre d'affaires externe (6.1)	16 786	15 577	1 965	34 329
EBITDA	1 413 [(i)]	1 217 [(ii)]	39	2 669
Dotations aux amortissements opérationnels courants (notes 6.3 et 6.4)	(795)	(459)	(51)	(1 305)
Résultat opérationnel courant	618 [(i)]	758 [(ii)]	(12)	1 364
Dont impacts IFRS 16 sur l'EBITDA	*513*	*285*	*19*	*818*
Dont impacts IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant	*64*	*114*	*1*	*179*

(i) Dont 63 millions d'euros au titre des opérations de développement immobilier réalisées en France
(ii) Dont 481 millions de réais (111 millions d'euros) au titre de crédits de taxes reconnus par GPA (principalement liés à la reprise de provision sur le crédit ICMS ST d'Assai suite à un changement législatif)

5.2 Indicateurs clés par zone géographique

en millions d'euros	France	Amérique latine	Autres zones	Total
Chiffre d'affaires externe au 31 décembre 2019	**18 285**	**16 343**	**17**	**34 645**
Chiffre d'affaires externe au 31 décembre 2018 retraité	18 747	15 568	13	34 329

en millions d'euros	France	Amérique latine	Autres zones	Total
Actifs non courants au 31 décembre 2019 [(i)]	**10 628**	**9 897**	**59**	**20 584**
Actifs non courants au 31 décembre 2018 retraité [(i)]	12 648	9 687	60	22 395

(i) Les actifs non courants comprennent les goodwills, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les actifs au titre de droits d'utilisation, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises ainsi que les actifs sur contrats et les charges constatées d'avance à plus d'un an

Note 6 Données liées à l'activité

6.1 Produits des activités ordinaires

Principe comptable

Produits des activités ordinaires :

Les produits des activités ordinaires sont composés du « Chiffre d'affaires, hors taxes » et des « Autres revenus ». Ils sont présentés au compte de résultat sur l'agrégat « Revenus totaux ».

Le « Chiffre d'affaires, hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins et les stations-service, sur les sites e-commerce, dans les établissements de restauration, les revenus générés par les activités de franchise et de location gérance ainsi que les revenus des activités financières.
L'essentiel du « Chiffre d'affaires » du Groupe correspond à des produits dans le champ d'application d'IFRS 15.

Les « Autres revenus » comprennent les produits liés aux activités de promotion immobilière et de marchand de biens, les revenus locatifs, divers produits de prestations de services et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes ainsi que les produits associés aux activités énergétiques.
Les « Autres revenus » incluent majoritairement des produits dans le champ d'application d'IFRS 15 ainsi que des revenus locatifs dans le champ d'application d'IFRS 16.

Les produits des activités ordinaires sont évalués sur la base du prix contractuel qui correspond au montant de rémunération auquel le Groupe s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Le prix de la transaction est alloué à chacune des obligations de performance du contrat, qui constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu. Le revenu est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La reconnaissance du revenu peut donc se faire à un instant donné ou en continu, c'est-à-dire à l'avancement.

Les principales sources de revenus du Groupe sont les suivantes :

- les ventes de biens (y compris dans le cadre de l'activité de marchand de biens) : dans ce cas, le Groupe n'a généralement qu'une obligation de performance qui est la délivrance du bien au client. Les revenus attachés à ces ventes sont reconnus à l'instant où le contrôle du bien a été transféré au client, généralement lors de la livraison, soit principalement :
  - lors du passage en caisse dans le cas des ventes en magasin ;
  - à la réception de la marchandise chez les franchisés et affiliés ;
  - à la réception par le client pour les ventes e-commerce.
- les prestations de services, telles que les ventes d'abonnements, les redevances de franchise, les prestations logistiques, les revenus immobiliers (produits locatifs, honoraires de gestion locative) : dans ce cas, le Groupe n'a généralement, pour les transactions entrant dans le champ d'application IFRS 15, qu'une obligation de performance qui est la réalisation de la prestation. Les revenus attachés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus.
- les produits des activités de promotion immobilière : dans ce cas, le Groupe a généralement plusieurs obligations de performance dont certaines peuvent être réalisées à un instant donné et d'autres en continu selon la méthode de l'avancement. Le résultat à l'avancement est généralement calculé à partir de la marge à terminaison prévisionnelle, pondérée par le taux d'avancement déterminé selon les coûts encourus (méthode des *inputs*).
- les produits associés aux activités énergétiques : le Groupe identifie généralement une obligation de performance lors de la livraison de centrales photovoltaïques (assortie le cas échéant d'une contrepartie variable) ou la cession de contrats de performance énergétique. Le Groupe vend également des services à l'énergie reconnus lors de la réalisation de la prestation.

La grande majorité des revenus sont reconnus à un instant donné.

En cas de paiement différé d'une durée inhabituellement longue et non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est reconnu pour un montant correspondant au prix actualisé. La différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant est constatée en « autres produits financiers » répartis sur la durée du différé suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe propose à ses clients des programmes de fidélité qui leur permettent de bénéficier de rabais ou d'autres avantages lors des prochains achats. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre de ces programmes de fidélité constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. En conséquence, un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

Actifs et passifs sur contrats, coûts d'obtention et d'exécution des contrats :

- Un actif sur contrat reflète le droit pour une entité d'obtenir une contrepartie en échange des biens ou

services qu'elle a fournis à son client lorsque ce droit dépend d'autre chose que de l'écoulement du temps. A ce titre, une créance ne constitue pas un actif sur contrat.
Le Groupe enregistre un actif sur contrat lorsqu'il s'est acquitté de tout ou partie de son obligation de performance mais il n'a pas un droit inconditionnel à être payé (le Groupe n'ayant pas encore le droit de facturer son client). Compte tenu de son activité, les actifs sur contrats du Groupe ne sont pas significatifs.

- Un passif sur contrat reflète une obligation pour une entité de fournir à son client des biens ou des services pour lesquels elle a déjà reçu une contrepartie du client.

Le Groupe enregistre des passifs sur contrats principalement au titre de ses programmes de fidélisation des clients, des avances perçues, et de ses ventes pour lesquelles tout ou partie de l'obligation de performance est à réaliser (notamment ventes d'abonnements et de cartes cadeaux, obligations de performance futures au titre de son activité de promotion immobilière ayant fait l'objet d'une facturation suivie d'un règlement de la contrepartie).

- Les coûts d'obtention des contrats sont des coûts marginaux qui ont été engagés pour obtenir des contrats avec des clients, qui n'auraient pas été engagés si les contrats n'avaient pas été obtenus et que le Groupe s'attend à recouvrer.

Les coûts d'exécution des contrats sont des coûts directement liés à un contrat, qui procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui lui permettront de remplir ses obligations de performance futures et que le Groupe s'attend à recouvrer.
Pour le Groupe, les coûts d'obtention et d'exécution des contrats sont principalement ceux engagés dans le cadre de son activité de franchise et d'affiliation. Le Groupe capitalise ces coûts qui sont amortis sur la durée du contrat de franchise ou d'affiliation et font l'objet de tests de dépréciation périodique (note 1.3).

Les actifs sur contrats, coûts d'obtention et d'exécution des contrats entrent dans le champ d'application d'IFRS 9 au titre des dépréciations d'actifs.

6.1.1 Ventilation des revenus totaux

en millions d'euros	France Retail	Latam Retail	E-commerce	2019
Chiffre d'affaires, hors taxes	**16 322**	**16 358**	**1 966**	**34 645**
Autres revenus	**494**	**171**	**-**	**665**
Revenus totaux	**16 816**	**16 528**	**1 966**	**35 310**

en millions d'euros	France Retail	Latam Retail	E-commerce	2018 retraité
Chiffre d'affaires, hors taxes	16 786	15 577	1 965	34 329
Autres revenus	382	151	-	533
Revenus totaux	**17 169**	**15 728**	**1 965**	**34 862**

6.1.2 Coûts d'obtention et d'exécution des contrats, actifs et passifs sur contrats

En millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Coûts d'obtention des contrats présentés en « immobilisations incorporelles »	10.2	**113**	152
Actifs sur contrats	6.8 / 6.9	**11**	10
Actifs au titre des droits de retour présentés en « stocks »	6.6	**2**	3
Passifs sur contrats	6.10	**150**	119

Le Groupe a revu en 2019 la présentation des coûts d'obtention de contrat (note 1.3).

6.2 Coût d'achat complet des marchandises vendues

Principe comptable

Marge des activités courantes

La marge des activités courantes correspond à la différence entre les « Revenus totaux » et le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Le « Coût d'achat complet des marchandises vendues » intègre les achats nets des ristournes, des coopérations commerciales et, le cas échéant, des crédits d'impôts attachés à ces achats, les variations de stocks rattachés aux activités de distribution, et les coûts logistiques. Il inclut également le coût de revient et la variation de stock liés aux activités de promotion immobilière et de marchands de biens.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A chaque clôture, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Variation de stocks

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Coûts logistiques

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid – Rendu droits acquittés) sont présentés en « achats et variations de stocks ». Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques ».

en millions d'euros	Note	2019	2018 retraité
Achats et variation de stocks		**(25 102)**	(24 502)
Coûts logistiques	6.3	**(1 445)**	(1 397)
Coût d'achat complet des marchandises vendues		**(26 547)**	**(25 899)**

6.3 Nature de charges par fonction

Principe comptable

Coût des ventes
Les « Coûts des ventes » sont composés des coûts supportés par les points de ventes.

Frais généraux et administratifs
Les « Frais généraux et administratifs » sont composés des coûts des fonctions supports, et notamment les fonctions achat et approvisionnement, commerciale et marketing, informatique et finance.

Frais avant ouverture et après fermeture
Les frais avant ouverture ne correspondant pas à la définition d'un actif et les frais après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

en millions d'euros	Coûts logistiques (i)	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2019
Frais de personnel	**(545)**	**(2 831)**	**(784)**	**(4 160)**
Autres charges	**(759)**	**(2 247)**	**(404)**	**(3 409)**
Dotations aux amortissements (notes 5.1 / 6.4)	**(142)**	**(1 022)**	**(183)**	**(1 348)**
Total	**(1 445)**	**(6 100)**	**(1 371)**	**(8 916)**

en millions d'euros	Coûts logistiques (i)	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2018 retraité
Frais de personnel	(526)	(2 990)	(786)	**(4 301)**
Autres charges	(736)	(2 256)	(397)	**(3 390)**
Dotations aux amortissements (notes 5.1 / 6.4)	(135)	(998)	(172)	**(1 305)**
Total	**(1 397)**	**(6 244)**	**(1 355)**	**(8 996)**

(i) Les coûts logistiques sont inclus dans le « coût d'achat complet des marchandises vendues »

Il a été instauré en France un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), correspondant à un crédit d'impôt (remboursable au bout de 3 ans) de 6% en 2018 (9% pour Vindémia), assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC. Le Groupe a reconnu en 2018 ce produit de CICE de 78 millions d'euros en réduction des charges de personnel (dont 4,5 millions d'euros présentés en résultat de l'activité abandonnée de Leader Price) et a cédé sans recours sa créance. À partir du 1er janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par un allègement de charges sociales.

6.4 Amortissements

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles	10.2.2	**(177)**	(160)
Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles	10.3.2	**(476)**	(518)
Dotation aux amortissements sur immeubles de placement	10.4.2	**(14)**	(8)
Dotation aux amortissements sur actifs au titre des droits d'utilisation	7.1.1	**(750)**	(691)
Total des dotations aux amortissements		**(1 417)**	**(1 377)**
Part des dotations aux amortissements présentée en activités abandonnées		**70**	72
Dotations aux amortissements des activités poursuivies	**5.1 / 6.3**	**(1 348)**	**(1 305)**

6.5 Autres produits et charges opérationnels

Principe comptable

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « business units » tels que les cessions d'actifs non courants, les pertes de valeur d'actifs non courants et les incidences relatives à des opérations de périmètre (notamment les frais et honoraires liés à des prises de contrôle, résultats de pertes de contrôle, réévaluations de quote-part antérieurement détenue) ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques (y compris effet de désactualisation).

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Total des Autres Produits opérationnels	**61**	350
Total des Autres Charges opérationnelles	**(779)**	(751)
	(719)	**(402)**
Détail par nature		
Résultat de cession d'actifs non courants (i) (vii)	**(7)**	255
Pertes nettes de valeur des actifs (ii) (vii)	**(160)**	(204)
Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre (iii) (vii)	**(198)**	(146)
Résultat de cession d'actifs non courants, pertes nettes de valeur des actifs et produits / charges nets liés à des opérations de périmètre	**(364)**	**(94)**
Provisions et charges pour restructuration (iv) (iii) (vii)	**(210)**	(216)
Provisions et charges pour litiges et risques (v)	**(95)**	(80)
Autres (vi)	**(50)**	(12)
Sous-total	**(355)**	**(308)**
Total autres produits et charges opérationnels nets	**(719)**	**(402)**

(i) Le résultat net de cession d'actifs non courants sur l'exercice 2019 concerne principalement le secteur France Retail avec une perte de 37 millions d'euros réalisée essentiellement sur les cessions d'actifs immobiliers (dont les principales sont présentées en note 2) et le secteur Latam Retail avec un profit de 31 millions d'euros. En 2018, le résultat net de cession d'actifs non courants concernait principalement le secteur France Retail et plus particulièrement les cessions réalisées par Monoprix.

(ii) La perte de valeur enregistrée sur l'exercice 2019 porte principalement sur le secteur France Retail en liaison avec le plan de cession d'actifs. La perte de valeur enregistrée sur l'exercice 2018 portait principalement sur le secteur France Retail.

(iii) La charge liée au plan de rationalisation du parc du secteur France Retail comprenant des coûts sociaux, des coûts de fermetures, des coûts de déstockage et de dépréciation s'élève à 151 millions d'euros au 31 décembre 2019 (dont essentiellement 69 millions d'euros liés à des opérations de périmètres et 76 millions d'euros présentés en « restructuration »). Les autres opérations de périmètre portent principalement sur les secteurs France Retail et Latam Retail avec notamment les frais liés à la réorganisation des activités en Amérique Latine pour 36 millions d'euros. La charge nette de 146 millions d'euros constatée sur l'exercice 2018 résultait notamment en application d'IAS 21 du recyclage en compte de résultat d'écarts de conversion préalablement reconnus en capitaux propres pour 67 millions d'euros (note 12.7.2).

(iv) Hors effet du plan de rationalisation du parc mentionné dans le renvoi précédent, la charge de restructuration au titre de l'exercice 2019 concerne principalement les secteurs France Retail et Latam Retail à hauteur respectivement de 59 et 70 millions d'euros. La charge de restructuration au titre de l'exercice 2018 concernait principalement le secteur France Retail à hauteur de 148 millions d'euros composés majoritairement de coûts sociaux et de coûts de fermetures et Latam Retail à hauteur de 56 millions d'euros (principalement GPA).

(v) Les provisions et charges pour litiges et risques représentent une charge nette de 95 millions d'euros sur l'exercice 2019 qui reflète à hauteur de 36 millions d'euros des risques fiscaux de GPA. Les provisions et charges pour litiges et risques représentaient une charge nette de 80 millions d'euros sur l'exercice 2018 qui reflétait à hauteur de 35 millions d'euros des risques fiscaux de GPA.

(vi) Dont 32 millions d'euros de coûts liés au programme de digitalisation réalisé chez Distribution Casino France (branche Hypermarchés et Supermarchés) ; cette nouvelle stratégie de transformation de ses magasins physiques en magasins autonomes et dynamiques s'est appuyée essentiellement sur le développement de l'application Casino Max accompagné d'un effort sans précédent en termes de fidélisation des clients qui a généré des surcoûts de générosité.

(vii) Réconciliation du détail des pertes de valeur des actifs avec les tableaux de mouvements des immobilisations :

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Pertes de valeur de goodwill	10.1.2	**(17)**	(1)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations incorporelles	10.2.2	**(8)**	(14)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations corporelles	10.3.2	**(70)**	(59)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immeubles de placement	10.4.2	**(4)**	(1)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des actifs droit d'utilisation	7.1.1	**(11)**	(35)
Reprises / (pertes) de valeur nettes d'autres actifs (IFRS 5 et autres)		**(142)**	(180)
Total pertes nettes de valeur des actifs		**(253)**	**(289)**
Pertes nettes de valeurs des actifs des activités abandonnées		**10**	-
Pertes nettes de valeur des actifs des activités poursuivies		**(243)**	**(289)**
dont présenté en « Provisions et charges pour restructurations »		***(52)***	*(69)*
dont présenté en « Autres pertes nettes de valeur des actifs »		***(160)***	*(204)*
dont présenté en « Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre »		***(32)***	*(19)*
dont présenté en « Résultat de cession d'actifs non courants »		***-***	*4*

6.6 Stocks

Principe comptable

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette probable de réalisation. Cette dernière correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Si la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une dépréciation est constatée. Cette analyse est réalisée en tenant compte du contexte dans lequel évoluent chacune des « Business units » et de la nature, des caractéristiques d'ancienneté et de délai d'écoulement des produits.

La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti. Le sous-groupe GPA valorise ses stocks au coût moyen unitaire pondéré du fait notamment d'une obligation fiscale ; dans un contexte de rotation rapide des stocks, l'application de la méthode FIFO par GPA n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes. La valeur des stocks comprend tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés. Le coût des stocks comprend également le cas échéant le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière et de marchand de biens, le groupe Casino enregistre en stock les actifs et projets en cours de construction.

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Valeur brute des stocks de marchandises	**3 532**	3 704
Valeur brute des stocks de nature immobilière	**300**	206
Brut	**3 833**	**3 910**
Dépréciation des stocks de marchandises	**(48)**	(49)
Dépréciation des stocks de nature immobilière	**(10)**	(27)
Dépréciation	**(58)**	**(76)**
Stocks en valeur nette (note 4.2)	**3 775**	**3 834**

6.7 Créances clients

Principe comptable

Les créances clients du Groupe correspondent à des actifs financiers courants (note 11) qui reflètent un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients correspond généralement au montant de la facture. Une dépréciation des créances clients est constituée pour couvrir les pertes de crédit attendues. Le Groupe applique le modèle simplifié pour l'évaluation des pertes de crédits attendues sur l'ensemble de ses créances clients. Celles-ci sont déterminées sur la base de taux de perte de crédit observés pour cette typologie de créances et ajustés en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client ou sur l'environnement économique.
Les créances clients peuvent faire l'objet d'une cession à des établissements bancaires ; elles sont maintenues à l'actif du bilan dès lors que le droit aux flux de trésorerie ou la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

6.7.1 Composition des créances clients

en millions d'euros	Notes	2019	2018
Créances clients et comptes rattachés	11.5.3	**940**	1 030
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	6.7.2	**(104)**	(125)
Créances clients en valeur nette	4.2	**836**	**905**

6.7.2 Dépréciation des créances clients

en millions d'euros	2019	2018
Dépréciation des créances clients à l'ouverture	**(125)**	(132)
Dotation	**(44)**	(76)
Reprise	**59**	78
Autres (variation de périmètre, reclassements et différences de change)	**7**	4
Dépréciation des créances clients à la clôture	**(104)**	**(125)**

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées à la note 11.5.3 « Risque de contrepartie ».

6.8 Autres actifs courants

6.8.1 Composition des autres actifs courants

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Autres créances		**913**	1 022
Actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers	11.2	**1**	37
Actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants	11.2	**31**	41
Comptes séquestres et garanties [(i)]	11.2.1	**257**	-
Créances fiscales et sociales brésiliennes	6.9	**242**	137
Comptes courants des sociétés non consolidées		**12**	30
Dépréciation des autres créances et comptes courants	6.8.2	**(33)**	(31)
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	11.5.1	**17**	34
Dérivés actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	11.5.1	**7**	6
Actifs sur contrats	6.1.2	**11**	10
Charges constatées d'avance		**80**	97
Autres actifs courants		**1 536**	**1 383**

(i) Dont 193 millions d'euros liés à l'opération de refinancement réalisée en novembre 2019 (note 2)

Les « autres créances » comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales (hors Brésil) ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances.

6.8.2 Dépréciation des autres créances et comptes courants

en millions d'euros	2019	2018
Dépréciation des autres créances et comptes courants à l'ouverture	**(31)**	**(29)**
Dotation	**(51)**	(42)
Reprise	**47**	38
Autres (variation de périmètre, reclassements et différences de change)	**2**	2
Dépréciation des autres créances et comptes courants à la clôture	**(33)**	**(31)**

6.9 Autres actifs non courants

6.9.1 Composition des autres actifs non courants

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat		**41**	35
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		**4**	4
Actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants	11.2.1	**29**	-
Dérivés actifs de couverture de juste valeur non courants	11.5.1	**62**	67
Autres actifs financiers		**303**	285
Prêts		***121***	*165*
Dérivés actifs hors couverture	*11.5.1*	***7***	*9*
Autres créances non courantes		***175***	*111*
Créances fiscales et sociales brésiliennes (voir ci-après)		**599**	618
Dépôts judiciaires versés par GPA	13.2	***176***	175
Dépréciation des autres actifs non courants	6.9.2	**(46)**	(48)
Charges constatées d'avance		**15**	16
Autres actifs non courants		**1 183**	**1 151**

GPA possède des créances fiscales pour un montant total de 841 millions d'euros (dont 599 et 242 millions d'euros respectivement au titre de la part non courante et courante), principalement liées à l'ICMS (TVA) pour 580 millions d'euros, PIS/COFINS (TVA) et INSS (cotisations patronales liées au régime de protection sociale). Le recouvrement de la principale créance fiscale (ICMS) est attendu comme suit :

en millions d'euros	2019
À moins d'un an	**97**
Entre un et cinq ans	**320**
Au-delà de cinq ans	**163**
Total	**580**

GPA reconnait les crédits de taxes qui lui sont dus, notamment ICMS, à chaque fois qu'elle a pu valider et réunir la documentation justifiant ses droits ainsi que l'estimation de l'utilisation de ces droits dans un horizon de temps raisonnable. Ces crédits sont reconnus principalement comme une réduction du coût des achats de marchandises vendues.

6.9.2 Dépréciation des autres actifs non courants

en millions d'euros	2019	2018
Dépréciation des autres actifs non courants à l'ouverture	**(48)**	**(69)**
Dotation	**-**	-
Reprise	**-**	-
Autres reclassements et autres mouvements	**2**	21
Dépréciation des autres actifs non courants à la clôture [(i)]	**(46)**	**(48)**

(i) Correspond principalement à la dépréciation de prêts octroyés par Franprix à des masterfranchisés faisant suite à la prise en compte de la quote-part de perte au titre des intérêts minoritaires de Casino dans certains magasins de ces masterfranchisés

6.10 Autres dettes

en millions d'euros	2019			2018 retraité		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Dérivés passifs (note 11.5.1) [(i)]	**41**	**185**	**227**	285	2	288
Dettes fiscales et sociales	**98**	**1 281**	**1 378**	135	1 383	1 518
Dettes diverses	**36**	**946**	**982**	36	803	839
Dettes sur immobilisations	**-**	**192**	**192**	1	204	205
Comptes courants	**-**	**2**	**2**	-	26	26
Passifs sur contrats (note 6.1.2)	**-**	**150**	**150**	2	116	119
Produits constatés d'avance	**8**	**83**	**90**	4	78	82
TOTAL	**181**	**2 839**	**3 021**	**464**	**2 613**	**3 076**

(i) Comprend principalement la juste valeur de l'instrument de TRS de GPA (note 11.3.2)

6.11 Engagements hors bilan

Principe comptable

À chaque clôture annuelle, la Direction estime, au mieux de sa connaissance, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note.

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les Directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

Les engagements liés à l'activité courante concernent principalement les activités opérationnelles du Groupe ainsi que des lignes de crédit confirmées non utilisées qui constituent un engagement lié au financement.

Les engagements hors bilan liés au périmètre sont présentés en note 3.4.2.

6.11.1 Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues.

en millions d'euros	2019	2018
Actifs donnés en garantie [(i)]	**206**	209
Cautions et garanties bancaires données [(ii)]	**2 343**	2 286
Garanties données dans le cadre de cessions d'actifs non courants	**15**	32
Autres engagements	**62**	61
Total des engagements donnés	**2 625**	**2 588**
Echéances :		
< à 1 an	***140***	*170*
De 1 à 5 ans	***2 476***	*2 410*
> à 5 ans	***9***	*7*

(i) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles. À fin 2019, concerne GPA à hauteur de 189 millions d'euros dans le cadre de litiges essentiellement fiscaux décrits en note 13.2 (2018 : 192 millions d'euros). Le montant de 206 millions d'euros n'inclut pas les garanties données dans le cadre de l'opération de refinancement de novembre 2019 (note 11.5.4)

(ii) En 2019, concerne à hauteur de 2 252 millions d'euros GPA qui a octroyé des cautions et garanties bancaires dans le cadre de litiges de nature essentiellement fiscale (2018 : 2 173 millions d'euros) décrites en note 13.2. Ce montant inclut également des cautions et des garanties accordées pour le compte de coentreprises pour 68 millions d'euros (2018 : 93 millions d'euros) décrites en note 3.3.7

6.11.2 Engagements reçus

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) au titre des garanties reçues.

en millions d'euros	2019	2018
Cautions et garanties bancaires reçues	**64**	63
Actifs financiers assortis de garanties	**91**	89
Lignes de crédit confirmées non utilisées (note 11.2.4)	**2 666**	3 404
Autres engagements	**20**	25
Total des engagements reçus	**2 841**	**3 581**
Echéances :		
< à 1 an	***350***	*419*
De 1 à 5 ans	***2 364***	*3 037*
> à 5 ans	***127***	*126*

Note 7 Contrats de location

Principe comptable

En tant que preneur

Le Groupe est preneur dans un grand nombre de contrats de location immobiliers portant essentiellement sur les murs de ses magasins, les entrepôts de stockage, des bâtiments de bureaux et les appartements des locataires gérants. Il est également preneur dans des contrats mobiliers essentiellement en France portant sur des véhicules, des matériels d'équipement des magasins (notamment équipements de production de froid) et des équipements logistiques.

Les contrats de location du Groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », en tenant compte des termes et conditions des contrats et de tous les faits et circonstances pertinents.
A la date de conclusion d'un contrat, le Groupe détermine si ce contrat est (ou contient) un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant le paiement d'une contrepartie.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan chez le preneur et se traduisent par la constatation :
- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat. Cet actif est présenté sur la ligne « Actifs au titre de droits d'utilisation » de l'état de la situation financière consolidée ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers sur cette même durée présentée sur les lignes « Passifs de loyers courants » et « Passifs de loyers non courants » de l'état de la situation financière consolidée. Les passifs de loyers ne sont pas inclus dans la dette financière nette du Groupe.

EVALUATION INITIALE

A la date de prise d'effet du contrat :
- le passif de loyer est comptabilisé pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes futurs relatifs à la durée estimée du contrat, telle que déterminée par le Groupe. Généralement, le Groupe utilise le taux d'endettement marginal comme taux d'actualisation. Les loyers fixes futurs incluent la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent également inclure la valeur d'une option d'achat ou l'estimation de pénalités de fin de contrat anticipée, lorsque Casino est raisonnablement certain d'exercer de telles options. En outre, les paiements fixes incluent la déduction des éventuels avantages incitatifs à la location à recevoir à la date d'effet du contrat de location.
- l'actif relatif au droit d'utilisation correspond à la valeur du passif de loyer diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux ainsi qu'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

Le Groupe ne prend en compte que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative. En outre, pour certaines classes d'actifs dont les contrats de location comportent une composante service et locative, le Groupe peut être amené à comptabiliser un contrat unique qualifié de location (i.e. sans distinction entre le service et la composante locative).

EVALUATION ULTERIEURE

Le passif de loyer est comptabilisé au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :
- Elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période. Cette charge d'intérêt est enregistrée au compte de résultat dans les « autres charges financières » ;
- Et diminuée du montant des paiements de loyers effectués.
  Les flux de trésorerie relatifs aux paiements du principal du passif de loyers ainsi que des intérêts associés sont présentés dans les activités liées aux opérations de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidés.

Outre les cas de modifications de contrats, une réévaluation de la dette est effectuée en contrepartie de l'actif au titre du droit d'utilisation dans les situations suivantes:
- En cas de révision de la durée du contrat ;
- En cas de changement d'appréciation relative à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ;
- En cas de changement du montant de paiement attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle octroyée au bailleur ;
- En cas de changement des loyers variables basés sur un taux ou un index, et ce, lorsque l'ajustement du taux ou de l'indice prend effet (c'est-à-dire lorsque les loyers sont effectivement modifiés).

Dans les deux premiers cas, la dette est réévaluée en utilisant un taux d'actualisation révisé à la date de réévaluation. Dans les deux derniers cas, le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale est inchangé.

Le droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût et amorti, à partir de la date de prise d'effet du contrat, sur la durée estimée du contrat. Ceci génère une charge d'amortissement linéaire au compte de résultat. En outre, il est diminué le cas échéant de toute perte de valeur conformément à la norme IAS 36 (note 10.5) et il est réajusté en cas de réévaluation du passif de loyers.

Dans le cas d'une rupture anticipée de contrat, tout écart résultant de la décomptabilisation du passif de loyer et du droit d'utilisation est comptabilisé au compte de résultat dans les autres produits opérationnels ou autres charges opérationnelles.

ESTIMATION DE LA DUREE DES CONTRATS DE LOCATION

La durée de location correspond à la période exécutoire du contrat (c'est-à-dire la durée pendant laquelle le contrat est non résiliable par le bailleur ainsi qu'à l'ensemble des renouvellements possibles prévus au contrat à la main exclusive du preneur) et tient compte des options de résiliation et de renouvellement dont respectivement la non-utilisation ou l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine.

Dans l'estimation de cette durée raisonnablement certaine, le Groupe prend en compte l'ensemble des caractéristiques liées aux actifs loués (cadre juridique du pays, emplacement, catégories telle que magasins, entrepôts, bureaux, appartements, nature immobilière ou mobilière, l'horizon économique d'utilisation…). Au titre de la location de murs de magasins, des critères économiques peuvent être analysés tels que le format, le caractère « long terme » et la performance des actifs sous-jacents, l'existence d'investissements significatifs récents réalisés dans les magasins, …
Généralement, la durée retenue relative aux baux immobiliers portant sur des entrepôts et des bureaux et aux baux mobiliers correspond à la durée initiale prévue au contrat.

De manière plus spécifique, pour les baux commerciaux conclus en France (3-6-9) et conformément à la position publiée par l'ANC le 16 février 2018, le Groupe reconnaît comme durée exécutoire maximale à la date de début du contrat de location une durée de 9 ans.

Par ailleurs, certains contrats de location comportent des clauses de tacite reconduction. Pour ces contrats, le Groupe est dans l'impossibilité de déterminer de manière fiable la durée de location estimée au-delà de son strict engagement contractuel qui se limite généralement à quelques mois.

DETERMINATION DU TAUX D'ACTUALISATION

Généralement, le taux d'actualisation utilisé pour calculer le passif de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur, au commencement du contrat de location, pour emprunter sur la même durée et dans un environnement économique similaire avec les mêmes garanties, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif. Le Groupe détermine ses taux d'actualisation par zone géographique (pays) en prenant notamment en compte le spread de crédit de l'entité et en fonction de la duration des contrats de location.

DROITS AU BAIL

Les droits au bail rattachés, le cas échéant, à des contrats de location sont présentés dans le compte « actifs au titre de droits d'utilisation ». En fonction des modalités juridiques propres à chaque droit au bail, ils sont soit amortis sur la durée du contrat de location sous-jacent, soit non amortis (cas général) mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

CONTRATS DE LOCATION DE BIENS DE COURTE DUREE ET DE BIENS PORTANT SUR DES ACTIFS DE FAIBLE VALEUR

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats suivants :
- Contrats de location de biens de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois à compter de la date d'origine du contrat) ;
- Contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur, c'est-à-dire dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 000 euros.

Au sein du Groupe, il s'agit essentiellement des contrats qui portent sur des équipements magasins et des équipements administratifs tels que des tablettes, ordinateurs, téléphones portables et photocopieurs.
Les loyers relatifs à ces contrats sont présentés en charges opérationnelles dans le compte de résultat consolidé au même titre que les loyers variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation initiale du passif de loyer. Les flux de trésorerie liés aux paiements de ces contrats sont quant à eux présentés dans les flux de trésorerie générés par l'activité de l'état des flux de trésorerie consolidés.

OPERATIONS DE CESSION-BAIL

Une transaction de cession-bail est une opération par laquelle le propriétaire d'un bien le cède à un tiers pour le reprendre en location. Si la cession du bien par le vendeur-preneur constitue une vente selon IFRS 15 :
- Le vendeur-preneur évalue le droit d'utilisation résultant du contrat de location comme une proportion de la valeur nette comptable de l'actif transféré, correspondant au droit d'utilisation qu'il conserve. Ainsi, le résultat de cession (profit ou perte) n'est constaté qu'à hauteur des droits effectivement transférés à l'acquéreur-bailleur ;
- L'acquéreur-bailleur comptabilise l'acquisition de l'actif selon les normes applicables et le contrat de location conformément à IFRS 16.

Si la cession du bien par le vendeur-preneur n'est pas une vente au sens d'IFRS 15 : dans ce cas, l'opération est comptabilisée comme une opération de financement. Ainsi :
- Le vendeur-preneur constate l'actif cédé à son bilan et comptabilise un passif financier à hauteur de la contrepartie reçue de l'acquéreur-bailleur ;
- L'acquéreur-bailleur ne comptabilise pas l'actif acquis à son bilan et reconnaît un actif financier à hauteur de la contrepartie transférée.

IMPOTS DIFFERES

En cas de différence temporelle issue d'un contrat de location, un impôt différé est comptabilisé (note 9).

En tant que bailleur

Lorsque le Groupe agit en tant que bailleur, il détermine à la date de signature du bail si chaque bail est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur qui conduit le Groupe à :
  - Décomptabiliser du bilan l'immobilisation louée ;
  - Constater une créance financière classée en « actifs financiers au coût amorti » et présentée en « autres actifs courants » et « autres actifs non courants » dans l'état de la situation financière consolidée, pour une valeur égale à la valeur actualisée, au taux implicite du contrat ou taux marginal d'endettement, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au Groupe ;
  - Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts reconnus au compte de résultat consolidé dans les autres produits financiers et d'autre part l'amortissement du capital qui vient réduire le montant de la créance.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur présente les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et comptabilise les loyers perçus en tant que produits, sur une base linéaire, sur la durée du contrat de location, dans la catégorie « autres revenus » du compte de résultat consolidé.

7.1 Preneur

Les informations relatives à ces contrats de location sont présentées ci-après.

7.1.1 Informations relatives au bilan

COMPOSITION ET VARIATION DES ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

en millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1er janvier 2018 retraité, valeur nette	**46**	**4 309**	**112**	**24**	**4 491**
Nouveaux actifs	-	863	38	39	940
Réévaluation	1	263	-	-	264
Sorties d'actifs	-	(40)	-	-	(40)
Dotations aux amortissements	(6)	(653)	(29)	(2)	(691)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(1)	(33)	-	-	(35)
Variation de périmètre	-	3	-	-	3
Effet des variations de change	-	(145)	(1)	(8)	(154)
Reclassements IFRS 5	(5)	(281)	(7)	-	(292)
Autres reclassements et autres mouvements (i)	-	(41)	-	146	105
Au 31 décembre 2018 retraité, valeur nette	**34**	**4 244**	**114**	**200**	**4 592**
Nouveaux actifs	**-**	**765**	**149**	**-**	**913**
Réévaluation	**2**	**415**	**-**	**1**	**418**
Sorties d'actifs	**(7)**	**(91)**	**-**	**-**	**(98)**
Dotations aux amortissements	**(6)**	**(690)**	**(48)**	**(5)**	**(749)**
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	**-**	**(11)**	**(1)**	**-**	**(11)**
Variation de périmètre	**-**	**5**	**-**	**-**	**5**
Effet des variations de change	**-**	**(24)**	**-**	**(3)**	**(27)**
Reclassements IFRS 5	**2**	**(163)**	**(7)**	**-**	**(168)**
Autres reclassements et autres mouvements	**-**	**(27)**	**-**	**(10)**	**(37)**
Au 31 décembre 2019, valeur nette	**25**	**4 423**	**207**	**183**	**4 837**

(i) Dont 633 millions de réais (soit 147 millions d'euros) de transfert de la créance Paes Mendonça en droit au bail (note 6.9.1)

PASSIFS DE LOYERS

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Part courante		**740**	677
Part non courante		**3 937**	3 560
Total	**11.5.4**	**4 676**	**4 238**
dont France Retail		*2 807*	*2 575*
dont Latam Retail		*1 680*	*1 490*
dont E-commerce		*189*	*173*

L'analyse des échéances des passifs de loyers est présentée en note 11.5.4.

7.1.2 Informations relatives au compte de résultat

Les montants suivants ont été reconnus au compte de résultat sur l'exercice au titre des contrats exclus des passifs de loyers :

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Charge de loyer relative aux contrats de location variable [(i)]	**54**	59
Charge de loyer relative aux contrats de location court terme [(i)]	**9**	7
Charge de loyer relative aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur et qui ne sont pas des contrats de location court terme [(i)]	**112**	96

(i) Contrats exclus des passifs de loyers enregistrés au bilan

La charge d'amortissements sur actifs au titre de droits d'utilisation est présentée en note 7.1.1 et les intérêts financiers sur les passifs de loyers en note 11.3.2.
Les produits de sous-location tirés des droits d'utilisation sont présentés en notes 7.2.

7.1.3 Informations relatives au tableau des flux de trésorerie

Le montant total décaissé sur l'exercice au titre des contrats de location s'élève à 1 120 millions d'euros (2018 : 987 millions d'euros).

7.1.4 Transactions de cession-bail

Les principales transactions de cession-bail sont décrites en note 2.

7.2 Bailleur

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des paiements de loyers à recevoir au titre des contrats de location simple :

en millions d'euros	2019	2018
A moins d'un an	**65**	64
Entre 1 et 2 ans	**36**	36
Entre 2 et 3 ans	**25**	21
Entre 3 et 4 ans	**20**	14
Entre 4 et 5 ans	**15**	10
Dans 5 ans et plus	**63**	58
Montant non actualisé des loyers à recevoir	**224**	**203**

Les montants suivants ont été reconnus au compte de résultat sur l'exercice :

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Contrats de location simple :		
Produits locatifs [(i)]	**109**	102
Produits de sous-location tirés des droits d'utilisation	**45**	38

(i) Dont 12 millions d'euros de loyers variables ne dépendant pas d'un indice / taux en 2019 (2018 : 5 millions d'euros)

Note 8 Charges de personnel

8.1 Frais de personnel

Les frais de personnel par destination sont présentés en note 6.3.

8.2 Provision pour retraites et engagements assimilés

Principe comptable

Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

- **Dans le cadre de régimes à cotisations définies**, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

- **Dans le cadre de régimes à prestations définies**, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel (uniquement démissions).

  Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

  Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est comptabilisé immédiatement en charges.

  La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :
  - Les coûts des services rendus au cours de l'exercice qui sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ;
  - Les coûts des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime qui sont comptabilisés soit en résultat opérationnel courant soit en autres produits et charges opérationnels ;
  - La charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ». Elle est calculée par l'application du taux d'actualisation défini par IAS 19 aux passifs nets (montant des engagements après déduction du montant des actifs du régime) comptabilisés au titre des régimes à prestations définies, tels que déterminés au début de l'exercice.

  La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Provisions pour autres avantages long terme pendant l'emploi

- **Les autres avantages à long terme pendant l'emploi**, tels que les médailles du travail, sont également provisionnés sur la base d'une estimation actuarielle des droits acquis à la date de clôture. En ce qui concerne ces avantages, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat.

8.2.1 Composition des provisions pour retraites et engagements assimilés

en millions d'euros	2019			2018		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Retraites	**310**	**10**	**319**	318	10	328
Médailles du travail	**35**	**1**	**36**	38	1	38
Prime pour services rendus	**11**	**-**	**12**	11	-	11
Provisions pour retraites et engagements assimilés	**357**	**11**	**367**	**366**	**11**	**377**

8.2.2 Présentation des régimes de retraite

REGIME A COTISATIONS DEFINIES

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement à travers le versement régulier de cotisations à un organisme gestionnaire. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et n'apporte donc pas de garantie sur le montant de la rente que les salariés percevront. Ce type de régime concerne majoritairement les employés des filiales françaises du Groupe. Ces derniers relèvent du régime général de la sécurité sociale qui est administré par l'Etat français.

La charge de l'exercice relative aux régimes à cotisations définies s'élève à 291 millions d'euros au titre de l'exercice 2019 et concerne à hauteur de 90% les filiales françaises du Groupe (284 millions d'euros hors activités abandonnées et 89% au titre de l'exercice 2019).

REGIME A PRESTATIONS DEFINIES

Dans certains pays, la législation ou un accord conventionnel prévoit le versement d'indemnités aux salariés à certaines échéances, soit à la date de départ à la retraite, soit à certaines échéances postérieurement à leur départ à la retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

8.2.3 Principales hypothèses retenues pour la détermination du montant des engagements relatifs aux régimes à prestations définies (engagements de retraite)

Les plans relevant des régimes à prestations définies sont exposés aux risques de taux d'intérêt, de taux d'augmentation des salaires et de taux de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	France		International	
	2019	2018	2019	2018
Taux d'actualisation	**0,6%**	1,70%	**6,1% - 6,6%**	6,5% - 7,6 %
Taux de croissance attendu des salaires	**1,0% - 1,7%**	1,6% - 2,0%	**3,5%**	3,5%
Âge de départ à la retraite	**62 - 65 ans**	62 - 65 ans	**57 - 62 ans**	57 - 62 ans

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

ANALYSE DE SENSIBILITE

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait respectivement une variation de -6,0% et +5,9% du montant total des engagements.

Une variation de +/- 50 points de base sur le taux de croissance des salaires générerait respectivement une variation de +5,6% et -5,8% du montant total des engagements.

8.2.4 Evolution des engagements de retraite et des actifs de couverture

Les tableaux suivants permettent d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 et 2018.

en millions d'euros		France		International		Total	
		2019	2018	2019	2018	2019	2018
Dette actuarielle de début de période		**341**	**326**	**8**	**14**	**349**	**340**
Eléments inclus dans le compte de résultat		**7**	15	**(1)**	**1**	**6**	16
Coût des services rendus		**19**	19	**-**	-	**19**	19
Intérêts sur le passif au titre des prestations définies		**5**	5	**-**	1	**6**	5
Coût des services passés		**-**	-	**(2)**	-	**(2)**	-
Effet des réductions / liquidations de régime		**(17)**	(9)	**-**	-	**(17)**	(9)
Eléments inclus en Autres éléments du résultat global		**13**	**14**	**-**	**(1)**	**13**	**13**
(1) (Gains) ou pertes actuariels liés à :		**13**	14	**-**	(1)	**13**	13
(i) des changements d'hypothèses financières		***16***	*(2)*	**-**	-	***17***	*(2)*
(ii) des changements d'hypothèses démographiques)		***(3)***	*19*	**-**	*(1)*	***(3)***	*19*
(iii) des effets d'expérience		**-**	*(4)*	**-**	-	**-**	*(4)*
(2) Variation de change		**-**	-	**-**	-	**-**	-
Autres		**(29)**	**(14)**	**(1)**	**(6)**	**(30)**	**(19)**
Prestations payées - Décaissements		**(12)**	(12)	**(1)**	(1)	**(13)**	(13)
Variation de périmètre		**-**	1	**-**	-	**-**	1
Autres mouvements		**(17)**	(2)	**-**	(5)	**(17)**	(7)
Dette actuarielle de fin de période	**A**	**332**	**341**	**6**	**8**	**338**	**349**
Duration moyenne pondérée des régimes						**17**	**17**

en millions d'euros		France		International		Total	
		2019	2018	2019	2018	2019	2018
Juste valeur des actifs de couverture de début de période		**21**	**23**	**-**	**-**	**21**	**23**
Eléments inclus dans le compte de résultat		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Intérêts sur l'actif au titre des prestations définies		**-**	-	**-**	-	**-**	-
Eléments inclus en Autres éléments du résultat global		**(2)**	**-**	**-**	**-**	**(2)**	**-**
(Pertes) et gains actuariels liés à l'effet d'expérience		**(2)**	-	**-**	-	**(2)**	-
Variation de change		**-**	-	**-**	-	**-**	-
Autres		**-**	**(2)**	**-**	**-**	**-**	**(2)**
Prestations payées - Décaissements		**-**	(2)	**-**	-	**-**	(2)
Variation de périmètre		**-**	-	**-**	-	**-**	-
Autres mouvements		**-**	-	**-**	-	**-**	-
Juste valeur des actifs de couverture de fin de période	**B**	**19**	**21**	**-**	**-**	**19**	**21**

en millions d'euros		France		International		Total	
		2019	2018	2019	2018	2019	2018
ENGAGEMENT NET DE RETRAITE	**A-B**	**313**	**320**	**6**	**8**	**319**	**328**
Couverture financière des engagements financés		**102**	**91**	**-**	**-**	**102**	**91**
Valeur actuelle des obligations couvertes		**121**	**112**	**-**	**-**	**121**	**112**
Juste valeur des actifs du régime		**(19)**	**(21)**	**-**	**-**	**(19)**	**(21)**
Valeur actuelle des obligations non couvertes		**211**	**229**	**6**	**8**	**218**	**201**

L'actif de couverture est un fonds euros majoritairement composé d'obligations à taux fixe.

RAPPROCHEMENT DES PROVISIONS AU BILAN

en millions d'euros	France		International		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
En début d'exercice	**320**	**303**	**8**	**14**	**328**	**317**
Charge de l'exercice	**7**	15	**(1)**	1	**6**	16
Ecarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	**15**	14	**-**	(1)	**15**	13
Variation de change	**-**	-	**-**	-	**-**	-
Prestations payées - Décaissements	**(12)**	(10)	**(1)**	(1)	**(13)**	(11)
Remboursement partiel des actifs du régime	**-**	-	**-**	-	**-**	-
Variation de périmètre	**-**	1	**-**	-	**-**	1
Autres mouvements	**(17)**	(3)	**-**	(5)	**(17)**	(7)
En fin d'exercice	**313**	**320**	**7**	**8**	**319**	**328**

COMPOSANTE DE LA CHARGE DE LA PERIODE

en millions d'euros	France		International		Total	
	2019	2018 retraité	2019	2018	2019	2018 retraité
Coût des services rendus	**19**	19	**-**	-	**19**	19
Intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies [(i)]	**5**	5	**-**	1	**6**	5
Coût des services passés	**-**	-	**(2)**	-	**(2)**	-
Effet des réductions / liquidations de régime	**(17)**	(9)	**-**	-	**(17)**	(9)
Charge de l'exercice	**7**	**15**	**(1)**	**1**	**6**	**16**
Dont charge de l'exercice relative aux activités abandonnées	**(1)**	-	**-**	-	**(1)**	-
Charge de l'exercice relative aux activités poursuivies	**6**	**14**	**(1)**	**1**	**5**	**15**

(i) Eléments du résultat financier

ECHEANCIER DES FLUX DE TRESORERIE FUTURS NON ACTUALISES

en millions d'euros	Echéancier des flux non actualisés						
	Au bilan	2020	2021	2022	2023	2024	> 2024
Avantages postérieurs à l'emploi	**319**	**9**	**6**	**10**	**16**	**20**	**849**

8.3 Paiement en actions

Principe comptable

Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalué à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti ou en autres charges opérationnelles lorsque l'avantage accordé se rattache à une opération reconnue en « autres produits et charges opérationnels » (note 6.5). La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions. Lorsque des actions gratuites sont attribuées à des salariés dans le cadre d'opérations de périmètre, la charge correspondante est comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels ».

Des plans d'attribution d'actions gratuites sont attribués à certains membres de l'encadrement ainsi qu'à certains directeurs de magasins. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence et dans certains cas à la réalisation d'un critère de performance donnant lieu à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de la période concernée.

8.3.1 Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

La charge nette totale constatée en résultat opérationnel en 2019 s'élève à 23 millions d'euros (2018 : 21 millions d'euros) dont respectivement 7 et 16 millions d'euros pour Casino, Guichard-Perrachon et GPA. Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant de 22 millions d'euros.

8.3.2 Plans d'options sur actions de la société mère

Au 31 décembre 2019, il n'existe plus de plans d'options sur actions de la société mère.

8.3.3 Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites de Casino, Guichard-Perrachon

CARACTERISTIQUES ET HYPOTHESES DES PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Date de mise en place du plan	Date d'acquisition	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions à remettre au 31/12/2019	Dont nombre d'actions sous condition de performance (i)	Cours de bourse (en euros) (ii)	Juste valeur de l'action (en euros) (ii)
12/12/2019	12/12/2022	28 043	28 043	-	45,15	42,37
12/12/2019	12/12/2021	19 260	19 260	-	45,15	44,23
12/12/2019	31/10/2021	8 939	8 939	-	45,15	43,43
12/12/2019	31/07/2021	27 626	27 339	-	45,15	42,88
07/05/2019	07/05/2020	103 665	103 665	-	35,49	29,92
07/05/2019	31/03/2021	5 252	5 252	-	35,49	28,65
07/05/2019	31/01/2021	15 553	15 553	-	35,49	28,37
07/05/2019	07/05/2024	7 809	7 809	7 809	35,49	14,65
07/05/2019	07/05/2022	184 608	155 661	155 661	35,49	16,44
13/12/2018	14/12/2021	32 218	25 643	-	37,10	27,70
13/12/2018	01/12/2020	13 088	13 088	-	37,10	31,46
13/12/2018	01/08/2020	4 144	4 144	-	37,10	30,81
13/12/2018	01/07/2020	2 630	1 315	-	37,10	30,63
15/05/2018	15/05/2021	1 500	1 500	-	40,75	31,36
15/05/2018	15/05/2023	7 326	6 853	6 853	40,75	17,01
15/05/2018	15/05/2021	177 117	116 978	116 978	40,75	18,35
25/04/2018	01/02/2020	11 955	6 742	-	41,89	35,15
20/04/2017	20/04/2022	5 666	5 666	5 666	51	27,25
20/04/2017	20/04/2020	156 307	84 021	84 021	51	28,49
20/04/2017	31/01/2020	245	245	-	51	43,17
13/05/2016	13/05/2020	7 178	4 085	4 085	53,29	34,45
TOTAL		**820 129**	**641 801**	**381 073**		

(i) Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires et les niveaux de résultats opérationnels courants ou EBITDA et dépendent de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché.
(ii) Moyenne pondérée

MOUVEMENTS DES ACTIONS GRATUITES

Stock d'actions gratuites	2019	2018
Actions en cours d'acquisition au 1er janvier	**487 276**	**542 580**
Actions attribuées	**400 755**	349 565
Actions supprimées	**(113 768)**	(124 120)
Actions émises	**(132 462)**	(280 749)
Actions en cours d'acquisition au 31 décembre	**641 801**	**487 276**

8.3.4 Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société GPA

- Plans « series B » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37ème au 42ème mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice est de 0,01 real par option.
- Plans « series C » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37ème au 42ème mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice correspond à 80% de la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action GPA à la bourse BOVESPA.

Nom du plan	Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées (en	Prix d'exercice de l'option (en réais)	Nombre d'options en circulation au 31/12/2019
Series C6	31/05/2019	31/05/2022	30/11/2022	331	70,62	**312**
Series B6	31/05/2019	31/05/2022	30/11/2022	434	0,01	**414**
Series C5	31/05/2018	31/05/2021	30/11/2021	594	62,61	**441**
Series B5	31/05/2018	31/05/2021	30/11/2021	594	0,01	**441**
Series C4	31/05/2017	31/05/2020	30/11/2020	537	56,78	**273**
Series B4	31/05/2017	31/05/2020	30/11/2020	537	0,01	**272**
					30,25	**2 153**

HYPOTHESES RETENUES DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DES PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La société GPA a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ces plans (respectivement « series » 4, 5 et 6) :

- taux de rendement du dividende de 0,57% ; 0,41% et 0,67% ;
- volatilité attendue de 35,19% ; 36,52% et 32,74% ;
- taux d'intérêt sans risque de 9,28% / 10,07% ; 9,29% et 7,32%.

La juste valeur moyenne des options en circulation s'élève à 56,41 réais brésiliens au 31 décembre 2019.

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit au cours des exercices présentés :

	2019		2018	
	Nombre d'options sur actions, en cours *(en milliers)*	**Prix d'exercice moyen pondéré *(en réais)***	**Nombre d'options sur actions, en cours *(en milliers)***	**Prix d'exercice moyen pondéré *(en réais)***
Options restantes au 1er janvier	**2 755**	**26,03**	**2 539**	**29,48**
Dont options exerçables	**-**	**-**	-	-
Attributions	**765**	**30,55**	1 378	30,91
Options exercées	**(1 080)**	**21,55**	(697)	31,96
Options supprimées	**(126)**	**31,75**	(229)	38,64
Options expirées	**(161)**	**16,74**	(236)	68,62
Options restantes au 31 décembre	**2 153**	**30,25**	**2 755**	**26,03**
Dont options exerçables	**-**		**-**	**-**

8.4 Rémunérations brutes allouées aux membres du Comité exécutif Groupe et du Conseil d'administration

en millions d'euros	2019	2018
Avantages à court terme hors charges sociales (i)	**21**	32
Avantages à court terme : charges sociales	**3**	5
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants	**-**	3
Paiements en actions (ii)	**4**	7
Total	**28**	**47**

(i) Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature et jetons de présence
(ii) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'options sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites

Les membres du Comité exécutif Groupe ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite supplémentaire.

8.5 Effectif moyen du Groupe

Effectif moyen par catégorie (équivalent temps plein)	2019	2018 retraité
Cadres	**10 975**	10 816
Employés	**177 359**	177 144
Agents de maîtrise	**21 362**	21 377
Total Groupe	**209 696**	**209 337**

Note 9 Impôts

Principe comptable

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.
Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont majoritairement comprises dans le périmètre dont Casino, Guichard-Perrachon est tête de groupe d'intégration fiscale.
Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.
La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires déductibles d'imposition, les reports fiscaux déficitaires, les crédits d'impôts non utilisés et certains retraitements de consolidation.
Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle et conformément à IAS 12. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").
Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaitre des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté.
Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée des comptes sociaux est présentée sur la ligne « Charge d'impôt ».

Lorsque les versements effectués aux porteurs d'instruments de capitaux propres sont fiscalement déductibles, le Groupe comptabilise l'effet d'impôt en compte de résultat.

L'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts » sur le résultat n'a pas conduit à des modifications significatives dans les évaluations des incertitudes fiscales prises dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Elle a un effet non significatif de -7 millions d'euros sur les capitaux propres au 1er janvier 2019. Une saisine de l'IFRIC a été faite au cours du 1er semestre 2019 concernant le classement dans la situation financière consolidée des passifs relatifs aux positions fiscales incertaines. En septembre 2019, l'IFRIC a conclu qu'il convient de les présenter telles que des « dettes d'impôts exigibles » et/ou des impôts différés. Ce classement n'est pas celui qui était retenu par le Groupe, qui classait les provisions d'impôts sur les résultats relatives aux positions fiscales incertaines dans les provisions pour risques et charges. L'application selon la méthode rétrospective simplifiée, c'est-à-dire sans retraitement de l'information comparative, a conduit le Groupe à reclasser 9 millions d'euros au 1er janvier 2019.

9.1 Charge d'impôt

9.1.1 Analyse de la charge d'impôt

en millions d'euros	2019			2018 retraité		
	France	International	Total	France	International	Total
Impôts exigibles	**(45)**	**(80)**	**(126)**	(89)	(137)	(227)
Autres impôts (CVAE)	**(63)**	**-**	**(63)**	(61)	-	(61)
Impôts différés	**51**	**1**	**52**	87	13	100
Produit (charge) total d'impôt au compte de résultat	**(58)**	**(79)**	**(137)**	**(64)**	**(124)**	**(188)**
Impôts sur éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » (voir note 12.7.2)	**14**	**(2)**	**12**	1	(1)	-
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres	**1**	**13**	**14**	**(2)**	**-**	**(2)**

9.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

en millions d'euros	2019		2018 retraité	
Résultat avant impôt	**(176)**		**286**	
Produit (charge) d'impôt théorique [(i)]	**61**	**-34,43%**	**(99)**	-34,43%
Réconciliation entre le produit (charge) d'impôt théorique et le produit (charge) d'impôt réel				
Effet de l'imposition des filiales étrangères	**9**	**-4,9%**	7	2,4%
Reconnaissance de produits d'impôts sur les déficits fiscaux et les autres différences temporelles déductibles non antérieurement reconnus [(ii)]	**15**	**-8,3%**	76	26,6%
Non reconnaissance et dépréciation d'impôts différés actifs sur les déficits reportables ou les autres différences temporelles déductibles [(iii)]	**(52)**	**29,6%**	(39)	-13,5%
Changement du taux d'impôt sur les sociétés [(iv)]	**(44)**	**25,0%**	(36)	-12,5%
CVAE nette d'impôt	**(42)**	**23,5%**	(40)	-14,1%
Non déductibilité de charges financières [(v)]	**(22)**	**12,4%**	(28)	-9,7%
Non-imposition du CICE [(vi)]	**-**	**-0,2%**	25	8,7%
Charge non déductible liée aux pertes de valeur sur actifs	**(24)**	**13,8%**	(34)	-11,8%
Perte de change non déductible [(vii)]	**-**	**-%**	(22)	-7,8%
Effet fiscal lié aux distributions brésiliennes [(viii)]	**9**	**-5,1%**	18	6,1%
Autres impôts sur distribution [(ix)]	**(15)**	**8,7%**	(10)	-3,5%
Déductibilité des coupons TSSDI	**10**	**-5,9%**	17	5,9%
Fiscalisation des titres Mercialys	**(3)**	**1,8%**	(6)	-2,2%
Cessions d'actifs à taux réduit et opérations de périmètre	**(14)**	**8,0%**	2	0,7%
Autres	**(24)**	**13,6%**	(18)	-6,4%
Produit (charge) d'impôt réel / Taux d'impôt effectif	**(137)**	**77,8%**	**(188)**	**-65,7%**

(i) La réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition inchangé de 34,43 %

(ii) En 2019, concerne les segments E-commerce et France Retail à hauteur respectivement de 3 et 11 millions d'euros. En 2018, concernait les segments E-commerce et France Retail à hauteur respectivement de 39 et 32 millions d'euros

(iii) En 2019, concerne les segments E-commerce et France Retail à hauteur respectivement de 29 et 20 millions d'euros. En 2018, concernait les segments E-commerce et France Retail à hauteur de respectivement 29 et 10 millions d'euros

(iv) En 2019, le principal impact est lié aux cessions de murs et de magasins réalisées au sein du segment France Retail. En 2018, le principal impact était lié aux cessions de murs de magasins réalisées chez Monoprix

(v) Certaines législations imposent une limitation forfaitaire des charges financières supportées par les sociétés. Pour les sociétés françaises, jusqu'au 31 décembre 2018, cette limitation consistait à réintégrer 25% de ces charges financières dans le résultat fiscal de l'exercice. Ce dispositif de plafonnement a été réformé et, depuis le 1er janvier 2019, un nouveau mécanisme de plafonnement a été mis en place. L'incidence présentée sur les deux exercices porte essentiellement sur le périmètre français

(vi) Voir note 6.3

(vii) En 2018, correspondait à la non-déductibilité de la charge relative au recyclage en résultat des réserves de conversion négatives (voir note 6.5)

(viii) Distributions de dividendes des entités brésiliennes effectuées sous forme d'intérêt sur capitaux propres (« interest on equity »)

(ix) Correspond à la taxation des distributions intragroupes

9.2 Impôts différés

9.2.1 Variation des impôts différés actifs

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Au 1er janvier	**667**	**619**
(Charge) / produit de l'exercice	**46**	67
Effet des variations de périmètre	**(1)**	5
Reclassement IFRS 5	**(21)**	(4)
Effet des variations de taux de change et autres reclassements	**54**	(21)
Variations constatées directement en capitaux propres	**26**	1
Au 31 décembre	**772**	**667**

La charge / produit d'impôt différé net d'impôt différé passif (note 9.2.2) relatif aux activités abandonnées s'élève respectivement à 46 (produit) et 7 (charge) millions d'euros en 2019 et 2018.

9.2.2 Variation des impôts différés passifs

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Au 1er janvier	**667**	**740**
(Produit) / charge de l'exercice	**(51)**	(26)
Effet des variations de périmètre	**(44)**	4
Reclassement IFRS 5	**1**	(10)
Effet des variations de taux de change et autres reclassements	**(6)**	(45)
Variations constatées directement en capitaux propres	**-**	3
Au 31 décembre	**566**	**667**

9.2.3 Origine des impôts différés actifs et passifs

en millions d'euros	Notes	Net	
		2019	2018 retraité
Immobilisations incorporelles		**(599)**	(662)
Immobilisations corporelles		**(132)**	(155)
Actifs au titre de droits d'utilisation nets de passifs de loyers		**130**	63
Stocks		**31**	(6)
Instruments financiers		**71**	34
Autres actifs		**(78)**	(75)
Provisions		**200**	210
Provisions réglementées		**(89)**	(128)
Autres passifs		**14**	77
Reports fiscaux déficitaires et crédits d'impôt		**657**	643
Actifs / (Passifs) d'impôts différés nets		**206**	**-**
Impôts différés actifs au bilan	9.2.1	**772**	667
Impôts différés passifs au bilan	9.2.2	**566**	667
Solde net		**206**	**-**

L'intégration fiscale relative à Casino, Guichard-Perrachon a généré au titre de 2019 une économie d'impôt de 346 millions d'euros contre 399 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les déficits fiscaux reportables et crédits d'impôt activés sont localisés principalement au niveau des périmètres Casino, Guichard-Perrachon, Éxito et GPA ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés et les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires et crédits d'impôt. Au 31 décembre 2019, ces impôts différés actifs s'élèvent respectivement pour Casino, Guichard-Perrachon, Éxito et GPA à 347, 117 et 62 millions d'euros et les plans de recouvrement s'étalent respectivement jusqu'en 2026, 2024 et 2024.

9.2.4 Impôt différé non reconnu

Au 31 décembre 2019, le montant des déficits fiscaux reportables non comptabilisés au bilan s'élève à environ 551 millions d'euros (hors Leader Price) contre 400 millions d'euros en 2018 (effets d'impôts différés actifs non reconnus de respectivement 147 et 106 millions d'euros en 2019 et 2018). Ces déficits sont principalement localisés dans le sous-groupe Franprix et Cdiscount.

Echéances des impôts différés actifs liés aux reports fiscaux déficitaires non comptabilisés

en millions d'euros	2019	2018
Inférieur à 1 an	**1**	-
Entre 1 et 2 ans	**2**	-
Entre 2 et 3 ans	**1**	2
Supérieur à 3 ans	**1**	6
Sans échéance	**142**	98
Total	**147**	**106**

Note 10 Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement

Principe comptable

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

10.1 Goodwill

Principe comptable

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément au principe comptable « Regroupement d'entreprises » décrit dans la note 3. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement. Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs non courants" figurant en note 10.5. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

10.1.1 Répartition par activités et secteurs géographiques

en millions d'euros	Net 2019	Net 2018
France Retail	**4 359**	**5 487**
Magasins hypermarchés, supermarchés et proximités	*1 405*	*1 432*
Franprix – Leader Price [(i)]	*1 599*	*2 693*
Monoprix	*1 333*	*1 323*
Divers	*22*	*38*
E-commerce (France)	**61**	**61**
Latam Retail	**3 068**	**3 134**
Argentine	*64*	*66*
Brésil (GPA alimentaire)	*2 236*	*2 272*
Colombie	*505*	*501*
Uruguay	*263*	*296*
Groupe Casino	**7 489**	**8 682**

(i) Dont un montant de 1 106 millions d'euros de goodwill Leader Price détaché en 2019 lors du classement en IFRS 5

10.1.2 Variation de la valeur nette comptable

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Au 1er janvier, valeur nette	**8 682**	**9 092**
Goodwill constaté au cours de l'exercice (i)	**18**	113
Pertes de valeur de l'exercice	**(18)**	(1)
Sorties de périmètre	**(4)**	(4)
Effet des variations de change	**(88)**	(316)
Reclassements et autres mouvements (ii)	**(1 103)**	(203)
Au 31 décembre, valeur nette	**7 489**	**8 682**

(i) Au 31 décembre 2018, la hausse de 113 millions d'euros résultait principalement (a) de prises de contrôles de différents sous-groupes et d'actifs isolés chez Franprix – Leader Price à hauteur de 76 millions d'euros (note 3.2.2), (b) de la prise de contrôle de Sarenza à hauteur de 16 millions d'euros (note 3.2.1)

(ii) En 2019, cette ligne reflète le reclassement en actifs détenus en vue de la vente de Leader Price pour 1 106 millions d'euros. En 2018, cette ligne reflètait d'une part le reclassement en actifs détenus en vue de la vente du segment France Retail et d'autre part la réévaluation du goodwill du périmètre argentin à hauteur de 61 millions d'euros suite à l'application d'IAS 29

10.2 Autres immobilisations incorporelles

Principe comptable

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des coûts d'obtention des contrats. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à dix ans. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie (notamment marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

10.2.1 Composition

en millions d'euros	2019			2018 retraité		
	Brut	Amortissements et perte de valeur	Net	Brut	Amortissements et perte de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	**1 536**	**(26)**	**1 511**	1 552	(26)	1 526
Logiciels	**1 295**	**(855)**	**441**	1 142	(764)	378
Autres immobilisations	**505**	**(161)**	**345**	525	(165)	360
Immobilisations incorporelles	**3 337**	**(1 041)**	**2 296**	**3 219**	**(954)**	**2 265**

10.2.2 Variations des immobilisations incorporelles

en millions d'euros	Concessions, marques, licences, enseignes	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1er janvier 2018 retraité, valeur nette	**1 618**	**358**	**289**	**2 266**
Variation de périmètre	16	-	(4)	12
Augmentations et acquisitions	1	66	205	271
Sorties de l'exercice	-	-	(3)	(3)
Dotations aux amortissements	(1)	(106)	(53)	(160)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(6)	(6)	(2)	(14)
Effet des variations de change	(98)	(16)	-	(114)
Reclassements IFRS 5	(5)	-	(1)	(6)
Autres reclassements et autres mouvements	1	82	(70)	13
Au 31 décembre 2018 retraité, valeur nette	**1 526 (i)**	**378**	**360 (ii)**	**2 265**
Variation de périmètre	**-**	**-**	**(5)**	**(5)**
Augmentations et acquisitions	**2**	**66**	**201**	**269**
Sorties de l'exercice	**1**	**(4)**	**(4)**	**(7)**
Dotations aux amortissements	**-**	**(113)**	**(64)**	**(177)**
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	**(3)**	**(2)**	**(4)**	**(8)**
Effet des variations de change	**(14)**	**(3)**	**-**	**(17)**
Reclassements IFRS 5	**-**	**-**	**(30)**	**(30)**
Autres reclassements et autres mouvements	**(2)**	**118**	**(110)**	**7**
Au 31 décembre 2019, valeur nette	**1 511 (i)**	**441**	**345 (ii)**	**2 296**

(i) Dont respectivement 1 509 millions et 1 525 millions d'euros de marques en 2019 et 2018
(ii) Dont respectivement 113 millions et 152 millions d'euros de coûts d'obtention de contrat en 2019 et 2018 (note 6.1.2)

Les actifs générés en interne (principalement des développements informatiques) représentent 92 millions d'euros en 2019 contre 65 millions d'euros en 2018.

Au 31 décembre 2019, les immobilisations incorporelles incluent des marques à durée d'utilité indéfinie à hauteur de 1 509 millions d'euros ; elles sont allouées aux groupes d'UGT suivants :

en millions d'euros	2019	2018
Latam Retail	**926**	**939**
dont Brésil (GPA alimentaire) (i)	***742***	*753*
dont Colombie	***159***	*157*
dont Uruguay	***25***	*28*
France Retail	**573**	**577**
dont Casino France	***1***	*1*
dont Monoprix (i)	***572***	*576*
E-commerce	**9**	**9**

(i) La ventilation des marques par enseigne du Brésil (GPA alimentaire) et de Monoprix se présente ainsi :

en millions d'euros	2019	2018
GPA Alimentaire	**742**	**753**
Pão de Açúcar	231	235
Extra	397	404
Assai	113	115
Autres	1	-
Monoprix	**572**	**576**
Monoprix	552	552
Autres	20	24

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2019 selon la méthodologie décrite en note 10.5 "Dépréciation des actifs non courants" ; l'incidence est présentée dans cette même note.

10.3 Immobilisations corporelles

Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.
Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Terrains	-
Construction - gros œuvre	50
Etanchéité toiture	15
Protection incendie de la coque	25
Agencements et aménagements des terrains	10 à 40
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 à 20
Matériels informatiques	3 à 5

Les composants « Etanchéité toiture » et « Protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

10.3.1 Composition

en millions d'euros	2019 Brut	2019 Amortissements et pertes de valeur	2019 Net	2018 retraité Brut	2018 retraité Amortissements et pertes de valeur	2018 retraité Net
Terrains et agencements	**959**	**(74)**	**886**	1 225	(78)	1 146
Constructions et agencements	**3 262**	**(1 229)**	**2 033**	3 729	(1 458)	2 271
Autres immobilisations	**6 287**	**(4 093)**	**2 194**	6 761	(4 336)	2 425
Immobilisations corporelles	**10 508**	**(5 395)**	**5 113**	**11 714**	**(5 871)**	**5 843**

10.3.2 Variations des immobilisations corporelles

en millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2018 retraité, valeur nette	**1 868**	**2 816**	**2 641**	**7 325**
Variation de périmètre	18	25	34	77
Augmentations et acquisitions	18	175	686	879
Sorties de l'exercice	(65)	(108)	(153)	(326)
Dotations aux amortissements	(4)	(138)	(376)	(518)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(14)	21	(66)	(59)
Effet des variations de change	(56)	(169)	(88)	(313)
Reclassements IFRS 5	(598)	(399)	(158)	(1 155)
Autres reclassements et autres mouvements	(21)	48	(95)	(68)
Au 31 décembre 2018 retraité, valeur nette	**1 146**	**2 271**	**2 425**	**5 843**
Variation de périmètre	**-**	**(2)**	**3**	**1**
Augmentations et acquisitions	**20**	**217**	**631**	**868**
Sorties de l'exercice	**(21)**	**(110)**	**(57)**	**(188)**
Dotations aux amortissements	**(3)**	**(124)**	**(348)**	**(476)**
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	**(7)**	**(9)**	**(54)**	**(70)**
Effet des variations de change	**(23)**	**(42)**	**(15)**	**(80)**
Reclassements IFRS 5	**(227)**	**(269)**	**(257)**	**(754)**
Autres reclassements et autres mouvements	**1**	**101**	**(133)**	**(31)**
Au 31 décembre 2019, valeur nette	**886**	**2 033**	**2 194**	**5 113**

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2019 selon la méthodologie décrite en note 10.5 "Dépréciation des actifs non courants" ; l'incidence est présentée dans cette même note.

10.3.3 Capitalisation des coûts d'emprunts

Principe comptable

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunts sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Les intérêts capitalisés s'élèvent à 5 millions d'euros sur l'exercice 2019 contre 11 millions d'euros sur l'exercice 2018 avec un taux d'intérêt moyen de 6,1% tout comme en 2018.

10.4 Immeubles de placement

Principe comptable

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe ou pris en location par le Groupe et au titre duquel est enregistré un droit d'utilisation, pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

10.4.1 Composition

en millions d'euros	2019			2018		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Immeubles de placement	**609**	**(115)**	**493**	**603**	**(106)**	**497**

10.4.2 Variations des immeubles de placement

en millions d'euros	2019	2018
Au 1er janvier, valeur nette	**497**	**494**
Variation de périmètre	**4**	1
Augmentations et acquisitions	**14**	59
Sorties de l'exercice	**-**	(1)
Dotations aux amortissements	**(14)**	(8)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	**(4)**	(1)
Effet des variations de change	**(15)**	(29)
Reclassements IFRS 5	**(7)**	(18)
Autres reclassements et autres mouvements (i)	**19**	-
Au 31 décembre, valeur nette	**493**	**497**

(i) Dont 19 de réévaluation en 2019 chez Libertad en application de la norme IAS 29 au titre de l'économie hyperinflationniste

Les immeubles de placement s'élèvent à 493 millions d'euros au 31 décembre 2019 dont 72% (soit 356 millions d'euros) concernent la filiale Éxito. À la clôture de l'exercice 2018, ils s'élevaient à 497 millions d'euros (dont 69% relatifs à la filiale Éxito).

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

en millions d'euros	2019	2018
Produits locatifs des immeubles de placement	**86**	74
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement :		
- qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	**(19)**	(18)
- qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de l'exercice	**(33)**	(28)

METHODE DE DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement se trouvent principalement dans la filiale Éxito au 31 décembre 2019.
Au 31 décembre 2019, la juste valeur des immeubles de placement s'élève à 816 millions d'euros (2018 : 847 millions d'euros). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes indépendants. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché soutenue par des indicateurs de marché conformément aux standards internationaux d'évaluation et est considérée comme étant une juste valeur de niveau 3.
Par ailleurs, la juste valeur des immeubles de placement classés en actifs détenus en vue de la vente s'élève à 16 millions d'euros au 31 décembre 2019 et concerne essentiellement le secteur France Retail (24 millions d'euros au 31 décembre 2018).

10.5 Dépréciation des actifs non courants (incorporels, corporels, immeubles de placement et goodwill)

Principe comptable

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.
La recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe un indice montrant que l'actif a pu perdre de sa valeur et au minimum une fois par an, en fin d'année, pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.
Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- pour les hypermarchés, les supermarchés et le discount, l'UGT est le magasin ;
- pour les autres réseaux, l'UGT est le réseau.

Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs…), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail,
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement,
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lequel la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de la grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. Elle est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir :

- des flux de trésorerie estimés généralement sur la base d'un plan d'affaires établi sur trois ans, les flux étant au-delà généralement extrapolés sur une période de trois ans par application d'un taux de croissance déterminé par la Direction (habituellement constant) ;
- de la valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

L'ensemble de ces éléments étant ensuite actualisé en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

10.5.1 Variations

Les pertes nettes de valeur constatées en 2019 sur goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et des actifs au titre des droits d'utilisation s'élèvent à 111 millions d'euros (note 6.5) dont 52 millions d'euros relatifs à des opérations de restructuration (principalement France Retail pour 31 millions d'euros et Latam Retail pour 21 millions d'euros) et 59 millions d'euros relatifs à des actifs isolés (essentiellement secteur France Retail pour 55 millions d'euros, E-commerce pour 3 millions d'euros et Latam Retail pour 1 million d'euros).

Pour rappel, les tests de perte de valeur pratiqués en 2018 avaient conduit le Groupe à enregistrer une perte de valeur sur goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles de 68 millions d'euros dont 24 millions d'euros dans le cadre d'opérations de restructuration principalement sur le secteur France Retail et 43 millions d'euros relatifs à des actifs isolés (essentiellement secteur France Retail pour 41 millions d'euros et E-commerce pour 4 millions d'euros).

10.5.2 Pertes de valeur sur les goodwill

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT auxquels sont rattachés les goodwill et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs concernés. Il est précisé que les goodwill dégagés lors des acquisitions initiales de réseaux sont rattachés à des groupes d'UGT selon les classifications présentées dans la note 10.1.1. De manière ponctuelle, quelques goodwill sont également attachés directement à des UGT.

Le test annuel consiste à déterminer la valeur recouvrable des UGT sur la base de la valeur d'utilité selon le principe indiqué dans la note 10.1. Cette valeur est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-après, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisé en interne en 2019

Zone géographique	Taux de croissance à l'infini 2019 (i)	Taux d'actualisation après impôt 2019 (ii)	Taux de croissance à l'infini 2018 (i)	Taux d'actualisation après impôt 2018 (ii)
France (grande distribution)	1,7%	5,6%	1,9%	5,6%
France (autres activités)	1,7% et 2,2%	5,6% et 7,9%	1,9% et 2,4%	5,6% et 7,7%
Argentine	5,0%	21,1%	4,9%	14,4%
Brésil (iii)	4,8%	8,4%	5,5%	10,1%
Colombie (iii)	3%	8,0%	3,0%	9,0%
Uruguay	7%	11,9%	6,1%	11,2%

(i) Le taux de croissance à l'infini net d'inflation est compris entre 0% et 1,5% selon la nature d'activité/enseigne et pays de l'UGT
(ii) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement du Groupe pour le périmètre France et local pour le périmètre international
(iii) La capitalisation boursière des filiales cotées GPA, Éxito et Cnova s'élève respectivement à 5 202, 1 683 et 856 millions d'euros au 31 décembre 2019. Hormis Cnova, elles sont inférieures à leur valeur d'actif net comptable. S'agissant de GPA et Éxito, le Groupe s'est référé à la valeur d'utilité dans la réalisation des tests de dépréciation (voir ci-après)

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, a conduit le Groupe à comptabiliser une perte de valeur au 31 décembre 2019 de 17 millions d'euros liée à l'activité de Restauration en France.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime, sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

10.5.3 Pertes de valeur sur les marques

S'agissant des marques, un test consistant à examiner leur valeur recouvrable selon la méthode des flux de trésorerie actualisés a été réalisé à la clôture. Les principales marques concernent la filiale GPA. L'enseigne Extra, 397 millions d'euros de valeur nette comptable au 31 décembre 2019, est moins sensible au risque de perte de valeur qu'à fin 2018. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au terme de ces tests au 31 décembre 2019 et la modification raisonnable des principales hypothèses de ces tests aurait abouti à la même conclusion.

Note 11 Structure financière et coûts financiers

Principe comptable

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition pour les instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Les coûts de transaction des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont enregistrés dans le compte de résultat.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les trois catégories suivantes :
- actifs financiers évalués au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (FVOCI) ;
- actifs financiers évalués à leur juste valeur par résultat.

Ce classement dépend du modèle économique de détention de l'actif défini par le Groupe et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »).
Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes attendues au titre du risque de crédit. Les produits d'intérêts, profits et pertes de change, dépréciations et profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.
Cette catégorie inclut principalement les créances commerciales (sauf les créances sur les établissements de cartes de crédit chez GPA), la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres prêts et créances.
Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (OCI)

Cette catégorie enregistre des instruments de dette et des instruments de capitaux propres.
- Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par OCI s'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et s'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et à des fins de vente et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Les produits d'intérêts, profits et pertes de change et les dépréciations sont enregistrés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés en OCI. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en OCI sont reclassés en résultat.
  Cette catégorie inclut principalement les créances envers les établissements de cartes de crédit du groupe GPA.
- Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe peut en faire le choix irrévocable, investissement par investissement. Les dividendes sont alors comptabilisés dans le résultat à moins qu'ils ne représentent clairement la récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en OCI et ne sont jamais reclassés en résultat. A date, le Groupe ne fait pas significativement usage de cette option.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

Tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par OCI sont évalués à la juste valeur par résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.
Cette catégorie comprend principalement les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et des titres de participation non consolidés pour lesquels l'option juste valeur par OCI n'a pas été prise.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.
Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :
- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

Généralement, la trésorerie du Groupe est placée sur des comptes rémunérés ou des comptes de dépôts à terme de moins de 3 mois.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

IFRS 9 impose un modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle de dépréciation concerne les actifs financiers évalués au coût amorti y compris les instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs sur contrats et les instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI.

Les principaux actifs financiers du Groupe qui sont concernés sont les créances liées aux activités de crédit brésiliennes, les créances commerciales envers les franchisés / affiliés et les créances locatives.

Pour ses créances commerciales, créances locatives et les actifs sur contrats, le Groupe applique la mesure de simplification d'IFRS 9 permettant d'estimer, dès la comptabilisation initiale de la créance, les pertes de crédit attendues à maturité à l'aide généralement d'une matrice de dépréciation selon la durée de l'impayé.

Pour les autres actifs financiers, le Groupe applique le modèle général.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ou,
- ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
  - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
  - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Passifs financiers

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

La comptabilisation des « PUTs minoritaires » est présentée en note 3.4.1.

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les emprunts et autres passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'émission à la juste valeur de la contrepartie reçue, puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais de transaction, primes d'émission et primes de remboursement directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Au sein du Groupe, certains passifs financiers au coût amorti et notamment les emprunts font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Plusieurs filiales ont des accords d'affacturage inversé (« reverse factoring ») avec des institutions financières afin de permettre à certains fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués. La politique comptable relative à ces opérations est fonction de la modification ou non des caractéristiques des dettes concernées. Ainsi, lorsque les dettes fournisseurs ne sont pas substantiellement modifiées (durée et échéance, contrepartie, valeur faciale), elles sont maintenues en dettes fournisseurs. Dans le cas contraire, elles s'apparentent à une opération de financement et sont présentées dans la composante « Dettes fournisseurs conventionnés » des dettes financières.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT

Ils représentent principalement les instruments dérivés (voir ci-dessous). Il n'y a pas de passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Le Groupe ne détient pas de passifs financiers à des fins de transaction à l'exception de dérivés à la juste valeur par résultat.

Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur.

DERIVES QUALIFIES DE COUVERTURE : COMPTABILISATION ET PRESENTATION

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IFRS 9 d'appliquer la comptabilité de couverture:

- en cas de couverture de juste valeur d'une dette (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la composante couverte est comptabilisée pour sa juste valeur et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé désigné dans la relation de couverture est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;

- en cas de couverture de flux de trésorerie (par exemple emprunt à taux variable swappé à taux fixe, emprunt swappé dans une autre devise, couverture d'un budget d'achat en devise), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la part inefficace et en « autres éléments du résultat global » pour la part efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures). La valeur de la composante report / déport des contrats de change à terme est traitée comme un coût de la couverture. Les variations de juste valeur de cette composante sont enregistrées en « autres éléments du résultat global » et recyclées en résultat

comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise (application de la méthode du « basis of adjustment ») ;

- en cas de couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère, la variation de juste valeur est comptabilisée nette d'impôt en autres « éléments du résultat global » pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat financier pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place, et ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

DERIVES NON QUALIFIES DE COUVERTURE : COMPTABILISATION ET PRESENTATION

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Définition de la dette financière nette

La dette financière nette comprend les dettes financières brutes incluant les dérivés passifs de couverture de juste valeur et les dettes fournisseurs conventionnés, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers, (iii) des dérivés actifs de couverture de juste valeur, (iv) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants et (v) de la part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente.

11.1 Trésorerie nette

en millions d'euros	2019	2018
Equivalents de trésorerie	**1 074**	1 184
Trésorerie	**2 497**	2 546
Trésorerie brute	**3 572**	**3 730**
Concours bancaires courants (note 11.2.4)	**(101)**	(138)
Trésorerie nette	**3 471**	**3 592**

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont soumis à aucune restriction significative.

Les cautions et garanties bancaires sont mentionnées en note 6.11.1.

11.2 Emprunts et dettes financières

11.2.1 Composition

Les dettes financières brutes s'élèvent à 9 649 millions d'euros au 31 décembre 2019 (2018 : 8 980 millions d'euros) et comprennent les éléments suivants :

en millions d'euros	Notes	2019			2018 retraité		
		Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires [i]	11.2.3	**6 661**	**758**	**7 418**	5 470	939	6 409
Autres emprunts et dettes financières	11.2.4	**1 430**	**784**	**2 214**	1 311	1 257	2 568
Dérivés passifs de couverture de juste valeur [ii]	11.5.1	**10**	**8**	**17**	-	3	3
Dettes financières brutes		**8 100**	**1 549**	**9 649**	**6 782**	**2 199**	**8 980**
Dérivés actifs de couverture de juste valeur [iii]	11.5.1	**(62)**	**(17)**	**(78)**	(67)	(34)	(101)
Autres actifs financiers	6.8.1 / 6.9.1	**(54)**	**(288)**	**(342)**	(8)	(78)	(86)
Emprunts et dettes financières [v]		**7 984**	**1 244**	**9 229**	**6 707**	**2 086**	**8 794**
Dont France Retail		*5 425*	*139*	*5 563*	*4 793*	*1 131*	*5 924*
Dont Latam Retail [iv]		*2 560*	*806*	*3 366*	*1 914*	*721*	*2 635*
Dont E-commerce		-	*299*	*299*	-	*234*	*234*
Part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente	3.5	**-**	**(1 604)**	**(1 604)**	-	(1 686)	(1 686)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.1	**-**	**(3 572)**	**(3 572)**	**-**	(3 730)	(3 730)
Dont France Retail				*(1 715)*			*(2 097)*
Dont Latam Retail				*(1 778)*			*(1 597)*
Dont E-commerce				*(78)*			*(36)*
Trésorerie active et actifs nets détenus en vue de la vente		**-**	**(5 175)**	**(5 175)**	**-**	**(5 416)**	**(5 416)**
DETTE FINANCIERE NETTE		**7 984**	**(3 931)**	**4 053**	**6 707**	**(3 329)**	**3 378**
Dont France Retail				*2 282*			*2 724*
Dont Latam Retail				*1 550*			*1 018*
Dont Latam Electronics				-			*(563)*
Dont E-commerce				*221*			*199*

(i) Dont 4 850 et 2 568 millions d'euros respectivement en France et chez GPA au 31 décembre 2019 (2018 : dont 5 491 et 919 millions d'euros respectivement en France et chez GPA)
(ii) Dont 11 millions et 7 millions d'euros respectivement en France et au Brésil au 31 décembre 2019 (2018 : dont 2 et 1 millions d'euros respectivement en Colombie et au Brésil)
(iii) Dont 66 et 13 millions d'euros respectivement en France et au Brésil au 31 décembre 2019 (2018 : 54, 20 et 27 millions d'euros respectivement en France, au Brésil et en Colombie)
(iv) Dont Segisor à hauteur de 195 millions d'euros au 31 décembre 2019 (2018 : 398 millions d'euros)
(v) le Groupe définit l'agrégat emprunts et dettes financières comme étant la dette financière brute ajustée des dérivés actifs de trésorerie et des autres actifs financiers. Il s'agit de l'agrégat qui est utilisé pour le calcul des covenants tel que défini dans le nouveau RCF

11.2.2 Variation des dettes financières

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Dettes financières brutes à l'ouverture	*8 980*	*8 677*
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	*(101)*	*(98)*
Autres actifs financiers	*(86)*	*(38)*
Emprunts et dettes financières à l'ouverture	**8 794**	**8 541**
Nouveaux emprunts (i) (iii) (vi)	**4 542**	1 542
Remboursements (ii) (iii) (vi)	**(3 701)**	(1 331)
Variation juste valeur des emprunts couverts	**86**	60
Variation des intérêts courus	**26**	(34)
Ecarts de conversion	**(63)**	(165)
Variation de périmètre (iv)	**(135)**	303
Reclassement des passifs financiers associés à des actifs détenus en vue de la vente	**(13)**	54
Variation des autres actifs financiers	**(256)**	(48)
Autres et reclassements (v)	**(51)**	(129)
Emprunts et dettes financières à la clôture	**9 229**	**8 794**
Dettes financières brutes à la clôture (note 11.2.1)	*9 649*	*8 980*
Dérivés actifs de couverture de juste valeur (note 11.2.1)	*(78)*	*(101)*
Autres actifs financiers (note 11.2.1)	*(342)*	*(86)*

(i) En 2019, les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-après : (a) l'émission chez Quatrim, filiale contrôlée à 100% par Casino, Guichard-Perrachon, d'un emprunt obligataire et émission chez Casino, Guichard-Perrachon d'un prêt à terme placé auprès d'investisseurs (" Term Loan B ") pour un montant total de 1 800 millions d'euros en novembre 2019 décrit en note 2 et (b) l'émission par le sous-groupe GPA d'un emprunt obligataire pour 8 000 millions de réais soit 1 812 millions d'euros essentiellement suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe en Amérique latine (voir note 2) et de « promissory notes » de 1 600 millions de réais soit 362 millions d'euros ainsi que des nouveaux emprunts bancaires pour 2 168 millions de réais soit 491 millions d'euros.
En 2018, les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-après : (a) le placement obligataire de 200 millions d'euros chez Casino, Guichard-Perrachon (note 2), (b) l'émission chez GPA de trois emprunts obligataires pour 2 000 millions de réais soit 464 millions d'euros ainsi que des nouveaux emprunts bancaires pour 1 168 millions de réais soit 271 millions d'euros, (c) la souscription par Segisor d'un emprunt de 400 millions d'euros et (d) l'utilisation chez Éxito de lignes de crédit pour 500 milliards de pesos colombiens soit 143 millions d'euros.

(ii) En 2019, les remboursements d'emprunts sont liés principalement à Casino, Guichard-Perrachon, Quatrim et Casino Finance pour 1 560 millions d'euros (dont (a) rachats des titres obligataires pour 784 millions d'euros en novembre 2019 décrit en note 2 et (b) remboursement d'un emprunt obligataire pour 675 millions d'euros en août 2019), Éxito et Segisor pour respectivemet 1 160 et 204 millions d'euros (dont 198 millions d'euros suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe en Amérique latine (note 2)) et GPA pour 717 millions d'euros.
En 2018, les remboursements d'emprunts sont liés principalement à Casino, Guichard-Perrachon pour 516 millions d'euros (dont (a) rachats des titres obligataires pour 135 millions d'euros et (b) remboursement d'un emprunt obligataire pour 348 millions d'euros), GPA pour 583 millions d'euros et Éxito pour 240 millions d'euros.

(iii) En 2019, les flux de trésorerie de financement se résument par un encaissement net de 488 millions d'euros ; ils sont composés de remboursements d'emprunts pour 3 694 millions d'euros et d'intérêts nets versés hors intérêts sur passifs de loyer pour 361 millions d'euros (note 4.10) compensés à hauteur de 4 542 millions d'euros par de nouveaux emprunts.
En 2018, les flux de trésorerie de financement se résument par un décaissement net de 203 millions d'euros ; ils sont composés de remboursements d'emprunts pour 1 330 millions d'euros et d'intérêts nets versés hors intérêts sur passifs de loyer pour 416 millions d'euros (note 4.10) compensés à hauteur de 1 543 millions d'euros par de nouveaux emprunts.

(iv) Dont respectivement -97 et -50 millions d'euros en 2019 relatifs aux contrats de TRS portant sur les titres de Mercialys (note 3.1.1) et Via Varejo (note 2). Le TRS 2019 relatif à Via Varejo a été dénoué en juin 2019.
En 2018 : dont respectivement 198 et 49 millions d'euros relatifs aux contrats de TRS mis en place sur l'exercice et portant sur les titres de Mercialys et Via Varejo.

(v) Dont -20 millions d'euros de variation des concours bancaires courants en 2019.

(vi) Les variations des titres négociables court terme « NEU CP » sont présentés nettes dans ce tableau.

11.2.3 Détail des emprunts obligataires

en millions d'euros	Montant nominal [i]	Taux d'intérêt d'émission [ii]	Taux d'intérêt effectif [ii]	Date émission	Date échéance	2019 [iii]	2018 [iii]
Emprunts Casino, Guichard Perrachon en EURO	**3 879**					**4 059**	**5 491**
Emprunt obligataire 2019	-	F : 4,41	4,04%	Août 2012 Avril 2013	Août 2019	**-**	681
Emprunt obligataire 2020	257 [iv]	F : 5,24	5,28%	Mars 2012	Mars 2020	**258**	507
Emprunt obligataire 2021	597 [iv]	F : 5,98	6,53%	Mai 2011	Mai 2021	**611**	884
Emprunt obligataire 2022	452 [iv]	F : 1,87	2,55%	Juin 2017 Janvier 2018	Juin 2022	**447**	732
Emprunt obligataire 2023	720	F : 4,56	4,47%	Janvier 2013 Mai 2013	Janvier 2023	**762**	766
Emprunt obligataire 2024	900	F : 4,50	4,88%	Mars 2014	Mars 2024	**950**	941
Emprunt obligataire 2025	444	F : 3,58	3,62%	Décembre 2014	Février 2025	**469**	451
Emprunt obligataire 2026	508	F : 4,05	4,09%	Août 2014	Août 2026	**562**	530
Emprunts Quatrim en EURO	**800**					**791**	**-**
Emprunt obligataire 2024	800	F : 5,88	6,31%	Novembre 2019	Janvier 2024	**791**	-
Emprunts GPA en BRL	**2 585**					**2 568**	**919**
Emprunt obligataire 2019	-	V : 97,5% CDI	V : 97,5% CDI	Décembre 2016	Décembre 2019	**-**	227
Emprunt obligataire 2020	239	V : 96,0% CDI	V : 96,0% CDI	Avril 2017	Avril 2020	**239**	242
Emprunt obligataire 2020	11	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	Juillet 2019	Juillet 2020	**11**	-
Emprunt obligataire 2020	221	V : CDI + 1,60%	V : CDI + 1,60%	Septembre 2019	Août 2020	**221**	-
Emprunt obligataire 2021	177	V : 104,75% CDI	V : 104,75% CDI	Janvier 2018	Janvier 2021	**177**	180
Emprunt obligataire 2021	155	V : 106,0% CDI	V : 106,0% CDI	Septembre 2018	Septembre 2021	**155**	158
Emprunt obligataire 2021	11	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	Juillet 2019	Juillet 2021	**11**	-
Emprunt obligataire 2021	443	V : CDI + 1,74%	V : CDI + 1,74%	Septembre 2019	Août 2021	**443**	-
Emprunt obligataire 2022	111	V : 107,4% CDI	V : 107,4% CDI	Septembre 2018	Septembre 2022	**111**	112
Emprunt obligataire 2022	177	V : 105,75% CDI	V : 105,75% CDI	janvier 2019	Janvier 2022	**177**	-
Emprunt obligataire 2022	11	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	Juillet 2019	Juillet 2022	**11**	-
Emprunt obligataire 2022	443	V : CDI + 1,95%	V : CDI + 1,95%	Septembre 2019	Août 2022	**443**	-
Emprunt obligataire 2023	55	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	Juillet 2019	Juillet 2023	**55**	-
Emprunt obligataire 2023	443	V : CDI + 2,20%	V : CDI + 2,20%	Septembre 2019	Août 2023	**426**	-
Emprunt obligataire 2024	44	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	Juillet 2019	Juillet 2024	**44**	-
Emprunt obligataire 2025	44	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	Juillet 2019	Juillet 2025	**44**	-
Total emprunts obligataires						**7 418**	**6 409**

(i) Correspond au montant nominal des emprunts obligataires en cours au 31 décembre 2019
(ii) F (taux fixe) – V (taux variable) – CDI (Certificado de depósito interbancário). Les taux d'intérêts effectifs liés aux emprunts CGP ne reflètent pas les éventuels effets des composantes de réévaluation de dettes liées à des couvertures
(iii) Les montants ci-dessus incluent le cas échéant la composante de réévaluation liée aux couvertures de juste valeur ; les montants sont présentés hors intérêts courus
(iv) En novembre 2019, les souches obligataires à échéance 2020, 2021 et 2022 ont été rachetées partiellement à hauteur respectivement de 239, 253 et 292 millions d'euros

11.2.4 Détail des autres emprunts et dettes financières

En millions d'euros	Montant nominal [i]	Nature du taux	Date émission	Date échéance	2019	2018
France						
Term Loan B	*1 000*	*Variable [ii]*	*novembre 2019*	*janvier 2024*	**959**	*-*
Titres négociables à court terme "NEU CP" (Casino Guichard Perrachon)	*129*	*Fixe*	*[iii]*	*[iii]*	**129**	*221*
TRS Mercialys (Casino Guichard Perrachon)	*102*	*Variable*	*juillet 2018*	*décembre 2020*	**102**	*198*
Autres [iv]					**29**	*100*
International						
GPA	*436*	*Variable [v]/ Fixe [vi]*	*juin 2013 à décembre 2019*	*janvier 2020 à mai 2027*	**431**	*223*
TRS Via Varejo (GPA)		*Variable*	*décembre 2018*	*avril 2019*	**-**	*49*
Éxito	*70*	*Variable [v]*	*juin 2017 à décembre 2019*	*mars 2020 à juin 2022*	**71**	*1 048*
Segisor	*196*	*Variable*	*juin 2018*	*décembre 2021*	**195**	*397*
Autres [vi]					**-**	*10*
Concours bancaires courants [vii]					**101**	138
Intérêts courus [viii]					**197**	183
Total autres emprunts					**2 214**	**2 568**
Dont variable					***1 885***	***1 599***

(i) Correspond au montant nominal au 31 décembre 2019
(ii) Cet emprunt est rémunéré sur la base du taux Euribor assorti d'un taux plancher nul augmenté d'une marge de 5,5%
(iii) Ces titres négociables à court terme « NEU CP » sont des financements à court terme qui ont une durée inférieure à 12 mois
(iv) Dont 11 millions d'euros relatifs à Cdiscount (2018 : 12 et 75 millions d'euros relatifs respectivement à Cdiscount et Franprix-Leader Price)
(v) Les emprunts à taux variable de GPA et Éxito sont majoritairement et respectivement rémunérés sur la base du CDI et IBR
(vi) Dont emprunts à taux fixe pour un montant nul au 31 décembre 2019 (2018 : 8 millions d'euros)
(vii) Les concours bancaires courants sont essentiellement localisés en France
(viii) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires. Ces intérêts courus concernent principalement Casino et GPA pour respectivement 136 et 61 millions d'euros au 31 décembre 2019 (2018 : Casino, Guichard-Perrachon et GPA pour respectivement 159 et 19 millions d'euros)

DETAIL DES LIGNES BANCAIRES CONFIRMEES 2019 ET 2018

2019 - En millions d'euros	Taux	Echéance < à 1 an	Echéance > à 1 an	Autorisées	Utilisées
Lignes syndiquées – Casino, Guichard-Perrachon, Casino Finance, Monoprix [i]	Variable [i]	**-**	**2 220**	**2 220**	**-**
Autres lignes bancaires confirmées [iv]	Variable [iii]	**389**	**111**	**500**	**54**
Total		**389**	**2 331**	**2 720**	**54**

2018 - En millions d'euros	Taux	Echéance < à 1 an	Echéance > à 1 an	Autorisées	Utilisées
Lignes syndiquées – Casino, Guichard-Perrachon [i]	Variable [i]	**-**	**1 855**	**1 855**	**-**
Lignes bilatérales - Casino, Guichard-Perrachon	Variable [ii]	**175**	**265**	**440**	**-**
Autres lignes bancaires confirmées [iv]	Variable [iii]	**225**	**911**	**1 136**	**27**
Total		**400**	**3 031**	**3 431**	**27**

(i) En 2019, les lignes syndiquées comprennent (a) le RCF de 2 000 millions d'euros à échéance octobre 2023 (octobre 2022 si la souche obligataire à échéance janvier 2023 n'est pas refinancée à cette date) rémunéré sur la base du taux Euribor limité à zéro, augmenté d'une marge variant selon le montant du tirage et selon le niveau du ratio « emprunts et dettes financières »/EBITDA des segments France Retail et E-commerce ainsi que de la holding Segisor (avec un maximum de 3,50%), (b) une ligne de 198 millions d'euros à échéance février 2021 rémunérée sur la base du taux Euribor augmenté d'une marge variant selon le montant du tirage et selon le niveau du ratio DFN/EBITDA du Groupe et (c) une ligne de 25 millions de dollars US à échéance juillet 2022 rémunérée sur la base du taux US Libor, augmenté d'une marge variant selon le niveau du ratio DFN/EBITDA du Groupe.
En 2018, les lignes syndiquées comprenaient la ligne de 1 200 millions d'euros à échéance février 2021 et la ligne de 750 millions de dollars US à échéance juillet 2022 qui étaient rémunérées sur la base du taux Euribor pour les tirages en euro ou du taux US Libor pour les tirages en dollar correspondant à la période de tirage, augmenté d'une marge variant selon le montant du tirage et selon le niveau du ratio DFN/EBITDA du Groupe.

(ii) Suite à l'opération de refinancement menée en novembre 2019, Casino, Guichard-Perrachon ne détient plus de lignes bilatérales au 31 décembre 2019. En 2018, les lignes bilatérales étaient rémunérées sur la base du taux Euribor correspondant à la période de tirage, augmenté d'une marge. Pour certaines lignes, la marge variait selon le montant du tirage (pour 240 millions d'euros de lignes) et / ou le niveau du ratio DFN/EBITDA (pour 250 millions d'euros de lignes). Une des lignes avait une marge partiellement indexée sur la notation RSE Sustainalytics.
(iii) Les autres lignes sont rémunérées selon le taux de référence (dépendant de la devise de la ligne) + une marge. Pour certaines lignes, la marge varie selon le niveau du ratio DFN/EBITDA de la filiale et le montant du tirage (pour 111 millions d'euros de lignes)

(iv) En 2019, les autres lignes bancaires confirmées concernent Monoprix, GPA et Exito à hauteur respectivement de 111, 199 et 190 millions d'euros. En 2018, les autres lignes bancaires confirmées concernent Monoprix, GPA et Exito à hauteur respectivement de 570, 405 et 161 millions d'euros.

11.3 Résultat financier

Principe comptable

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières pendant la période, notamment les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, la charge d'intérêts attachée aux emprunts et dettes financières, les résultats de couverture de taux (y compris la part inefficace) et les effets de change y afférents ainsi que les coûts liés aux dettes fournisseurs conventionnés.

Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite), les intérêts financiers sur les passifs de loyers, les variations de juste valeur des dérivés actions et les pertes de valeur et résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie et équivalents de trésorerie. Cette rubrique comprend également les effets de change hors ceux portant sur les éléments constitutifs de trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières qui sont présentés en coût de l'endettement financier net ainsi que ceux liés à la part efficace des couvertures comptables d'opérations d'exploitation qui sont présentés en résultat opérationnel.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

11.3.1 Coût de l'endettement financier net

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	-	-
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	39	37
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**39**	**37**
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture [(i)]	(396)	(356)
Coût de l'endettement financier brut	**(396)**	**(356)**
Total du coût de l'endettement financier net	**(356)**	**(320)**
Dont France Retail	*(161)*	*(141)*
Dont Latam Retail	*(184)*	*(169)*
Dont E-commerce	*(12)*	*(10)*

(i) Les charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture 2019 comprennent onze mois de coût de la dette avant opération de refinancement et un mois de coût de la dette après opération de refinancement (note 2)

11.3.2 Autres produits et charges financiers

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Produits financiers de participation	**1**	-
Gains de change (hors opérations de financement)	**53**	34
Produits d'actualisation et de désactualisation	**1**	2
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture comptable [(i)]	**106**	8
Variation positive de juste valeur des actifs financiers	**1**	2
Produits liés à l'hyperinflation en Argentine	**-**	-
Autres produits financiers [(ii)]	**104**	76
Produits financiers	**265**	**122**
Pertes de change (hors opérations de financement)	**(63)**	(44)
Charges d'actualisation et de désactualisation	**(6)**	(7)
Intérêts financiers sur les passifs de loyers (note 7.1.2)	**(268)**	(218)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture comptable [(i)]	**(137)**	(52)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers	**(10)**	(3)
Coût de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	**(77)**	(81)
Charges liées à l'hyperinflation en Argentine	**(10)**	(13)
Autres charges financières	**(88)**	(60)
Charges financières	**(659)**	**(478)**
Total autres produits et charges financiers	**(394)**	**(356)**

(i) En 2019, la charge nette de 31 millions d'euros reflète principalement (a) la variation de valeur du TRS GPA (-6 millions d'euros) et du forward GPA (-9 millions d'euros), ainsi que des dividendes perçus et des coûts de portage associés à ces instruments pour respectivement +2 et -13 millions d'euros et (b) les incidences liées à d'autres instruments dérivés pour -3 millions d'euros. En 2018, la charge nette de 44 millions d'euros reflète principalement (a) la variation de valeur du TRS GPA (+5 millions d'euros) et du forward GPA (-17 millions d'euros), ainsi que des dividendes perçus et des coûts de portage associés à ces instruments pour respectivement +3 et -14 millions d'euros et (b) les incidences liées à d'autres instruments dérivés pour -3 millions d'euros

(ii) Dont 45 millions d'euros d'intérêts relatifs aux crédits des taxes PIS & COFINS chez GPA en 2019. En 2018 : dont 101 millions de réais (soit 23 millions d'euros) au titre des intérêts reconnus sur la créance Paes Mendonça chez GPA

TRS et forward GPA

Le Groupe a signé avec des établissements financiers des contrats de TRS et forward portant sur des actions de GPA qui ont tous pour caractéristique d'être sans livraison physique des titres, le dénouement se faisant en numéraire. Les contrats prévoient que les contreparties bancaires de ces instruments vendront ces titres sur le marché à la fin de la vie des instruments. En cas de dénouement, le Groupe reçoit ou verse la différence entre le produit de revente et les montants décaissés par la contrepartie bancaire pour acquérir les titres en début de vie des instruments. Ces contrats donnent au Groupe les bénéfices économiques de la propriété des titres (exposition financière à l'évolution des cours de bourse des filiales et encaissement des dividendes), en revanche le Groupe n'a pas la propriété juridique des titres et ne dispose pas des droits de vote attachés. Les contrats sont les suivants:

- En décembre 2011, le Groupe a contracté avec un établissement financier un TRS portant sur 7,9 millions d'ADR GPA (actions de préférence cotées aux États-Unis) ayant une maturité initiale de 2,5 ans. Le contrat a fait l'objet d'une extension le 23 décembre 2016 puis le 27 octobre 2017. L'instrument porte désormais un intérêt d'Euribor 3 mois
  + 1,99% et est à échéance juin 2020 avec un début de dénouement le 1er avril 2020. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Au 31 décembre 2019, l'instrument porte sur 7,8 millions de titres (soit 2,9% du capital de GPA) et un notionnel de 332 millions d'euros et présente une juste valeur de -177 millions d'euros (contre 7,8 millions de titres, 332 millions d'euros de notionnel et -172 millions d'euros de juste valeur au 31 décembre 2018).
  La juste valeur de cet instrument est déterminée sur la base d'une approche liquidative à la date de clôture en prenant une hypothèse de revente par les établissements financiers au cours de bourse spot. Une appréciation de 10% du cours de l'action aurait conduit à une réduction de la perte au titre de l'exercice à hauteur de 15 millions d'euros. Une dépréciation de 10% du cours de l'action aurait conduit à la même incidence mais de sens contraire.

- Le Groupe a contracté fin décembre 2012 avec un établissement financier un forward portant sur 5,8 millions d'actions GPA ayant une maturité initiale de 2 ans. Le contrat a fait l'objet d'une extension et d'une réduction du nominal de 105 millions de dollars US (soit 95 millions d'euros) décaissés le 28 juillet 2016 puis de nouvelles extensions en juin 2017. L'instrument, qui portait sur 5,8 millions de titres au 31 décembre 2018, a été dénoué entre août et décembre 2019. Le montant décaissé en 2019 s'élève à 109 millions d'euros (contre une juste valeur de -101 millions d'euros au 31 décembre 2018).

11.4 Juste valeur des instruments financiers

Principe comptable

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

11.4.1 Ventilation des actifs et passifs financiers par catégorie d'instrument

ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des actifs financiers selon les nouvelles catégories de la norme IFRS 9 suite à son entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2018.

en millions d'euros	Valeur des actifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par OCI	Instruments de couverture comptable	Actifs financiers au coût amorti
Au 31 décembre 2019					
Autres actifs non courants (i)	401	48	4	62	287
Créances clients	836	-	22	-	813
Autres actifs courants (i)	975	6	1	17	950
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 572	17	-	-	3 554

en millions d'euros	Valeur des actifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par OCI	Instruments de couverture comptable	Actifs financiers au coût amorti
Au 31 décembre 2018					
Autres actifs non courants (i)	367	44	4	67	252
Créances clients	905	-	28	-	877
Autres actifs courants (i)	973	-	7	40	927
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 730	17	-	-	3 713

(i) Actifs non financiers exclus

PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les passifs financiers par catégorie.

En millions d'euros	Valeur des passifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments		
		Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs liés aux "PUTs" minoritaires	Instruments dérivés
Au 31 décembre 2019				
Emprunts obligataires	**7 418**	**7 418**	**-**	**-**
Autres emprunts et dettes financières	**2 231**	**2 214**		**17**
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	**166**	**-**	**166**	**-**
Passifs de loyers	**4 676**	**4 676**	**-**	**-**
Dettes fournisseurs	**6 580**	**6 580**	**-**	**-**
Autres dettes [(i)]	**1 973**	**1 746**	**-**	**227**

En millions d'euros	Valeur des passifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments		
		Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs liés aux "PUTs" minoritaires	Instruments dérivés
Au 31 décembre 2018 retraité				
Emprunts obligataires	**6 409**	6 409	-	-
Autres emprunts et dettes financières	**2 571**	2 568	-	3
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	**188**	-	188	-
Passifs de loyers	**4 238**	4 238	-	-
Dettes fournisseurs	**6 668**	6 668	-	-
Autres dettes [(i)]	**2 053**	1 765	-	287

(i) Passifs non financiers exclus

11.4.2 Hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs

Les tableaux ci-dessous présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des actifs et des passifs consolidés, autres que ceux dont les valeurs comptables correspondent à des approximations raisonnables des justes valeurs tels que les créances clients, les dettes fournisseurs, les actifs et passifs sur contrat, et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

			Hiérarchie des justes valeurs		
Au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	**Prix du marché = niveau 1**	**Modèles avec paramètres observables = niveau 2**	**Modèles avec paramètres non observables = niveau 3**
Actifs	**161**	**161**	**6**	**108**	**47**
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat [(i)]	41	41	1	-	41
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI [(i)]	27	27	5	22	
Dérivés actifs de couverture de juste valeur [(ii)]	78	78	-	78	-
Dérivés actifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net [(ii)]	1	1	-	1	-
Autres dérivés actifs	13	13	-	6	7
Passifs	**14 719**	**14 402**	**4 687**	**9 548**	**167**
Emprunts obligataires [(iii)]	7 418	7 102	4 687	2 416	-
Autres emprunts [(iv)]	2 214	2 213	-	2 213	-
Passifs de loyers	4 676	4 676	-	4 676	-
Dérivés passifs de couverture de juste valeur [(ii)]	17	17	-	17	-
Dérivés passifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net [(ii)]	41	41	-	41	-
Autres dérivés passifs [(ii)]	186	186	-	186	-
Dettes liées aux engagements de rachat sur intérêts ne donnant pas le contrôle [(v)]	166	166	-	-	166

			Hiérarchie des justes valeurs		
Au 31 décembre 2018 retraité (en millions d'euros)	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	**Prix du marché = niveau 1**	**Modèles avec paramètres observables = niveau 2**	**Modèles avec paramètres non observables = niveau 3**
Actifs	**189**	**189**	**11**	**135**	**44**
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat [(i)]	35	35	1	-	34
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI [(i)]	38	38	10	28	-
Dérivés actifs de couverture de juste valeur [(ii)]	101	101	-	101	-
Dérivés actifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net [(ii)]	6	6		6	
Autres dérivés actifs	9	9	-		9
Passifs	**13 694**	**13 372**	**5 180**	**8 003**	**188**
Emprunts obligataires [(iii)]	6 409	6 087	5 180	907	-
Autres emprunts [(iv)]	2 568	2 568	-	2 568	-
Passifs de loyers	4 238	4 238	-	4 238	-
Dérivés passifs de couverture de juste valeur [(ii)]	3	3	-	3	-
Dérivés passifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net [(ii)]	15	15	-	15	-
Autres dérivés passifs [(ii)]	273	273	-	273	-
Dettes liées aux engagements de rachat sur intérêts ne donnant pas le contrôle [(v)]	188	188	-	-	188

(i) La juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur est généralement déterminée en utilisant les techniques d'évaluation usuelles. Les actifs financiers pour lesquels une juste valeur n'a pu être déterminée de manière fiable ne sont pas présentés dans cette note

(ii) Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluations usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment les courbes des taux d'intérêts) et la qualité de contrepartie. Les dérivés de couverture de juste valeur sont quasi intégralement adossés à des emprunts financiers

(iii) La valeur de marché a été déterminée pour les emprunts obligataires cotés sur la base du dernier prix de marché à la date de clôture

(iv) La juste valeur des autres emprunts a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture

(v) La juste valeur relative aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle est déterminée en appliquant les formules de calcul du contrat et est, le cas échéant, actualisée ; ces formules sont considérées comme représentatives de la juste valeur et utilisent notamment des multiples de résultat net (note 3.4.1)

11.5 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur action), de contrepartie et de liquidité.

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction du Corporate Finance, rattachée à la Direction financière Groupe. Cette équipe gère l'ensemble des expositions financières, en coordination avec les Directions financières des principales filiales du Groupe. Elle est responsable du reporting à l'attention de la Direction Générale.

Le contrôle des politiques de financement, d'investissement de la trésorerie et de gestion des risques financiers est réalisé par la Direction du Corporate Finance Groupe en coordination avec les Directions financières des filiales, en s'appuyant sur des principes de prudence et d'anticipation, particulièrement en matière de gestion des contreparties et du risque de liquidité. Le suivi des opérations significatives est individualisé.

Un guide, établi par la Direction du Corporate Finance Groupe, spécifiant les bonnes pratiques de financement, de placement de la trésorerie et de couverture des risques financiers est diffusé aux Directions financières des filiales. Ce guide précise à la fois les principes à appliquer pour la mise en place de financement au sein des filiales, les critères de sélection des partenaires bancaires, les instruments de couverture appropriés ainsi que les niveaux d'autorisations nécessaires.

La situation des entités françaises et internationales du Groupe fait l'objet d'un suivi continu et d'un reporting hebdomadaire des positions de trésorerie réelles et prévisionnelles. Les autres risques financiers auxquels le Groupe est exposé, notamment le risque de taux, le risque de change associé aux opérations financières ou le risque de contrepartie bancaire, sont quantifiés et analysés dans le cadre d'un reporting mensuel transmis à la Direction générale, incluant également des plans d'action lorsque des risques importants sont identifiés.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instruments financiers standards tels que des swaps de taux, des options de taux (caps, floors, swaptions), des swaps de devises, des opérations de change à terme et des options de change. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties bancaires de premier rang. La majorité de ces opérations ou instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture.
Afin de mettre en œuvre une gestion plus dynamique et plus flexible de ses expositions de taux ou de change, le Groupe a la possibilité d'avoir une part, minoritaire et strictement encadrée, d'instruments non éligibles à la comptabilité de couverture, en ligne avec la politique en la matière d'un grand nombre de corporates.

11.5.1 Synthèse des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous récapitule les instruments dérivés par nature du risque couvert et classification comptable :

en millions d'euros	Note	2019	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	2018
Dérivés actif						
Dérivés actif - à la juste valeur par le résultat	6.8.1 - 6.9	**13**	**-**	**6**	**7**	9
Dérivés actif - couverture de flux de trésorerie	6.8.1	**1**	**-**	**1**	**-**	6
Dérivés actif - couverture de juste valeur	6.8.1 - 6.9 - 11.2	**78**	**69**	**10**	**-**	101
Total dérivés actif		***93***	***69***	***17***	***7***	**116**
dont non courant		***69***	***62***	***-***	***7***	*76*
dont courant		***24***	***7***	***17***	***-***	*40*
Dérivés passif						
Dérivés passif - à la juste valeur par le résultat	6.10	**186**	**4**	**4**	**178**	273
Dérivés passif - couverture de flux de trésorerie	6.10	**41**	**41**	**-**	**-**	15
Dérivés passif - couverture de juste valeur	11.2	**17**	**11**	**7**	**-**	3
Total dérivés passif		***244***	***55***	***10***	***178***	**291**
dont non courant		***51***	***50***	***-***	***1***	*286*
dont courant		***193***	***5***	***10***	***178***	*5*

Au 31 décembre 2019, les dérivés de couverture de juste valeur présentent un solde net de 61 millions d'euros (montant notionnel de 4 372 millions d'euros). Ils se décomposent en (i) des dérivés « risque de taux » en France pour 55 millions d'euros ainsi que (ii) des dérivés « risque de change » et « risque de taux » au Brésil pour 6 millions d'euros, pour des montants notionnels de respectivement 4 160 et 211 millions d'euros. L'intégralité de ces dérivés de taux et de change est adossée à des emprunts bancaires ou obligataires libellés soit dans la même devise soit dans une devise différente de celle de l'entité qui emprunte. L'inefficacité mesurée sur les couvertures de juste valeur n'est pas significative.
Au 31 décembre 2019, la réserve de couverture de flux de trésorerie futurs incluse dans les capitaux propres représente un solde débiteur de 32 millions d'euros (2018 : solde débiteur de 8 millions d'euros net d'impôt). Ces dérivés sont liés (i) au périmètre France et sont en relation avec des achats de marchandises dans des devises autres que l'euro (principalement le dollar), représentant une couverture d'achats futurs pour un montant notionnel de 148 millions de dollars

US (132 millions d'euros – note 11.5.2) et (ii) au périmètre colombien pour un montant notionnel de 55 millions d'euros. Par ailleurs, pour la France, la comptabilité de couverture de flux de trésorerie, en termes de couverture de taux, est appliquée pour des emprunts à taux variables pour un montant notionnel de 1 559 millions d'euros au 31 décembre 2019. L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens d'IFRS 9 s'élève à -173 millions d'euros au 31 décembre 2019 (2018 : -263 millions d'euros) ; ils portent sur les instruments de TRS sur les titres de GPA, à hauteur de -177 millions d'euros en 2019 (2018 : -272 millions d'euros) (note 11.3.2).

L'évaluation des dérivés au 31 décembre 2019 a été effectuée en prenant en compte l'ajustement de crédit de valeur (CVA) et l'ajustement de débit de valeur (DVA) conformément à IFRS 13. L'incidence de ces ajustements est non significative.

11.5.2 Gestion du risque de marché

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'objectif du Groupe est de gérer son exposition au risque de variation de taux d'intérêt et d'optimiser son coût de financement. La stratégie du Groupe repose donc sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à surveiller et à ajuster si nécessaire son ratio de couverture en fonction des prévisions d'évolution de taux.

Dans le cadre de sa gestion de taux, le Groupe utilise différents instruments standards. Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux et des options de taux (caps, floors, swaptions). Bien qu'ils puissent ne pas être systématiquement comptabilisés en couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

Notamment, la dette brute de Casino, Guichard-Perrachon est principalement composée d'émissions obligataires émises à taux fixe et du Term Loan B (4 679 millions d'euros et 1 000 millions d'euros de montant nominal à fin décembre 2019 respectivement - note 11.2.3). Ces émissions obligataires ont pu faire l'objet de couvertures de juste valeur à travers des swaps de taux qui les variabilisent, mis en place le plus souvent à la date d'émission ; ces swaps de taux sont tous qualifiés de couverture comptable.

Au 31 décembre 2019, Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un portefeuille résiduel de 56 swaps et options de taux contractés avec une dizaine de contreparties bancaires. La maturité de ces instruments s'échelonne entre 2020 et 2026. Ainsi au 31 décembre 2019, le risque de taux lié à la dette obligataire de Casino, Guichard-Perrachon et au Term Loan B se décompose comme suit : 26% à taux fixe (1 471 millions d'euros), 28% à taux variable capé ou flooré (1 607 millions d'euros) et 46% à taux variable (2 601 millions d'euros).

ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le calcul de sensibilité à l'évolution des taux est présenté dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	Notes	2019	2018 retraité
Dettes obligataires à taux variable Casino Guichard Perrachon [(i)]		**2 601**	**1 814**
Dettes obligataires à taux variable capé Casino Guichard Perrachon [(i)]		**607**	**1 847**
Term loan B		**959**	**-**
Dettes obligataires à taux variable du Brésil [(ii)]	11.2.3	**2 585**	**921**
Autres emprunts et dettes financières à taux variable [(iii) (iv) (v)]	11.2.4	**926**	**1 599**
Total emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières à taux variable		**7 678**	**6 180**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.1	(3 572)	(3 730)
Position nette à taux variable		**4 106**	**2 451**
Variation de 100 points de base		**33**	12
Coût de l'endettement financier net	11.3.1	**356**	320
Impact variation coût de l'endettement net		**9,4%**	**3,9%**

(i) Correspond aux dettes obligataires à taux fixe et au Term Loan B pour un montant nominal de 5 679 millions d'euros (2018 : 5 338 millions d'euros) (note 11.2.3) pour lesquelles un montant nominal de 4 208 millions d'euros (2018 : 3 660 millions d'euros) fait l'objet, après swap, d'une exposition à taux variable dont un montant de 1 607 millions d'euros à taux variable cappé ou flooré
(ii) Montant nominal
(iii) Hors intérêts courus
(iv) Concernant le Brésil, comprend des dettes financières émises en réais ou en dollars pour un montant de 1 947 millions de réais (431 millions d'euros) qui ont été swappées en réais à taux variables (2018 : 974 millions de réais soit 219 millions d'euros)
(v) Concernant la Colombie, comprend des dettes financières émises en pesos pour un montant de 259 milliards de pesos (70 millions d'euros) (2018 : 1 860 milliards de pesos soit 499 millions d'euros qui ont été swappées à taux variable)

À structure d'endettement financier net et politique de gestion constante, une hausse annuelle uniforme des taux de 100 points de base aurait conduit à une augmentation de 9,4% du coût de l'endettement (soit une hausse de 33 millions d'euros). Une baisse des taux de 100 points de base aurait conduit à une diminution de 7,1% du coût de l'endettement (soit une baisse de 25 millions d'euros). Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion des bilans et comptes de résultat de ses filiales hors zone euro ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros.
Le risque de conversion (ou risque de change bilanciel) est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer le bilan, le compte de résultat et par conséquent les ratios de structure financière du Groupe, lors de la conversion en euros dans les comptes consolidés du Groupe des comptes des filiales étrangères hors zone euro.
Le risque de change transactionnel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie libellés en devises.

En matière de risque de change transactionnel, la politique du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars US couverts par des achats à terme de devises. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties bancaires de premier rang. La majorité de ces opérations ou instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture.
Généralement, le Groupe effectue ces couvertures avec des instruments ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

En matière de risque de change financier, l'exposition de change issue des dettes financières libellées dans une autre devise que celle de l'entité emprunteuse est par ailleurs intégralement couverte, à moins que les dettes ne soient elles-mêmes documentées en comptabilité de couverture d'investissement net.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur le dollar US (hors devises fonctionnelles des entités) :

en millions d'euros	Total exposé 2019	Dont USD	Total exposé 2018
Créances commerciales exposées	**(23)**	**(12)**	(33)
Autres actifs financiers exposés	**(77)**	**(51)**	(117)
Dérivés à la juste valeur par le résultat exposés	**271**	**271**	272
Dettes fournisseurs exposées	**263**	**233**	226
Dettes financières exposées	**245**	**245**	723
Autres passifs financiers exposés	**42**	**42**	-
Exposition brute dette / (créance)	**722**	**728**	**1 071**
Autres actifs financiers couverts	**94**	**94**	-
Dettes fournisseurs couvertes	**85**	**82**	111
Dettes financières couvertes	**229**	**229**	721
Autres passifs financiers couverts	**32**	**32**	-
Exposition nette dette / (créance)	**282**	**290**	**240**
Couverture d'achats futurs	**132**	**132**	**143**
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle exposées [(i)]	**104**	**104**	119

(i) Les variations de juste valeur (y compris les incidences liées aux variations de change) des dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle n'ont pas d'impact sur le résultat. En effet, ces transactions étant traitées comme des transactions entre actionnaires, les variations sont enregistrées en capitaux propres (note 3.4.1).

Au 31 décembre 2018, l'exposition bilancielle nette d'un montant de 240 millions d'euros portait principalement sur le dollar US.

ANALYSE DE SENSIBILITE DE L'EXPOSITION NETTE APRES COUVERTURE AU RISQUE DE CHANGE

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre 2019 et 2018 par rapport aux devises auxquelles le Groupe est exposé, aurait pour conséquence une hausse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous.
Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

en millions d'euros	2019	2018
Dollar américain	**25**	27
Autres devises	**(1)**	(3)
Impact sur le résultat financier	**24**	**24**

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre 2019 et 2018 par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE CONVERSION DES COMPTES

En cas d'appréciation de 10% de l'euro par rapport aux principales devises, les incidences sur la conversion des éléments du compte de résultat et des capitaux propres des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro seraient les suivantes :

en millions d'euros	2019		2018 retraité	
	Real brésilien	Peso colombien	Real brésilien	Peso colombien
Revenus totaux	**(1 124)**	**(291)**	(1 042)	(292)
ROC	**(39)**	**(14)**	(52)	(13)
Résultat net	**(10)**	**(1)**	(24)	(1)
Capitaux propres	**(466)**	**(167)**	(581)	(72)

Une dépréciation de 10% de l'euro aurait eu les mêmes incidences, mais de sens contraire.
Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

ANALYSE DE LA TRESORERIE BRUTE PAR DEVISES

en millions d'euros	2019	%	2018	%
Euro	1 743	49%	1 931	52 %
Dollar américain	79	2%	100	3 %
Real brésilien	1 071	30%	1 109	30 %
Peso colombien	608	17%	530	14 %
Peso uruguayen	34	1%	28	1 %
Autres devises	37	1%	32	1 %
Trésorerie brute	**3 572**	**100%**	**3 730**	**100 %**

COURS DE CONVERSION POUR UN EURO

Cours en devises pour un euro	2019		2018	
	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Real brésilien (BRL)	4,5157	4,4143	4,4440	4,3096
Peso colombien (COP)	3 692,38	3 672,20	3 726,09	3 487,48
Peso argentin (ARS) (i)	67,2695	67,2695	43,0451	43,0451
Peso uruguayen (UYP)	41,7621	39,4526	37,1753	36,2481
Dollar américain (USD)	1,1234	1,1194	1,1450	1,1806
Zloty polonais (PLN)	4,2568	4,2971	4,3014	4,2617

(i) En application de la norme IAS 29, les états financiers de Libertad ont été convertis au taux de clôture

GESTION DU RISQUE ACTION

Au 31 décembre 2019, le Groupe ne détient pas d'investissements financiers dans des sociétés cotées autres que ses filiales ou de titres auto-détenus.

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés (total return swaps, forward, call, put) sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actions cotées de ses filiales (note 11.3.2) ou de couvrir synthétiquement une exposition économique en cas de baisse des marchés actions. La valeur comptable retenue pour ces instruments correspond à l'estimation de la valorisation à la date de clôture fournie par un établissement financier. La valorisation de ces instruments tient compte de paramètres de marché tels les taux de change, le cours de bourse et les taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'options ou de dérivés adossés à ses propres actions. Enfin, il ne souscrit, dans le cadre de sa gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

11.5.3 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et ses produits dérivés de couverture de taux et de change. Le Groupe surveille de façon régulière le risque de ses contreparties à l'aide de plusieurs indicateurs objectifs et assure une diversification de son exposition en privilégiant les contreparties les moins risquées (en se fondant notamment sur la notation des établissements et les engagements réciproques des contreparties avec le Groupe).

LIE AUX CREANCES CLIENTS

Risque de crédit commercial :
La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'exposition au risque de crédit ainsi que le risque de perte de valeur estimée des créances commerciales se présentent comme suit :

en millions d'euros	Montant non échu	Créances clients échues à la date de clôture				Total
		Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois	Total des créances échues	
31 Décembre 2019						
Créances clients	**579**	**79**	**120**	**162**	**361**	**940**
Provision / Perte attendue jusqu'à échéance	**(3)**	**(11)**	**(15)**	**(75)**	**(101)**	**(104)**
Total valeurs nettes (note 6.7.1)	**576**	**68**	**105**	**86**	**260**	**836**
Au 31 Décembre 2018						
Créances clients	**691**	**95**	**79**	**165**	**339**	**1 030**
Provision / Perte attendue jusqu'à échéance	**(1)**	**(6)**	**(29)**	**(89)**	**(124)**	**(125)**
Total valeurs nettes (note 6.7.1)	**690**	**90**	**49**	**76**	**215**	**905**

LIE AUX AUTRES ACTIFS

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments de capitaux propres, les prêts, les dépôts judiciaires versés par GPA et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe a une politique de gestion de la trésorerie qui encadre les placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie auprès de différentes contreparties disposant d'une notation de premier rang et dans des instruments disposant également d'une notation de premier rang.

11.5.4 Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions de marché normales ou dans un environnement dégradé.

Cette analyse de liquidité est réalisée à la fois au périmètre France Retail (en prenant en compte la mutualisation de la trésorerie, via des accords de cash pooling, de la majorité des entités françaises contrôlées) et pour chacune des filiales internationales du Groupe.

Toutes les filiales du périmètre de la holding Casino, Guichard-Perrachon font parvenir au Groupe un reporting hebdomadaire de trésorerie et la mise en place de nouvelles sources de financement fait l'objet d'une validation de la Direction Corporate Finance.

Au 31 décembre 2019, la situation de liquidité du Groupe s'appuie sur :
- des lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant total de 2 666 millions d'euros (2 331 millions d'euros au niveau du périmètre France à plus d'un an) ;
- une trésorerie disponible de 3 572 millions d'euros (dont 1 793 millions d'euros disponibles et 193 millions d'euros séquestrés en France).

Casino Guichard-Perrachon bénéficie des financements suivants au 31 décembre 2019 (France Retail) :
- des emprunts obligataires non sécurisés pour un montant de 3 879 millions d'euros ;
- des obligations High Yield sécurisées de 800 millions d'euros ;
- un Term-Loan B de 1 000 millions d'euros.

Casino, Guichard-Perrachon peut également se financer via des titres négociables à court terme « NEU CP » ; leurs encours au 31 décembre 2019 s'élève à 129 millions d'euros (France Retail) ; ces financements sont réalisés dans le cadre d'un programme dont le plafond s'élève à 2 000 millions d'euros et dont la disponibilité varie en fonction des conditions de marchés et de l'appétit des investisseurs.

Les principales actions entreprises dans la gestion du risque de liquidité sont :
- diversification des sources de financement : marchés de capitaux publics et privés, banques (ressources confirmées et non confirmées), titres négociables à court terme « NEU CP », escompte ;
- diversification des devises de financement : euro, devises fonctionnelles du Groupe, dollar US ;
- maintien d'un montant de ressources confirmées excédant significativement les engagements du Groupe à tout moment ;
- limitation des échéances de remboursement annuelles et gestion proactive de l'échéancier de remboursement ;
- gestion de la maturité moyenne des financements, avec, si pertinent, un refinancement anticipé de certaines ressources.

Gestion de la dette court terme

L'accès au marché des titres négociables à court terme « NEU CP » demeure soumis aux conditions de marchés et à l'appétit des investisseurs pour le crédit Casino. L'accès au marché est limité depuis mai 2019 dans un contexte de volatilité accrue (mise en sauvegarde de Rallye, abaissement de la notation du Groupe par S&P et Moody's et volatilité sur les marchés). Cet encours s'élève à 129 millions d'euros au 31 décembre 2019 (vs 221 millions d'euros au 31 décembre 2018). Par ailleurs, le groupe effectue des cessions de créances sans recours et sans implication continue au sens IFRS 7 et effectue également des opérations de financement des fournisseurs.

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2019 incluent un montant de 1 594 millions d'euros (dont 445, 1 092 et 57 millions d'euros respectivement liés aux segments France Retail, Latam Retail et E-commerce) ayant fait l'objet d'un programme de « reverse factoring » vs 1 832 millions d'euros au 31 décembre 2018 (dont 704, 971 et 157 millions d'euros respectivement liés aux segments France Retail, Latam Retail et E-commerce).

Gestion de la dette moyen et long terme

Dans le cadre de l'exercice de gestion de sa liquidité moyen et long terme, le Groupe a anticipé la maturité de février 2021 sur son RCF Euro et a lancé, en septembre 2019, le refinancement de l'ensemble de ses lignes confirmées par une nouvelle ligne de crédit confirmée de 2 milliards d'euros de maturité octobre 2023 (octobre 2022 si la souche obligataire à échéance janvier 2023 n'est pas refinancée à cette date). 21 banques françaises et internationales ont souscrit à cette ligne. Cet exercice a permis d'augmenter de deux ans la maturité moyenne des lignes confirmées (de 1,6 an à 3,6 ans).

Le Groupe a également su démontrer son accès au marché des capitaux publics et privés en levant deux financements en novembre 2019 : un prêt à terme sécurisé de 1 milliard d'euros et une dette obligataire sécurisée de 800 millions d'euros. Ces deux financements, de maturité janvier 2024, ont été largement sursouscrits et ont permis de refinancer, par anticipation, une valeur nominale de 784 millions d'euros d'obligations existantes de maturité 2020, 2021 et 2022 et de rembourser les lignes de crédit tirées pour 630 millions d'euros. La maturité moyenne de la dette du Groupe est ainsi passée de 3,3 ans à 3,8 ans.

Les conditions relatives aux nouveaux financements reflètent les abaissements de notation du Groupe par Moody's (B2, perspective négative) et S&P (B, perspective négative) qui ont suivi l'entrée en sauvegarde de Rallye et ses maisons-mères. Le tableau ci-dessous détaille la notation de Moody's et de Standard & Poor's des instruments financiers suite à l'opération de refinancement :

Notation des instruments financiers	**Moody's**	**Standard & Poor's**
Casino, Guichard-Perrachon	B2, perspective négative (le 23 octobre 2019)	B, perspective négative (le 28 mai 2019)
Obligations sécurisées (High Yield)	B1, perspective négative (le 19 novembre 2019)	B+, perspective négative (le 22 octobre 2019)
Term Loan B	B1, perspective négative (le 19 novembre 2019)	B+, perspective négative (le 22 octobre 2019)
Obligations issues du programme EMTN	B3, perspective négative (le 23 octobre 2019)	B, perspective négative (le 28 mai 2019)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSSDI)	Caa1, perspective négative (le 23 octobre 2019)	CCC (le 28 mai 2019)

L'émission obligataire High-Yield, émise par Quatrim, est sécurisée par les titres de L'Immobilière Groupe Casino, filiale à 100% de Quatrim, qui détient des actifs immobiliers (hors actifs immobiliers de Monoprix, de Franprix Leader Price et certains actifs dont la cession était/est en cours).

Dans le cadre du Nouveau RCF et Term Loan B, Casino a accordé des sûretés sur les titres, les principaux comptes bancaires et créances intra-groupes de ses principales filiales opérationnelles et holdings françaises détenant les participations du Groupe en Amérique Latine.

La dette RCF est également soumise à des « *maintenance covenants* » testés trimestriellement à partir du 31 mars 2020.

Hormis ces financements, les dettes de Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales principales (GPA, Exito et Monoprix) ne font l'objet d'aucun collatéral ni d'actifs garantis (à l'exception des prêts GPA souscrits auprès de la BNDES, pour un montant de 6 millions d'euros à fin décembre 2019).

Financements corporate soumis à covenants

a. Covenants au 31 décembre 2019

À la date de clôture, les covenants auxquels est soumis Casino, Guichard-Perrachon sur une fréquence annuelle se résument ainsi :

Nature du covenant à respecter	Nature des financements soumis à covenants	Fréquence des tests	Résultat du covenant au 31 décembre 2019
Dette Financière Nette consolidée (1) / EBITDA (3) consolidé < 3,5	▪ Ligne de crédit syndiquée de 198 millions d'euros	Annuelle	**3,29x**
Dette Financière Nette consolidée (2) / EBITDA (3) consolidé < 3,5	▪ Ligne de crédit syndiquée de 25 millions de dollars US		**2,33x**

(1) La dette financière nette telle que définie dans ces contrats bancaires peut être différente de celle présentée dans les états financiers consolidés (note 11.2) ; elle est composée des dettes financières brutes incluant les dérivés passifs de couverture, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers, (iii) des dérivés actifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières et (iv) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants.

(2) Pour ces financements, la définition de la dette financière nette inclut également la part Groupe des actifs nets détenus en vue de la vente.

(3) L'EBITDA hors effets de l'application d'IFRS 16 correspond au résultat opérationnel courant, augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Au 31 décembre 2019, ces ratios sont respectés.

b. Covenants supplémentaires à partir du 31 mars 2020

À partir du 31 mars 2020, Casino, Guichard-Perrachon sera soumis sur le périmètre France Retail et E-Commerce et sur une fréquence trimestrielle (sur la base d'agrégats 12 mois glissants) aux covenants suivants (non testés au 31 décembre 2019):

Nature du covenant à respecter (France et E-commerce)	Nature des financements soumis à covenants	Fréquence des tests
Dette Financière (1) / EBITDA(2) < 7,75(3)	▪ RCF de 2 000 millions d'euros	Trimestrielle
EBITDA(2) / coût de l'endettement financier net > 2,25		

(1) La dette financière telle que définie dans les contrats bancaires correspond à l'agrégat « emprunts et dettes financières » des segments France Retail et E-commerce tels que présentés en note 11.2.1 et de certaines holdings de GPA présentées dans le secteur Latam (notamment Segisor)

(2) L'EBITDA tel que défini dans les contrats bancaires correspond au Résultat Opérationnel Courant France Retail et E-commerce, retraité (i) des dotations nettes aux amortissements et provisions, (ii) des remboursements de passifs de loyers et (iii) des intérêts financiers liés aux passifs de loyers

(3) 7,75x au 31 mars 2020, 7,50x au 30 juin 2020, 7,25x au 30 septembre 2020, 5,75x au 31 décembre 2020, 6,50x au 31 mars 2021, 6,00x au 30 juin 2021 et au 30 septembre 2021, 4,75x à partir du 31 décembre 2021

À noter que les obligations et titres négociables à court terme « NEU CP » de Casino, Guichard-Perrachon ne sont soumis à aucun covenant financier.

c. Autres clauses et restrictions

Les documentations du RCF, du Term Loan B et du High Yield, mises en place lors des refinancements fin 2019, incorporent des restrictions usuelles pour les emprunts de catégorie High Yield sur l'ensemble du Groupe (hors Latam et sociétés détenues à moins de 50% mais incluant certaines holdings présentées dans le secteur Latam (notamment Segisor)), portant notamment sur le versement de dividendes par Casino, Guichard-Perrachon, les ventes d'actifs tels que définis dans la documentation, l'endettement additionnel, les sûretés additionnelles ou encore les garanties émises.

Le Term Loan B et le High Yield Bond incluent également des covenants dits « incurrence covenants » qui ne seront testés que lors de la survenance d'événements particuliers ou afin de permettre certaines transactions, notamment :

- Un « incurrence covenant » testé en cas de paiement de dividendes exceptionnels, au-delà d'un dividende ordinaire[1] comme suit : dette brute /EBITDA (France Retail + E-commerce) <3,5x
- Des covenants de levier, de levier de dette sécurisée ou de « Fixed Charge Coverage Ratio » (« FCCR »), tels que définis dans les documentations, peuvent être testés de manière indépendante ou complémentaire en fonction des différentes transactions envisagées :
  - « FCCR » : EBITDA [2] / « Fixed charges » [2] > 2
  - Levier de dette sécurisée : « Consolidated Leverage [2]» / EBITDA [2] < 2

[1] 50% du Résultat Net Part du Groupe (RNPG) avec minimum de 100 millions d'euros par an dès 2021 et 100 millions d'euros supplémentaires utilisables en une ou plusieurs fois pendant la durée de vie des instruments

[2] tels que définis dans les contrats bancaires

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent généralement des clauses d'engagement et de défaut usuelles pour ce type de contrats notamment : maintien de l'emprunt à son rang (« pari passu »), limitation des suretés attribuées aux autres prêteurs (« negative pledge ») et défaut croisé (« cross default »).

L'essentiel de la documentation de financement bancaire portant sur le reliquat de dettes qui continue de subsister après l'opération de refinancement de novembre 2019 de Casino contient des clauses de changement de contrôle, étant définie comme l'acquisition du contrôle de Casino par un tiers, autre que Rallye et ses affiliés. La mise en œuvre des clauses de changement de contrôle constituerait un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'annulation des lignes de crédit confirmées sur décision individuelle des prêteurs.

L'ensemble de la documentation de financement obligataire de Casino portant sur le reliquat de dettes qui continue de subsister après l'opération de refinancement de novembre 2019 contient des clauses de changement de contrôle, à l'exception de la documentation relative aux 600 millions d'euros de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) émis en 2005. La notion de changement de contrôle est définie par deux éléments cumulatifs :

- L'acquisition par un tiers, autre que Rallye et ses affiliés, agissant seul ou de concert, d'actions leur conférant plus de 50% des droits de vote de Casino ; et
- Ce changement de contrôle provoque directement une dégradation de la notation de crédit long-terme de Casino (d'au moins un cran dans le cas où Casino n'est pas investment grade).

Les conséquences sur les financements obligataires seraient les suivantes :

- Pour les obligations issues du programme EMTN représentant un nominal cumulé au 31 décembre 2019 de 3 879 millions d'euros, chaque investisseur obligataire aurait la faculté de demander individuellement à Casino le remboursement anticipé au pair de la totalité des obligations qu'il détient ;
- Pour les TSSDI émis en 2013, représentant un nominal de 750 millions d'euros, le coupon serait augmenté d'une marge supplémentaire de 5% par an et Casino aurait par ailleurs la faculté de racheter la totalité de ces titres au pair.

Dans le cadre de l'opération de refinancement, les différentes documentations incluent également des clauses de changement de contrôle portant sur trois entités :

- Casino Guichard Perrachon (RCF/Term Loan B/ Emprunt High Yield de Quatrim) : une entité autre que Rallye ou affilée à Rallye détient plus de 50% du capital de Casino ou en cas de cessions/transferts de la quasi totalité des actifs du Groupe ;
- Casino Finance (RCF) : un tiers (autre que Rallye et ses affiliés) prend le contrôle de Casino Finance ;
- Monoprix (RCF) : Monoprix cesse d'être contrôlé par Casino et/ou ses Filiales ou si le pourcentage de détention ou des droits de votes (détenu par Casino et/ou ses Filiales) est inférieur à 40%.

La réalisation d'un cas de changement de contrôle offrirait la possibilité aux prêteurs d'annuler individuellement leurs engagements (limité à un tiers du nominal du RCF dans le cas d'un changement de contrôle de Monoprix). Dans le cadre de la dette obligataire High Yield, Quatrim (émetteur de l'instrument, filiale détenue à 100% par Casino, Guichard - Perrachon), devrait lancer une offre de rachat (à un prix prédéfini) à laquelle les investisseurs auront la possibilité de participer.

Financements des filiales soumis à covenants

La majorité des autres contrats de financement du Groupe contiennent des clauses imposant le respect de ratios financiers et sont principalement localisés dans les filiales GPA, Monoprix et Segisor (voir tableau ci-dessous).

Filiale	Nature du covenant à respecter	Fréquence des tests	Nature des financements soumis à covenants
Monoprix	Dette financière nette / EBITDA < 2,5 (iv)	Annuelle	▪ Ligne de crédit syndiquée de 111 millions d'euros
GPA (i)	Dette nette (ii) ne doit pas être supérieure aux capitaux propres (iii) Dette nette consolidée / EBITDA < 3,25	Trimestrielle / semestrielle / annuelle	▪ Tous les financements obligataires et une partie des financements bancaires
Segisor	Dette financière nette / valeur de titres de GPA < 50% (v)	Trimestrielle	▪ Emprunts bancaires de 196 millions d'euros (note 11.2.4)

(i) L'ensemble des covenants de GPA s'entend sur les données consolidées de GPA
(ii) Dette minorée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des clients
(iii) Capitaux propres consolidés (part du Groupe et intérêts ne donnant pas le contrôle)
(iv) Le covenant de Monoprix est déterminé sur la base de ses comptes consolidés
(v) Le covenant de Segisor est déterminé sur la base de ses comptes individuels

Au 31 décembre 2019, ces ratios sont respectés.

EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

Ce tableau représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2019, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation. Pour la partie des instruments financiers dérivés, le tableau a été élaboré sur la base des flux contractuels à payer ou à recevoir nets ou bruts selon la modalité de règlement des instruments. Lorsque le montant à payer ou à recevoir n'est pas fixe pour les instruments de taux, le montant présenté a été déterminé par référence à la courbe de taux d'intérêt prévalant à la date de clôture.

Concernant les instruments de TRS et de Forward décrits en note 11.3.2, les flux présentés dans le tableau ci-après reflètent d'une part les intérêts à payer, et d'autre part les montants de juste valeur des instruments tels que déterminés à la date de clôture.

31 décembre 2019 En millions d'euros	Échéance des contrats Montant dû à moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus	Total des flux de trésorerie contractuels	Montant comptabilisé au bilan
Instruments financiers passifs non dérivés :							
Emprunts obligataires et autres emprunts	**1 731**	**2 178**	**1 559**	**4 989**	**763**	**11 221**	**9 632**
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	**108**	**-**	**28**	**38**	**-**	**174**	**166**
Passifs de loyers	**1 015**	**906**	**856**	**1 452**	**2 095**	**6 324**	**4 676**
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	**8 288**	**4**	**-**	**1**	**33**	**8 326**	**8 326**
Total	**11 142**	**3 089**	**2 443**	**6 479**	**2 891**	**26 044**	**22 801**
Instruments financiers dérivés actifs / (passifs) :							
Dérivés de taux							
Contrats dérivés – reçus	**5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5**	
Contrats dérivés – payés	**(5)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(5)**	
Contrats dérivés - réglés en net	**4**	**4**	**2**	**-**	**-**	**9**	
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés – reçus	**292**	**1**	**1**	**-**	**-**	**294**	
Contrats dérivés – payés	**(288)**	**(1)**	**(1)**	**-**	**-**	**(290)**	
Contrats dérivés - réglés en net	**4**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4**	
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés – reçus	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Contrats dérivés – payés	**(226)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(226)**	
Contrats dérivés - réglés en net	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Total	**(215)**	**4**	**2**	**-**	**-**	**(208)**	**(152)**

31 décembre 2018 retraité En millions d'euros	Échéance des contrats Montant dû à moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus	Total des flux de trésorerie contractuels	Montant comptabilisé au bilan
Instruments financiers passifs non dérivés :							
Emprunts obligataires et autres emprunts	2 492	1 790	1 514	2 451	2 091	10 338	8 977
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	126	5	-	68	-	199	188
Passifs de loyers	926	843	759	1 335	1 925	5 788	4 238
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	8 381	25	-	1	26	8 433	8 433
Total	**11 924**	**2 663**	**2 273**	**3 856**	**4 042**	**24 758**	**21 837**
Instruments financiers dérivés actifs / (passifs) :							
Dérivés de taux							
Contrats dérivés – reçus	16	4	-	-	-	20	
Contrats dérivés – payés	(18)	(3)	-	-	-	(22)	
Contrats dérivés - réglés en net	18	14	7	(1)	1	39	
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés – reçus	370	66	1	1	-	437	
Contrats dérivés – payés	(342)	(57)	(1)	(1)	-	(400)	
Contrats dérivés - réglés en net	15	8	-	-	-	23	
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés – reçus	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés – payés	(19)	(293)	-	-	-	(311)	
Contrats dérivés - réglés en net	-	-	-	-	-	-	
Total	**40**	**(262)**	**7**	**(1)**	**1**	**(215)**	**(174)**

Note 12 Capitaux propres et résultat par action

Principe comptable

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (intérêts ne donnant pas le contrôle des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts ne donnant pas le contrôle »).

Les transactions réalisées avec les intérêts ne donnant pas le contrôle induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement.

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et
- dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Le Groupe examine également les modalités particulières des contrats afin de s'assurer de l'absence d'obligation indirecte de rachat des instruments de capitaux propres en trésorerie, par la remise d'un autre actif financier ou encore par la remise d'actions d'une valeur sensiblement supérieure au montant de trésorerie ou de l'autre actif financier à remettre.

En particulier, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

Dès lors qu'il existe une composante « dette », cette dernière est évaluée de manière séparée et classée en « dette financière ».

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes, lorsqu'éligibles, directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Options sur actions propres

Les options sur actions propres sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat. Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial ; les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans la note 11.

12.1 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché tout en assurant la flexibilité financière nécessaire à la poursuite du développement futur de l'activité. Le Groupe cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net, son EBITDA et ses capitaux propres. Ainsi, il peut adapter le montant des dividendes versés aux actionnaires (en respectant les restrictions selon les documentations du RCF, du Term Loan B et du High Yield – note 11.5.4c), rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres ou émettre de nouvelles actions. En ce qui concerne le rachat de ses propres actions, le Groupe procède à des achats ponctuels sur le marché. Ces actions sont acquises essentiellement en vue d'assurer le contrat de liquidité et d'animer le marché des titres, de les conserver, de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions aux salariés.

Les objectifs politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

En dehors des exigences légales, le Groupe n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum.

12.2 Eléments sur capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 165 892 132 euros (31 décembre 2018 : 167 886 006 euros) et est composé de 108 426 230 actions émises et entièrement libérées (31 décembre 2018 : 109 729 416 actions).
La variation s'explique essentiellement par l'annulation de 1 303 186 actions par le Conseil d'administration du 13 juin 2019 représentant un montant de 40 millions d'euros dont 2 millions d'euros de capital social. Les actions ont une valeur nominale de 1,53 euro.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, ne doit pas excéder une valeur nominale de 2 milliards d'euros.

12.3 Titres donnant accès à des nouvelles actions

Le Groupe est engagé dans des plans d'attribution d'actions (note 8.3). Le Conseil d'administration a décidé de remettre aux bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions, lors de l'attribution définitive, des actions existantes de la Société.

12.4 Actions propres et d'autocontrôle

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales, des actions de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A. ont été rachetées par le Groupe. Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 830 257, représentant 28 millions d'euros (961 761 actions représentant 33 millions d'euros au 31 décembre 2018). Elles ont été acquises principalement dans le cadre de la couverture des plans d'attribution d'actions gratuites.

En janvier 2019, le Groupe a signé un nouveau contrat de liquidité avec Rothschild Martin Maurel entré en vigueur le 1er janvier 2019, établi suite aux évolutions de la règlementation relative aux contrats de liquidité et conformément à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018. Ce nouveau contrat vient en remplacement du précédent qui avait été signé en 2005. A la date de signature du contrat en janvier 2019, les moyens figurant au compte de liquidité s'élèvaient à 30 millions d'euros et aucun titre. Au 31 décembre 2019, aucune action propre n'est détenue dans le cadre de ce contrat.

L'incidence des opérations d'achats et de ventes de la période représente une diminution des capitaux propres de 40 millions d'euros représentant également le flux de décaissement de la période (dont principalement 40 millions d'euros au titre des achats d'actions effectués par Casino en vue de l'annulation de ces titres).

12.5 TSSDI

En début d'année 2005, le Groupe a émis 600 000 titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI) représentant une valeur de 600 millions d'euros. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. Ces titres portent intérêt au taux de Constant Maturity Swap à 10 ans + 100 bp (le taux ne peut pas excéder 9%). En 2019, le coupon moyen s'est établi à 1,65% (contre 1,93% en 2018).

Le Groupe a procédé le 18 octobre 2013 à la mise sur le marché d'une émission obligataire hybride perpétuelle de 750 millions d'euros portant sur 7 500 titres. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe avec une première option non exercée, le 31 janvier 2019, la suivante intervenant le 31 janvier 2024. Le coupon initial de ces titres était de 4,87% jusqu'au 31 janvier 2019. Depuis cette date, et en application du prospectus, le coupon a été revu à 3,992%. Ce taux sera revu tous les cinq ans.

En raison de leurs caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, ces instruments sont classés en capitaux propres pour un montant de 1 350 millions d'euros. Les frais d'émission nets de l'effet d'impôt ont été imputés sur les capitaux propres.

12.6 Composition des autres réserves

En millions d'euros	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Instruments de capitaux propres (i)	Instruments de dette (i)	Total autres réserves
Au 1er janvier 2018 retraité	**(18)**	**(1)**	**(1 997)**	**(97)**	**2**	**(2)**	**(2 114)**
Variations	10	-	(330)	(9)	(4)	-	(333)
Au 31 décembre 2018 retraité	**(8)**	**(1)**	**(2 326)**	**(107)**	**(2)**	**(2)**	**(2 446)**
Variations	(23)	-	(59)	(11)	(2)	1	(94)
Au 31 décembre 2019	**(32)**	**(1)**	**(2 385)**	**(118)**	**(3)**	**(1)**	**(2 540)**

(i) Instruments évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (OCI)

12.7 Autres informations sur les réserves consolidées

12.7.1 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion, positifs ou négatifs, sont liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

VENTILATION DES ECARTS DE CONVERSION PAR PAYS AU 31 DECEMBRE 2019

en millions d'euros	Part du Groupe			Intérêts ne donnant pas le contrôle			Total
	Ouverture 2019	Variation 2019	Clôture 2019	Ouverture 2019	Variation 2019	Clôture 2019	Clôture 2019
Brésil	(1 847)	(8)	**(1 855)**	(2 899)	(64)	**(2 963)**	**(4 817)**
Argentine	(175)	(34)	**(209)**	(15)	(23)	**(38)**	**(247)**
Colombie	(295)	15	**(281)**	(354)	54	**(300)**	**(581)**
Uruguay	(34)	(35)	**(69)**	(46)	(19)	**(64)**	**(133)**
Etats-Unis	20	-	**20**	1	-	**1**	**21**
Pologne	14	1	**15**	-	-	**-**	**15**
Océan Indien	(9)	-	**(9)**	(3)	-	**(3)**	**(12)**
Hong-Kong	1	-	**1**	-	-	**-**	**1**
Total écarts de conversion	**(2 326)**	**(59)**	**(2 385)**	**(3 315)**	**(51)**	**(3 367)**	**(5 752)**

VENTILATION DES ECARTS DE CONVERSION PAR PAYS AU 31 DECEMBRE 2018

en millions d'euros	Part du Groupe			Intérêts ne donnant pas le contrôle			Total
	Ouverture 2018	Variation 2018	Clôture 2018	Ouverture 2018	Variation 2018	Clôture 2018	Clôture 2018 retraité
Brésil	(1 571)	(276)	**(1 847)**	(2 492)	(407)	**(2 899)**	**(4 746)**
Argentine	(156)	(20)	**(175)**	(13)	(2)	**(15)**	**(190)**
Colombie	(282)	(14)	**(295)**	(320)	(34)	**(354)**	**(649)**
Uruguay	(17)	(16)	**(34)**	(31)	(14)	**(46)**	**(79)**
Etats-Unis	19	-	**20**	1	-	**1**	**20**
Pologne	17	(4)	**14**	-	-	**-**	**14**
Océan Indien	(8)	(1)	**(9)**	(3)	-	**(3)**	**(12)**
Hong-Kong	1	-	**1**	-	-	**-**	**1**
Total écarts de conversion	**(1 997)**	**(330)**	**(2 326)**	**(2 858)**	**(457)**	**(3 315)**	**(5 642)**

12.7.2 Annexe à l'état du résultat global consolidé

en millions d'euros	2019	2018 retraité
Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture [(i)]	**(19)**	**13**
Variation de juste valeur	**(27)**	14
Reclassement en stock	**-**	-
Recyclage en résultat	**-**	6
(Charge) ou produit d'impôt	**7**	(6)
Instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI	**5**	**2**
Variation nette de juste valeur	**6**	2
Perte de valeur	**-**	-
Recyclage en résultat	**-**	-
(Charge) ou produit d'impôt	**(1)**	-
Ecarts de conversion (note 12.7.1)	**(110)**	**(779)**
Variation des écarts de conversion	**(124)**	(846)
Couverture d'investissement net	**-**	-
Recyclage en résultat	**14**	67
(Charge) ou produit d'impôt	**-**	-
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI	**(1)**	**(2)**
Variation nette de juste valeur	**(1)**	(2)
(Charge) ou produit d'impôt	**-**	-
Ecarts actuariels	**(12)**	**(9)**
Variation des écarts actuariels	**(18)**	(15)
(Charge) ou produit d'impôt	**6**	5
Entités mises en équivalence – quote-part des autres éléments du résultat global	**(5)**	**(11)**
Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture – variation nette de juste valeur	**(3)**	(2)
Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture – recyclage en résultat	**-**	(1)
Ecarts de conversion – variation nette	**(1)**	(8)
Ecarts de conversion – recyclage en résultat	**-**	-
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI – variation nette de juste valeur	**(1)**	(2)
Ecarts actuariels – variation nette	**-**	-
(Charge) ou produit d'impôt	**-**	1
Total	**(142)**	**(788)**

(i) La variation de la réserve de coût de couverture sur les exercices 2019 et 2018 n'est pas significative

12.8 Intérêts ne donnant pas le contrôle significatifs

Le tableau suivant présente le détail des intérêts ne donnant pas le contrôle significatifs :

en millions d'euros	GPA		Éxito [ii]	Autres	Total
	GPA Total [i]	dont Via Varejo			
Pays	Brésil	Brésil	Colombie		
1er janvier 2018 retraité	**4 182**	**1 222**	**1 149**	**42**	**5 373**
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle [iii]	*66,9%*	*85,7%*	*44,7%*		
% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle [iii]	*0,06%*	*37,5%*	*44,7%*		
Résultat net	214	(9)	35	(5)	**244**
Autres éléments du résultat global [iv]	(423)	60	(29)	(4)	**(456)**
Dividendes versés / à verser	(46)	(2)	(24)	(33)	**(103)**
Autres mouvements	7	1	93	49	**149**
31 décembre 2018 retraité	**3 934**	**1 272**	**1 224**	**50**	**5 208**
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle [iii]	*66,9%*	*85,7%*	*44,7%*		
% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle [iii]	*0,06%*	*60,6%*	*44,7%*		
Résultat net	**88**	**(20)**	**32**	**(11)**	**110**
Autres éléments du résultat global [iv]	**(56)**	**(104)**	**8**	**-**	**(48)**
Dividendes versés / à verser	**(39)**	**-**	**(34)**	**(19)**	**(92)**
Autres mouvements	**(2 226)**	**(1 148)**	**525**	**47**	**(1 654)**
31 décembre 2019	**1 702**	**-**	**1 755**	**67**	**3 523**
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle [iii]	*58,7%*		*60,2%*		
% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle [iii]	*0,06%*		*[v]*		
% de détention moyen 2019 du Groupe	*34,4%*		*52,7%*		
% de détention du Groupe au 31 décembre 2019	*41,3%*		*39,8%*		

(i) GPA hors Éxito
(ii) Éxito hors GPA mais y compris l'Uruguay et l'Argentine sachant qu'Éxito est contrôlé par GPA depuis novembre 2019
(iii) Les pourcentages des intérêts ne donnant pas le contrôle mentionnés dans ce tableau s'entendent aux bornes du groupe Casino et ne comprennent pas les propres intérêts ne donnant pas le contrôle des sous-groupes
(iv) Les autres éléments du résultat global résultent essentiellement des écarts de conversion liés à la conversion des comptes des filiales étrangères
(v) GPA détient 97% du capital d'Exito, cette dernière restant actionnaire majoritaire des filiales en Argentine (essentiellement Libertad à 100%) et en Uruguay (essentiellement Disco et Devoto à hauteur respectivement de 62,5% et 100% en droits économiques)

Lors de l'assemblée générale du 30 décembre 2019, les actionnaires de GPA ont approuvé l'admission de la société au Novo Mercado de B3 SA - Brésil, Bolsa, Balcão («B3»). En conséquence, toutes les actions préférentielles (PN) ont été converties en actions ordinaires (ON) sur la base d'une parité de 1:1 ; cette migration et conversion s'est achevée début mars 2020. Ceci achève le processus de simplification de structure du Groupe en Amérique Latine (note 2).
Au 31 décembre 2019, Casino détient 99,9% des droits de vote et 41,3% des intérêts. Le 2 mars 2020, le capital social de GPA est constitué d'une seule catégorie d'actions et Casino en détient 41,2%.

INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES DES PRINCIPALES FILIALES PRESENTANT DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE SIGNIFICATIVES

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous sont en conformité avec les normes IFRS, ajustées le cas échéant des réévaluations de juste valeur à la date de prise ou perte de contrôle et des retraitements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe. Les montants sont présentés avant éliminations des comptes et opérations réciproques.

En millions d'euros	GPA [i]		Éxito [ii]	
	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité
Chiffre d'affaires	**12 290**	11 416	**4 053**	4 153
Résultat net des activités poursuivies	**130**	272	**21**	41
Résultat net des activités abandonnées	**9**	31	**(4)**	-
Résultat net consolidé	**138**	304	**17**	41
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans les activités poursuivies	***83***	*182*	***34***	*35*
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans les activités abandonnées	***5***	*32*	***(2)***	-
Autres éléments du résultat global	**(77)**	(604)	**12**	-
Résultat global de l'exercice	**61**	(301)	**30**	42
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	***33***	*(209)*	***39***	*6*
Actifs non courants	**7 896**	7 600	**4 884**	3 987
Actifs courants	**2 986**	9 539	**1 462**	1 328
Passifs non courants	**(4 281)**	(2 667)	**(1 819)**	(1 547)
Passifs courants	**(3 541)**	(8 608)	**(584)**	(1 757)
Actif net	**3 060**	**5 863**	**3 943**	**2 012**
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	***1 702***	*3 934*	***1 755***	*1 224*
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	**36**	1 198	**531**	275
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	**(10)**	(423)	**(126)**	(158)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financements	**404**	(607)	**(1 209)**	199
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie [iii]	**(1 141)**	(202)	**901**	(228)
Variation de trésorerie	**(711)**	**(34)**	**97**	**88**
Dividendes versés au Groupe [iv]	***20***	***33***	***20***	***14***
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'exercice [iv]	***31***	*51*	***34***	*24*

(i) GPA hors Éxito
(ii) Éxito hors GPA mais y compris l'Uruguay et l'Argentine
(iii) En 2019, cette ligne reflète principalement l'opération de simplification de la structure du groupe Casino en Amérique Latine (note 2) et plus précisément l'acquisition par GPA des titres Éxito détenue par Casino et la cession des titres Segisor par Éxito à Casino
(iv) GPA et Éxito ont une obligation de distribuer des dividendes à hauteur de respectivement 25% et 50% du bénéfice net de l'exercice

12.9 Dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2019 a décidé la mise en distribution, au titre de l'exercice 2018, d'un dividende d'un montant de 3,12 euros par action ordinaire payé en numéraire. Compte tenu de l'acompte de 170 millions d'euros versé en décembre 2018, le montant comptabilisé en moins des capitaux propres en 2019 s'élève à 169 millions d'euros.

Par ailleurs, le Conseil d'administration avait décidé lors de sa réunion le 12 novembre 2018 la distribution d'un acompte sur dividende de 1,56 euro par action au titre de l'exercice 2018, payé le 5 décembre 2018. Le montant comptabilisé en moins des capitaux propres s'élevait à 170 millions d'euros pour 108 756 207 actions. L'incidence des versements de dividendes sur les capitaux propres de l'exercice 2018 s'élevait ainsi au total à 338 millions d'euros.

On rappelle que 341 millions d'euros avaient été versés au titre de l'exercice 2017 dont 173 millions d'euros d'acompte versé en 2017 et un solde de 168 millions d'euros en 2018.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Groupe a annoncé qu'aucune distribution de dividende ne serait effectuée en 2020. Les décisions liées aux futures distributions seront prises en fonction de la situation financière du Groupe, dans son intérêt social et dans le respect de la documentation bancaire et obligataire.

Les coupons attribuables aux porteurs de TSSDI se présentent comme suit :

en millions d'euros	2019	2018
Coupons attribuables aux porteurs de TSSDI (Impact capitaux propres)	**37**	**48**
Dont montant versé au cours de l'exercice	37	36
Dont montant à verser	3	12
Régularisation	(2)	-
Impact tableau de flux de trésorerie de l'exercice	**46**	**48**
Dont coupons attribués et payés sur l'exercice	37	36
Dont coupons attribués sur l'exercice précédent et payés sur l'exercice	10	12

12.10 Résultat net par action

Principe comptable

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"), qui :

- au numérateur, corrige le résultat du dividende des TSSDI ;
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

12.10.1 Nombre d'actions

Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul		2019	2018
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice			
Actions ordinaires totales		**108 969 224**	110 169 352
Actions ordinaires auto-détenues		**(1 045 090)**	(1 780 356)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution	**(1)**	**107 924 134**	**108 388 996**
Equivalents actions provenant des :			
Plan d'option de souscription		**-**	-
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)		**-**	-
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs		**-**	**-**
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché		**-**	-
Effet de dilution des plans d'options de souscription		**-**	-
Plans d'attribution d'actions gratuites		**-**	-
Effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives		**-**	-
Total des actions après dilution	**(2)**	**107 924 134**	**108 388 996**

12.10.2 Résultats attribuables aux actions ordinaires et résultat par action

en millions d'euros		2019			2018 retraité		
		Activités poursuivies	Activités abandonnées [i]	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées [i]	Total
Résultat net, part du Groupe		**(384)**	**(1 048)**	**(1 432)**	**(60)**	**(57)**	**(117)**
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI		**(37)**	**-**	**(37)**	(48)	-	(48)
Résultat net, part du Groupe attribuable aux actions ordinaires	**(3)**	**(421)**	**(1 048)**	**(1 469)**	**(108)**	**(57)**	**(165)**
Effet potentiellement dilutif des plans d'attributions d'actions gratuites		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat net dilué, part du Groupe attribuable aux actions ordinaires	**(4)**	**(421)**	**(1 048)**	**(1 469)**	**(108)**	**(57)**	**(165)**
Résultat de base par action, part du Groupe (en euros)	**(3)/(1)**	**(3,90)**	**(9,71)**	**(13,61)**	**(1,00)**	**(0,53)**	**(1,52)**
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euros)	**(4)/(1)**	**(3,90)**	**(9,71)**	**(13,61)**	**(1,00)**	**(0,53)**	**(1,52)**

(i) Note 3.5.2

Note 13 Autres provisions

Principe comptable

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.
Afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

13.1 Décomposition et variations

en millions d'euros	1er janvier 2019 retraité	Dotations 2019	Reprises utilisées 2019	Reprises non utilisées 2019	Variation de périmètre	Variation de change	Autres	31 décembre 2019
Litiges	484	105	(52)	(69)	5	(9)	(20)	**444**
Divers risques et charges	104	50	(19)	(22)	49	-	(45)	**117**
Restructurations	53	61	(53)	(6)	7	-	(12)	**50**
Total autres provisions	**641**	**216**	**(125)**	**(97)**	**61**	**(9)**	**(76)**	**611**
dont non courant	*481*	*97*	*(50)*	*(59)*	*52*	*(9)*	*(53)*	***458***
dont courant	*160*	*119*	*(74)*	*(38)*	*9*	*-*	*(23)*	***153***

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires…), fiscale ou économique (contrefaçons...) ou de fiscalité indirecte.

De manière plus spécifique, les provisions pour litiges qui s'élèvent à 444 millions d'euros comprennent 411 millions d'euros de provisions relatives à GPA (note 13.2) dont les dotations, reprises utilisées et reprises non utilisées afférentes s'élèvent respectivement à 86, -29 et -73 millions d'euros.

13.2 Détail des provisions pour litiges de GPA

en millions d'euros	Litiges PIS / Cofins / CPMF (i)	Autres litiges fiscaux (ii)	Litiges salariaux	Litiges civils	Total
31 décembre 2019	**13**	**302**	**68**	**28**	**411**
31 décembre 2018 (hors Via Varejo)	31	316	65	26	**439**

(i) TVA et taxes assimilées
(ii) Taxes indirectes (ICMS principalement)

Dans le cadre des litiges présentés ci-dessus et ci-après en note 13.3, GPA conteste le paiement de certains impôts, cotisations et obligations salariales. Dans l'attente des décisions définitives des tribunaux administratifs, ces diverses contestations ont donné lieu à des versements au titre de dépôts judiciaires présentés en « autres actifs non courants » (note 6.9). À ces versements, s'ajoutent les garanties données par GPA, présentées en engagements hors bilan (note 6.11).

en millions d'euros	2019			2018		
	Dépôts judiciaires versés (i)	Actifs immobilisés donnés en garantie (ii)	Garanties bancaires (ii)	Dépôts judiciaires versés (i)	Actifs immobilisés donnés en garantie (ii)	Garanties bancaires (ii)
Litiges fiscaux	**53**	**187**	**2 029**	53	189	2 033
Litiges salariaux	**105**	**-**	**119**	104	1	43
Litiges civils et autres	**18**	**3**	**104**	17	3	97
Total	**176**	**189**	**2 252**	**175**	**192**	**2 173**

(i) Voir note 6.9
(ii) Voir note 6.11.1

13.3 Passifs et actifs éventuels

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays (dont principalement GPA – voir ci-dessous).

Comme indiqué en note 3.3.5, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées et les coentreprises.

▪ Arbitrage entre GPA et Peninsula

Le 12 septembre 2017, GPA a reçu une demande d'arbitrage de la part de Fundo de Investimento Imobiliário Peninsula ("Península") afin de discuter du mode de calcul des charges de location et d'autres sujets opérationnels liés à des contrats de location portant sur des magasins détenus par Peninsula et exploités par GPA. Les contrats concernés ont une durée de 20 ans depuis 2005 et sont renouvelables pour une nouvelle période de 20 ans à la seule discrétion de GPA ; ces contrats définissent le calcul des loyers.
Malgré les discussions liées à l'application des contrats, la demande d'arbitrage n'affecte pas l'exploitation des magasins en location, qui est contractuellement assurée. Dans l'état actuel du processus d'arbitrage, le risque d'exposition de la société ne peut pas raisonnablement être déterminé. Sur la base de l'opinion de ses conseillers juridiques, la société a estimé comme possible le risque de perte devant le tribunal arbitral.

▪ Assignations par la DGCCRF d'AMC et d'INCAA et enquêtes des autorités de la concurrence française et européenne

Le groupe Casino a été assigné, le 28 février 2017, devant le Tribunal de commerce de Paris par le Ministre de l'Économie, représenté par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Cette assignation concerne une série d'avoirs émis en 2013 et 2014 par 41 fournisseurs pour un montant global de 22,2 millions d'euros et porte sur le remboursement de cette somme aux fournisseurs concernés, assorti d'une amende civile de 2 millions d'euros.

De plus, la centrale de négociation commune d'Intermarché et Casino, la société INCA Achats et chacune de ses mères respectives ont été assignées le 11 avril 2017 pour déséquilibre dans la relation économique et pratiques commerciales abusives en 2015 à l'encontre de 13 multinationales du secteur de l'hygiène-parfumerie, assortie d'une demande d'amende civile de 2 millions d'euros.
Les deux procédures judiciaires suivent leur cours. Le Groupe estime avoir respecté la réglementation en vigueur dans le cadre de ses négociations avec les fournisseurs concernés par ces deux assignations. En conséquence, aucune provision n'a été constituée à ce stade.
Par ailleurs, le Groupe fait l'objet d'enquêtes régulières menées par les autorités de la concurrence française et européenne.
Au début du mois de février 2017, l'Autorité de la concurrence a mené des opérations de visite et saisies dans les locaux des sociétés Vindémia Logistique et Vindémia Group dans les secteurs de l'approvisionnement et de la distribution de produits de grande consommation sur l'île de la Réunion.
À ce stade, aucune communication de griefs n'a été adressée par l'Autorité de la concurrence. Le groupe Casino n'est pas en mesure de se prononcer sur l'issue de cette enquête.

En outre, fin février 2017, la Commission européenne a mené des opérations de visite et saisies dans les locaux des sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Achats Marchandises Casino – A.M.C. (anciennement E.M.C. Distribution) et Intermarché-Casino Achats (INCA-A) concernant les marchés de l'approvisionnement en biens de consommation courante, de la vente de services aux fabricants de produits de marque et de vente aux consommateurs de biens de consommation courante.

En mai 2019, la Commission européenne a procédé à de nouvelles opérations de visite et saisies dans les locaux des mêmes sociétés (sauf INCA-A, qui a depuis cessé son activité et est en cours de liquidation).

Aucune communication de griefs n'a été adressée par la Commission européenne. Des recours contre les opérations de visite et saisies de la Commission européenne sont pendants devant le Tribunal de l'Union européenne. A ce stade, le groupe Casino n'est pas en mesure de se prononcer sur l'issue de cette enquête.

Enfin, en juin 2018, suite à la notification déposée conformément à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, l'Autorité de la concurrence a ouvert une enquête non-contentieuse sur les rapprochements à l'achat dans le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire. L'enquête concerne notamment la centrale de négociation entre Auchan, Casino, Métro et Schiever, dénommée Horizon. Cette enquête suit actuellement son cours.

- **Passifs fiscaux, sociaux et civils éventuels de GPA**

en millions d'euros	2019	2018
INSS (cotisations sociales patronales liées au régime de protection sociale)	**100**	95
IRPJ - IRRF et CSLL (impôts sur les bénéfices)	**234**	224
PIS, COFINS et CPMF (TVA et taxes assimilées)	**448**	447
ISS, IPTU et ITBI (impôt sur les services, impôt sur la propriété immobilière urbaine et impôt sur les opérations immobilières)	**27**	34
ICMS (TVA)	**1 355**	1 329
Litiges civils	**89**	115
Total	**2 254**	**2 244**

GPA a recours à des sociétés de conseils dans le cadre de litiges fiscaux, dont les honoraires dépendent de la résolution des litiges en faveur de GPA. Au 31 décembre 2019, le montant estimé s'élève à 44 millions d'euros (31 décembre 2018 : 38 millions d'euros).

Par ailleurs, Casino a accordé à sa filiale brésilienne une garantie spécifique qui porte sur des notifications reçues de l'administration pour un montant cumulé au 31 décembre 2019 de 1 409 millions de réais (31 décembre 2018 : 1 317 millions de réais), intérêts et pénalités compris et sur lesquelles Casino s'engage à indemniser GPA à hauteur de 50% du préjudice que cette dernière subirait pour autant que ce préjudice soit définitif. Sur la base de l'engagement donné par Casino à sa filiale, l'exposition ressort à 705 millions de réais, soit 156 millions d'euros (31 décembre 2018 : 658 millions de réais, soit 148 millions d'euros). Les risques sous-jacents sont considérés possibles ; à ce titre, aucune provision n'est constatée dans les comptes.

- **Actifs éventuels de GPA**

Exclusion de l'ICMS du calcul des taxes PIS et COFINS

Depuis l'adoption du régime non-cumulatif des crédits de taxes PIS et COFINS, GPA défend le droit de déduire la taxe ICMS de la base de calcul de ces deux taxes. Le 15 mars 2017, la Cour suprême fédérale brésilienne (STF) a statué sur le fait que l'ICMS devait être exclu de la base de calcul des taxes PIS et COFINS, donnant ainsi droit à la thèse défendue par GPA.

Depuis la décision de la Cour suprême le 15 mars 2017, les étapes de la procédure se poursuivent conformément aux attentes de GPA et de ses conseillers sans remise en cause de ses jugements exercés qui avaient conduit à des reprises de provisions, en l'absence néanmoins d'une décision finale de la Cour. GPA et ses conseillers juridiques externes estiment que cette décision relative aux modalités d'application ne limitera pas ses droits aux procédures judiciaires qu'elle a entamées depuis 2003 et toujours en cours. Il n'est pour autant pas possible de reconnaitre un actif à ce titre tant que ces éléments de procédure ne sont pas clos. GPA a estimé l'actif éventuel de ces crédits fiscaux à 1 184 millions de réais (soit 262 millions d'euros).

Note 14 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères (principalement Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris)
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- les filiales (note 17)
- les entreprises associées (principalement Mercialys) (note 3.3)
- les coentreprises (note 3.3)
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction (note 8.4)

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. La Société et ses filiales bénéficient de l'assistance en matière stratégique de la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle des conventions de conseil et d'assistance en matière stratégique ont été conclues. Elles bénéficient également d'autres prestations courantes de la part d'Euris et de Foncière Euris (mise à disposition de personnel et de locaux). Le montant enregistré en charge sur l'exercice relatif à ces conventions envers Casino et ses filiales s'élève à 4,1 millions d'euros dont 3,5 millions d'euros au titre de l'assistance en matière stratégique et 0,6 million d'euros au titre de la mise à disposition de personnel et de locaux.

Dans le cadre du déploiement de son modèle dual associant activités de distribution et immobilier commercial, Casino et ses filiales réalisent avec Mercialys des opérations de développement d'actifs immobiliers (note 3.3.6).

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

Note 15 Evénements postérieurs à la clôture

- **Vesa Equity Investment**

Le 20 janvier 2020, Vesa Equity Investment annonce avoir franchi le seuil de 5% du capital de Casino, Guichard-Perrachon pour atteindre 5.64% du capital.

- **Plan de sauvegarde Rallye**

En date du 2 mars 2020, la société Casino, Guichard-Perrachon a été informée par son actionnaire de référence, Rallye, que le Tribunal de commerce de Paris a arrêté le 28 février les plans de sauvegarde de Rallye et de ses filiales.

- **Covid-19**

Partie de la région Asie / Pacifique, l'épidémie de Covid-19 s'est rapidement étendue au cours des premiers mois de l'année 2020 au monde entier et a poussé les gouvernements de la plupart des pays à prendre des mesures sanitaires drastiques (fermetures des écoles, confinement, restriction de circulation, fermeture des lieux publics…). Ces mesures ont un impact très significatif sur l'activité économique dans tous les pays où le Groupe est présent et il est actuellement impossible de prédire la durée de ces mesures ni leur impact économique final. A ce stade, l'activité est en forte progression en raison des effets de stockage et d'un déport de la restauration individuelle et collective vers la consommation du foyer. Compte tenu des incertitudes sur l'évolution future des comportements des consommateurs et des impacts économiques de la pandémie, il est toutefois prématuré de donner une estimation de l'impact financier pour le Groupe.

- **Signature d'un accord avec Aldi France en vue de la cession de magasins et d'entrepôts Leader Price**

En date du 20 mars 2020, le groupe Casino a annoncé la signature avec Aldi France d'une promesse unilatérale d'achat en vue de la cession de 3 entrepôts et de 567 magasins du périmètre Leader Price pour une valeur d'entreprise de 735 millions d'euros (incluant un complément de prix de 35 millions d'euros, versé en cas de respect d'indicateurs opérationnels durant une période de transition). Le Groupe reste propriétaire de la marque Leader Price et continuera de la distribuer dans les autres enseignes du groupe, et auprès de franchisés en particulier à l'international.
La réalisation de cette cession interviendra après la consultation des instances représentatives du personnel et sous réserve de l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence.

Note 16 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 2019 (en milliers d'euros)	EY	Deloitte
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	6 162	3 261
Services autres que la certification des comptes	703	940
TOTAL	**6 865**	**4 201**

Les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes à Casino, Guichard-Perrachon, entité consolidante, et à ses filiales correspondent principalement aux diligences liées à l'émission d'attestations et de rapports de procédures convenues portant sur des données issues de la comptabilité ou portant sur le contrôle interne.

Note 17 Principales sociétés consolidées

Au 31 décembre 2019, le groupe Casino comprend 1 774 sociétés consolidées. Les principales sont les suivantes :

		2019			2018		
Sociétés		**% de contrôle**	**% intérêt**	**Méthode de consolidation**	**% de contrôle**	**% intérêt**	**Méthode de consolidation**
Casino, Guichard-Perrachon SA				**Société mère**			**Société mère**
France – Distribution							
Achats Marchandises Casino (« AMC »)		100	100	IG	100	100	IG
Casino Carburants		100	100	IG	100	100	IG
Casino Services		100	100	IG	100	100	IG
Casino International		100	100	IG	100	100	IG
CD Supply Innovation		50	50	MEE	50	50	MEE
Distribution Casino France (« DCF »)		100	100	IG	100	100	IG
Distridyn		49,99	49,99	MEE	49,99	49,99	MEE
Easydis		100	100	IG	100	100	IG
Floréal		100	100	IG	100	100	IG
Geimex		100	100	IG	100	100	IG
Horizon Achats		44	44	MEE	44	44	MEE
Horizon Appels d'Offres		44	44	MEE	44	44	MEE
Intermarché Casino Achats (« INCAA »)		50	50	MEE	50	50	MEE
Groupe Monoprix							
Les Galeries de la Croisette		100	100	IG	100	100	IG
Monoprix		100	100	IG	100	100	IG
Monoprix Exploitation		100	100	IG	100	100	IG
Monoprix On Line (ex Sarenza)		100	100	IG	100	100	IG
Monop'		100	100	IG	100	100	IG
Naturalia France		100	100	IG	100	100	IG
Société Auxiliaire de Manutention Accélérée de Denrées Alimentaires "S.A.M.A.D.A."		100	100	IG	100	100	IG
Société L.R.M.D.		100	100	IG	100	100	IG
Groupe Franprix – Leader Price							
Cofilead		100	100	IG	100	100	IG
DBMH		100	100	IG	100	100	IG
Distribution Franprix		100	100	IG	100	100	IG
Distribution Leader Price		100	100	IG	100	100	IG
Distri Sud-Ouest (DSO)		100	100	IG	100	100	IG
Franprix Holding		100	100	IG	100	100	IG
Franprix – Leader Price		100	100	IG	100	100	IG
Franprix – Leader Price Finance		100	100	IG	100	100	IG
HLP Ouest		70	70	IG	70	70	IG
Holding Ile de France 2		49	100	MEE	49	49	MEE
Holding Spring Expansion		49	100	MEE	49	49	MEE
Holdi Mag	(vii)	49	100	IG	49	49	MEE
Holdev Mag		100	100	IG	49	49	MEE
Gesdis	(vii)	40	100	IG	40	40	MEE
Leader Price Exploitation		100	100	IG	100	100	IG
NFL Distribution		100	100	IG	100	100	IG
Parfidis		100	100	IG	100	100	IG
Pro Distribution		70	70	IG	70	70	IG
R.L.P. Invest		100	100	IG	100	100	IG
Sarjel		100	100	IG	100	100	IG
Sédifrais		100	100	IG	100	100	IG
Sofigep		100	100	IG	100	100	IG

		2019			2018		
Sociétés		**% de contrôle**	**% intérêt**	**Méthode de consolidation**	**% de contrôle**	**% intérêt**	**Méthode de consolidation**
Groupe Codim							
Codim 2		100	100	IG	100	100	IG
Hyper Rocade 2		100	100	IG	100	100	IG
Pacam 2		100	100	IG	100	100	IG
Poretta 2		100	100	IG	100	100	IG
Prodis 2		100	100	IG	100	100	IG
Immobilier et Energie							
GreenYellow		73,62	73,62	IG	73,44	73,44	IG
L'Immobilière Groupe Casino		100	100	IG	100	100	IG
Sudéco		100	100	IG	100	100	IG
Uranie		100	100	IG	100	100	IG
Groupe Mercialys							
Mercialys (société cotée)		**25,24**	**30,57**	**MEE**	**25,27**	**39,22**	**MEE**
Autres activités							
Banque du Groupe Casino		50	50	MEE	50	50	MEE
Casino Finance		100	100	IG	100	100	IG
Casino Finance International		100	100	IG	100	100	IG
Casino Restauration		100	100	IG	100	100	IG
Restauration collective Casino		-	-	-	100	100	IG
Perspecteev		49	49	MEE	21,8	21,8	MEE
MaxIT		100	100	IG	100	100	IG
RelevanC		100	100	IG	100	100	IG
E-commerce							
Groupe Cnova N.V. (société cotée)		**99,46**	**78,91**	**IG**	**99,44**	**76,15**	**IG**
Cdiscount		100	78,98	IG	100	76,22	IG
C-Logistics		100	82,28	IG	100	76,22	IG
International – Pologne							
Mayland Real Estate		100	100	IG	100	100	IG
International – Brésil							
Wilkes		100	100	IG	100	77,65	IG
Groupe GPA (société cotée)		**99,94**	**41,26**	**IG**	**99,94**	**33,09**	**IG**
Financeira Itaú CBD S.A. – Crédito, Financiamento e Investimento ("FIC")	(i) (ii)	50	35,76	MEE	50	41,92	MEE
GPA Malls & Properties Gestão de Ativos e Serviços. Imobiliários Ltda. ("GPA M&P")	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Novasoc Comercial Ltda. ("Novasoc")	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sendas Distribuidora S.A. ("Sendas")	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Via Varejo (société cotée)	**(i)**	-	-	-	39,37	43,23	IG
Banco Investcred Unibanco S.A. ("BINV")	(i) (ii) (iii) (v)	-	-	-	50	21,62	MEE
Indústria de Móveis Bartira Ltda. ("Bartira")	(iii) (v)	-	-	-	100	100	IG
C'nova Comercio Electronico	(iii) (v)	-	-	-	100	100	IG

Sociétés		2019 % de contrôle	2019 % intérêt	2019 Méthode de consolidation	2018 % de contrôle	2018 % intérêt	2018 Méthode de consolidation
International – Colombie, Uruguay et Argentine							
Groupe Éxito (société cotée)		**96,57**	**39,84**	**IG**	**55,30**	**55,30**	**IG**
Éxito Industrias S.A.S. (anciennement Distribuidora de Textiles y Confecciones SA DIDETEXCO)	(iv)	97,95	97,95	IG	97,95	97,95	IG
Trust Viva Malls	(iv) (vi)	51	51	IG	51	51	IG
Trust Viva Villavincencio	(iv)	51	26,01	IG	51	26,01	IG
Trust Barranquilla	(iv)	90	45,90	IG	90	45,9	IG
Logistica y transporte de Servicios S.A.S	(iv)	100	100	IG	100	100	IG
Tuya SA	(iv)	50	50	MEE	50	50	MEE
Grupo Disco (Uruguay)	(iv)	75,10	62,49	IG	75,10	62,49	IG
Devoto (Uruguay)	(iv)	100	100	IG	100	100	IG
Libertad (Argentine)	(iv)	100	100	IG	100	100	IG
International – Océan Indien							
Vindémia Distribution		100	100	IG	100	99,99	IG
Vindémia Logistique		100	100	IG	100	100	IG
BDM (Mayotte)		100	100	IG	71,44	71,44	IG
SOMAGS (Maurice)		100	100	IG	100	100	IG
Holdings – France et International							
Bergsaar BV		100	100	IG	100	100	IG
Forézienne de Participations		100	100	IG	100	100	IG
Géant Foncière BV		100	100	IG	100	100	IG
Géant Holding BV		100	100	IG	100	100	IG
Géant International BV		100	100	IG	100	100	IG
Gelase		100	39,84	IG	100	55,30	IG
Helicco		100	100	IG	100	100	IG
Intexa (société cotée)		**98,91**	**97,91**	**IG**	**98,91**	**97,91**	**IG**
Marushka Holding BV		100	100	IG	100	100	IG
Quatrim		100	100	IG	-	-	-
Segisor SA		100	100	IG	100	77,65	IG
Tevir SA		100	100	IG	100	100	IG
Tonquin BV		100	100	IG	100	100	IG

(i) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe GPA. Concernant Via Varejo, GPA détient 39,37% en termes de droits de vote et 43,23% en pourcentage d'intérêts dont 3,86% au travers un contrat de total return swap au 31 décembre 2018. Le Groupe ne détient plus aucun intérêt dans Via Varejo au 31 décembre 2019 suite à la cession du 14 juin 2019 (note 2)

(ii) Les sociétés FIC et BINV financent les achats des clients de GPA. Ces entités résultent d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco"), GPA, et Via Varejo et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, GPA n'exerçant qu'une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières. La société FIC, pour la quote-part détenue directement par Via Varejo (soit 14,24%), était classée en IFRS 5 au 31 décembre 2018. La société BINV qui est une coentreprise de Via Varejo, était totalement classée en IFRS 5 au 31 décembre 2018

(iii) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Via Varejo

(iv) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Éxito. Éxito a signé le 27 avril 2015 un accord contractuel d'une durée initiale de 2 ans lui octroyant plus de 75% des droits de vote et ainsi le contrôle exclusif sur les décisions stratégiques du Groupe Disco. Cet accord a fait l'objet le 29 décembre 2016 d'une extension jusqu'au 30 juin 2019 et a été automatiquement renouvelé jusqu'au 30 juin 2021

(v) Les principales filiales ou coentreprises de Via Varejo sont Cnova Comercio Electronico, BINV et Bartira. L'ensemble de ce sous-groupe était classé selon IFRS 5 au 31 décembre 2018

(vi) L'accord entre les parties précise le fonctionnement de la gouvernance du trust où Éxito est majoritaire et, en particulier, accorde des droits à FIC sur certaines décisions de Viva Malls, comme les acquisitions ou les cessions au-delà d'un certain seuil ou les modalités de fixation des budgets et plans à long terme. L'accord prévoit également qu'Éxito soit le prestataire exclusif de la gestion immobilière, des services administratifs et de commercialisation de Viva Malls dans des conditions de marché. L'analyse de la substance des droits accordés a permis de confirmer que ces derniers relèvent de la protection de l'investissement effectué par FIC et consécutivement qu'Éxito contrôle l'entité

(vii) Au 31 décembre 2019, le Groupe détient des droits potentiels lui conférant le contrôle

Note 18 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture mais non entrés en vigueur

L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants, adoptés par l'Union européenne mais non entrés en vigueur au 1er janvier 2019.

Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Définition du caractère significatif

Ces amendements, obligatoires à partir du 1er janvier 2020, sont d'application prospective.
Ils viennent modifier et compléter la définition du terme « significatif » dans IAS 1 et IAS 8.
Par ailleurs, ces amendements harmonisent la définition du caractère significatif avec la rédaction du *Cadre Conceptuel des IFRS*.

Amendements aux références du Cadre conceptuel pour les normes IFRS

Ces amendements, obligatoires à partir du 1er janvier 2020, sont d'application prospective.
L'objectif de ces amendements est de remplacer, dans plusieurs normes et interprétations, les références existantes à des cadres précédents par des références au cadre conceptuel révisé. Les principales normes concernées sont les suivantes : IFRS 2, IFRS 3, IFRS 6, IFRS 14, IAS 1, IAS 8, IAS 34, IAS 37, IAS 38, IFRIC 12, IFRIC 19, IFRIC 20, IFRIC 22 et SIC-32.

Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et qui sont applicables au Groupe :

Norme (date d'application pour le Groupe sous réserve de l'adoption par l'UE)	Description de la norme
Amendements à IFRS 3 Définition d'une entreprise (1er janvier 2020)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils visent à clarifier le guide d'application de la norme sur la distinction entre une entreprise et un groupe d'actifs. La définition modifiée souligne que la finalité de l'entreprise (les « outputs ») est de fournir des biens ou services aux clients alors que la précédente définition mettait l'accent sur les rendements pour les investisseurs et autres tiers. Par ailleurs, un test facultatif (le « test de concentration ») a été introduit pour simplifier l'appréciation à porter pour pouvoir conclure qu'un ensemble d'activités et d'actifs ne constitue pas une entreprise.

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Casino, Guichard-Perrachon

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

DELOITTE & ASSOCIES
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S au capital de 2 188 160 €
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Casino, Guichard-Perrachon

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Casino, Guichard-Perrachon,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Casino, Guichard-Perrachon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Changements de méthodes comptables et retraitement de l'information comparative » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les modalités d'application et les impacts relatifs à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », les incidences de l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat », ainsi que le changement de présentation des coûts d'obtention de contrats.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des actifs et passifs détenus en vue de la vente et du résultat des activités abandonnées de Leader Price	
Risque identifié	***Notre réponse***
Se référer aux notes 2 Faits marquants et 3.5 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées de l'annexe aux comptes consolidés	
Au 31 décembre 2019, les actifs et passifs détenus en vue de la vente de Leader Price s'élèvent respectivement à 1 362 et 706 millions d'euros, soit un actif net de 656 millions d'euros (environ 8% des capitaux propres consolidés) et sont évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Le résultat des activités abandonnées relatif à l'activité Leader Price représente, au titre de l'exercice 2019, une perte de 1 047 millions d'euros. Compte tenu de la contribution de l'activité Leader Price dans les comptes consolidés et de l'importance des estimations de la Direction sous-jacentes à la détermination : (i) Des actifs et passifs de Leader Price à présenter en actifs et passifs détenus en vue de la vente dont notamment l'allocation aux activités Leader Price du goodwill du groupe d'unités génératrices de trésorerie Franprix Leader Price ; (ii) De la juste valeur diminuée des coûts de la vente retenue par la Direction du Groupe pour l'actif net attribuable aux activités de Leader Price dans le contexte du processus de cession en cours et des modalités envisagées. La juste valeur retenue a conduit le Groupe à comptabiliser un montant de dépréciation de 704 millions d'euros au cours de l'exercice 2019, nous avons estimé que l'évaluation de l'actif net de Leader Price détenu en vue de la vente et le résultat des activités abandonnées correspondant constituent un point clé de l'audit.	Dans le cadre de notre audit : - Nous avons pris connaissance et apprécié la conformité à la norme IAS 36 de la méthode d'allocation du goodwill Franprix Leader price aux activités de Franprix, de Leader Price et de Geimex qui est basée sur les valeurs relatives de chacune de ces activités. Nous avons apprécié les bases d'établissement de ces valeurs relatives et avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs effectués ; - Nous avons analysé les modalités d'allocation des autres actifs et passifs et du résultat des activités Franprix Leader Price aux activités de Leader Price ainsi que les conventions sous-jacentes retenues par la Direction pour réaliser certaines de ces allocations, en particulier celles concernant les structures communes aux activités Franprix et Leader Price; - Nous avons apprécié les estimations de la Direction nécessaires à la détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente attendus au regard i) des informations disponibles à ce stade du processus de cession ainsi que ii) des modalités envisagées par la Direction pour la mise en œuvre de cette cession en concertation avec l'acquéreur ; - Nous avons vérifié les modalités de calcul de la perte de valeur. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Tests de dépréciation des goodwill et des marques	
Risque identifié	***Notre réponse***
Se référer aux notes 3 Périmètre de consolidation, 10.1 Goodwill, 10.2 Autres immobilisations incorporelles et 10.5 Dépréciation des actifs non courants de l'annexe aux comptes consolidés	
Au 31 décembre 2019, les valeurs nettes comptables des goodwill et des marques à durée de vie indéfinie inscrites dans l'état de la situation financière consolidée s'élèvent respectivement à 7 489 et 1 509 millions d'euros, soit environ 26% du total des actifs consolidés. Dans le cadre de l'évaluation de ces actifs, le Groupe affecte ses goodwill et marques aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) comme indiqué dans la note 10.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés pour la mise en œuvre des tests de dépréciation. En 2019, ces dernières tiennent compte de la réorganisation opérée en France par le Groupe qui a conduit à scinder le groupe d'unités génératrices de trésorerie Franprix-Leader Price en trois groupes d'UGT : Franprix, Leader Price et Geimex. Les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié selon les modalités décrites en note 10.1, 10.2 et 10.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré que l'évaluation des goodwill et des marques, constitue un point clé de l'audit en raison : - De leur caractère significatif dans les comptes consolidés ; - De l'importance des estimations sur lesquelles repose notamment la détermination de leur valeur recouvrable parmi lesquelles les prévisions de chiffres d'affaires et de taux de marge de ces activités, les taux de croissance à l'infini utilisés pour la détermination de la valeur terminale, ainsi que les taux d'actualisation ; - De la sensibilité de l'évaluation de ces valeurs recouvrables à certaines hypothèses.	Nous avons apprécié la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction. Nous avons également apprécié les principales estimations retenues en analysant en particulier : - La concordance des projections de flux de trésorerie avec les budgets et plans moyen terme établis par la Direction, ainsi que la cohérence des chiffres d'affaires et taux de marge avec les performances historiques du Groupe, dans le contexte économique dans lequel le Groupe inscrit ses activités ; - Les modalités et les paramètres retenus pour la détermination des taux d'actualisation et des taux de croissance à l'infini appliqués aux flux de trésorerie estimés. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation intégrés dans l'équipe d'audit, nous avons recalculé ces taux d'actualisation à partir des dernières données de marché disponibles et comparé les résultats obtenus avec (i) les taux retenus par la Direction et (ii) les taux observés sur plusieurs acteurs évoluant dans le même secteur d'activité que le Groupe ; - Les scénarios de sensibilité retenus par la Direction dont nous avons vérifié l'exactitude arithmétique. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et notamment celles relatives aux analyses de sensibilité.

Première application de la norme IFRS 16 – Contrats de location	
Risque identifié	***Notre réponse***
Se référer aux notes 1.3 Changements de méthodes comptables et retraitement de l'information comparative et 7 Contrats de location de l'annexe aux comptes consolidés	
Le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » au 1er janvier 2019, de façon rétrospective pour chaque période antérieure pour laquelle elle présente l'information financière. Les informations comparatives relatives à l'exercice précédent ont ainsi été retraitées et l'incidence cumulée de la première application a été comptabilisée au 1er janvier 2018. La première application de la norme a conduit à présenter au 1er janvier 2018 des actifs au titre de droits d'utilisation pour une valeur nette de 4 491 millions d'euros et des passifs de loyers d'un montant de 4 150 millions d'euros. Comme précisé en note 7 « Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés, ces contrats de location concernent principalement des actifs immobiliers. Nous avons considéré que la première application de la norme IFRS 16, en particulier sur les contrats de locations de biens immobiliers, constitue un point clé de l'audit en raison de : - L'importance des impacts comptables liés à la première application de ces contrats dans les comptes consolidés ; - La volumétrie de ces contrats de location à recenser et à analyser au sein du Groupe en tenant compte des exemptions retenues par la Direction ; - L'importance du recours par la Direction aux estimations, jugements et hypothèses notamment au titre de la détermination de la période exécutoire et du taux d'actualisation pour la détermination de la valeur des actifs au titre des droits d'utilisation et des passifs de loyers des contrats de location immobiliers basée à la date de début du contrat sur les loyers futurs actualisés.	Dans le cadre de notre audit, nous avons : - Pris connaissance du dispositif de contrôle interne y compris système d'information et testé les contrôles clés applicatifs et manuels mis en place par la Direction pour assurer (i) le caractère exhaustif et exact des données contractuelles relatives aux contrats de location et (ii) la correcte valorisation des actifs au titre des droits d'utilisation et des passifs de loyers que nous avons estimé les plus pertinents ; - Analysé et apprécié la pertinence des principales hypothèses retenues par le Groupe notamment le taux d'actualisation et la durée de location, en particulier pour les contrats disposant d'options de renouvellement ou de résiliation, desquels résultent la valeur des actifs au titre de droits d'utilisation et des passifs de loyers des biens immobiliers ; - Testé le caractère exhaustif des bases de données des biens immobiliers utilisées, en analysant les charges locatives résiduelles au regard notamment des exemptions proposées par la norme et appliquées par le Groupe : contrats de location de 12 mois ou moins et contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur ; - Rapproché pour un échantillon de contrats les informations utilisées pour la détermination des actifs au titre de droits d'utilisation et des passifs de loyers avec les documents contractuels sous-jacents ; - Recalculé pour un échantillon de contrats la valeur des actifs au titre des droits d'utilisation et des passifs de loyers correspondants et comparé nos résultats avec ceux déterminés par le Groupe. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Respect des ratios bancaires	
Risque identifié	***Notre réponse***
Se référer aux notes 2 Faits marquants et 11.5 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers de l'annexe aux comptes consolidés	
Certains contrats d'emprunt et de lignes de crédit comme mentionné dans la note 11.5.4. Risque de liquidité de l'annexe aux comptes consolidés prévoient l'obligation pour le Groupe, de respecter des ratios au titre des « covenants bancaires » au 31 décembre 2019. Par ailleurs, au cours du 4eme trimestre 2019 le Groupe a finalisé son plan de refinancement se traduisant par la levée de financement sécurisés pour 1,8 milliards d'euros à échéance janvier 2024 et l'extension de 2 milliards d'euros des lignes de crédits confirmées en France en une nouvelle ligne de crédit confirmée « RCF » à échéance octobre 2023, cette dernière faisant l'objet de covenants bancaires applicables à compter du 31 mars 2020. Le non respect des covenants bancaires est susceptible d'entrainer l'exigibilité immédiate de tout ou partie des dettes concernées. Nous avons considéré que le respect des ratios constitue un point clé de l'audit car leur non respect serait susceptible d'avoir des incidences sur la disponibilité des lignes de crédits confirmées du groupe telles que présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, la présentation en courant / non courant des dettes financières dans les comptes consolidés et, le cas échéant, sur la continuité d'exploitation.	Dans le cadre de notre audit, nous avons : - Analysé la documentation bancaire et obligataire du Groupe dont notamment les covenants afin de comprendre la définition des ratios, - Pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi de la liquidité et de la dette financière nette du Groupe dont notamment les processus (i) d'établissement des prévisions de trésorerie, (ii) de suivi de la dette financière nette et (iii) de calcul des ratios et du respect des covenants bancaires ; - Vérifié l'exactitude arithmétique du calcul des ratios produits par la Direction au 31 décembre 2019. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés, notamment celles relatives au respect des covenants relatifs aux financements concernés.

Reconnaissance des crédits de taxes et suivi des passifs fiscaux éventuels chez GPA	
Risque identifié	***Notre réponse***
Se référer aux notes 5.1 Indicateurs clés par secteur opérationnel, 6.8 Autres actifs courants, 6.9.1 Composition des autres actifs non courants et 13.3 Passifs et actifs éventuels de l'annexe aux comptes consolidés	
Dans le cadre de ses activités de distribution chez GPA, le Groupe comptabilise des crédits de taxes ICMS. Le solde de ces crédits comptabilisés s'élève à 580 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ces crédits ont été reconnus dans la mesure où leur recouvrabilité est considérée probable par GPA. Par ailleurs, comme décrit dans la note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe évalue à 262 millions d'euros le montant de l'actif éventuel de crédits de taxes PIS et COFINS relatif à l'exclusion de l'ICMS de la base de calcul de ces deux taxes. Au Brésil, GPA est également engagé dans diverses procédures administratives et judiciaires découlant notamment de réclamations fiscales effectuées par l'administration brésilienne. Une partie de ces risques fiscaux, évalués à 2 165 millions d'euros au 31 décembre 2019, ont été qualifiés de passifs éventuels et n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une provision au 31 décembre 2019, comme indiqué dans la note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés.	Nous avons mené des entretiens avec différentes personnes exerçant des responsabilités dans l'organisation de GPA pour identifier et obtenir une compréhension des crédits de taxes et des litiges existants, ainsi que des éléments de jugement s'y rapportant. Concernant ces crédits de taxes à recevoir, nous avons analysé, avec l'aide de nos spécialistes en taxes indirectes brésiliennes intégrés dans l'équipe d'audit: - Le dispositif de contrôle interne relatif au processus mis en place par la Direction pour assurer leur suivi et leur recouvrabilité et avons testé les contrôles clés associés ; - Les hypothèses retenues par la Direction dans l'établissement de leur plan de recouvrement ; - La documentation relative à la comptabilisation des crédits de taxe ICMS sur l'exercice ou à la qualification en tant qu'actif éventuel de crédits de taxes PIS et COFINS.

Reconnaissance des crédits de taxes et suivi des passifs fiscaux éventuels chez GPA (suite)	
Risque identifié	***Notre réponse***
Nous avons estimé que la comptabilisation et la recouvrabilité des crédits de taxes, d'une part, et l'évaluation et le suivi des passifs fiscaux éventuels au Brésil, d'autre part, constituent des points clés de l'audit en raison (i) de l'importance dans les comptes du solde des crédits de taxes à recevoir, de l'actif éventuel de crédits de taxes PIS et COFINS à recevoir et du montant des passifs fiscaux éventuels au 31 décembre 2019, (ii) de la complexité de la législation fiscale brésilienne en matière de taxes et (iii) de l'utilisation de jugements et estimations de la Direction dans le cadre de la comptabilisation des crédits de taxes et de l'évaluation des passifs fiscaux éventuels.	Concernant les passifs éventuels, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en fiscalité brésilienne intégrés dans l'équipe d'audit: - Pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus d'identification, de suivi et d'estimation du niveau de risque associé aux différents litiges et avons testé les contrôles clés associés ; - Rapproché la liste des litiges identifiés avec les informations fournies par les principaux cabinets d'avocats des filiales brésiliennes que nous avons interrogés afin d'en apprécier l'existence, l'exhaustivité et la valorisation ; - Pris connaissance des éléments de procédures et/ou avis juridiques ou techniques rendus par les cabinets d'avocats ou experts externes choisis par la Direction, en vue d'apprécier la correcte comptabilisation des différents litiges ou leur qualification en tant que passifs éventuels ; - Rapproché les estimations de risque établies par le Groupe avec les éléments chiffrés communiqués en annexe aux comptes consolidés au titre des passifs fiscaux éventuels. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des avantages commerciaux à percevoir auprès des fournisseurs en fin d'exercice	
Risque identifié	***Notre réponse***
Se référer aux notes 6.2 Coût d'achat complet des marchandises vendues et 6.8 Autres actifs courants de l'annexe aux comptes consolidés	
Dans le cadre de ses activités de distribution, le Groupe perçoit de ses fournisseurs des avantages commerciaux sous la forme de ristournes et de coopérations commerciales. Ces avantages, généralement rémunérés sur la base d'un pourcentage défini contractuellement en fonction du volume d'achats et appliqué aux achats effectués auprès des fournisseurs, sont comptabilisés en minoration du coût d'achat complet des marchandises vendues. Compte tenu de l'impact significatif de ces avantages sur le résultat de l'exercice, de la multiplicité des contrats concernés et de la nécessité pour la Direction d'estimer, pour chacun des fournisseurs, le pourcentage final de remise déterminé en fonction du volume des achats associés, nous avons estimé que l'évaluation des avantages commerciaux à percevoir auprès des fournisseurs en fin d'exercice constitue un point clé de l'audit.	Dans le cadre de notre audit : - Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus de suivi de ces avantages commerciaux dans les différentes filiales significatives du Groupe et avons effectué des tests sur les contrôles clés mis en place par la Direction ; - Nous avons rapproché, sur la base d'un échantillon de contrats, les termes contractuels relatifs aux avantages commerciaux à percevoir auprès des fournisseurs avec leur évaluation ; - Nous avons apprécié, sur la base d'un échantillon de contrats, les estimations retenues par la Direction pour déterminer les avantages commerciaux à percevoir en fin d'exercice, en particulier l'évaluation des volumes d'achats en fin d'année utilisés pour déterminer le pourcentage final de remise pour chacun des fournisseurs ainsi que le montant des factures à émettre ; - Nous avons rapproché les créances constatées au bilan avec les encaissements obtenus postérieurement à la date de clôture.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 25 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon par votre assemblée générale du 29 avril 2010.

Au 31 décembre 2019, nos cabinets étaient dans la dixième année de leur mission sans interruption. Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 1978.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas

d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l’information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit des comptes consolidés ainsi que de l’opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l’étendue des travaux d’audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 27 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres		**DELOITTE & ASSOCIES**	
Yvon SALAÜN	Alexis HURTREL	Frédéric MOULIN	Patrice CHOQUET